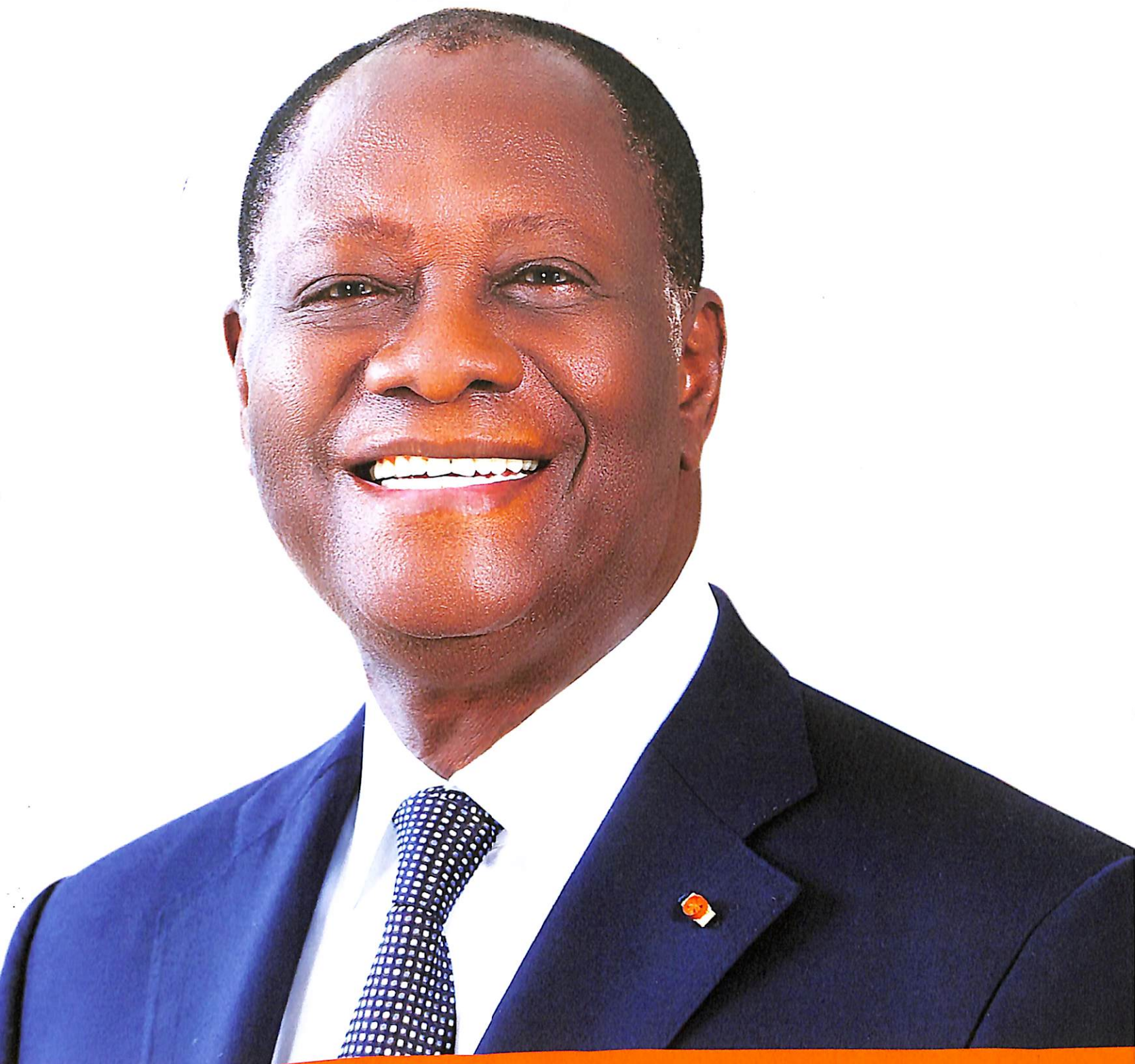




Alassane OUATTARA,

aux portes de l'émergence

Sidi TOURÉ



Sidi TOURE
Ministre de la Communication
et des Médias, Porte-parole
du Gouvernement

“ Le pays connaît une croissance continue et se dote d’infrastructures de plus en plus modernes ”

7 AOÛT 1960. La Côte d’Ivoire acquiert son indépendance sous la houlette de Félix Houphouët Boigny. Figure emblématique d’un combat pour la liberté, Nanan, le père de toute une nation, a une vision claire pour l’avenir de ses enfants : faire de la Côte d’Ivoire un pays riche au plan économique, notamment grâce au secteur agricole et stable au niveau sécuritaire.

« Salut o terre d’espérance !

Pays de l’hospitalité. »

Soixante (60) ans plus tard, la Côte d’Ivoire profite encore des infrastructures héritées des deux décennies du « miracle ivoirien » (1960-1980): un port classé 2^e en Afrique subsaharienne, un important réseau routier, un aéroport international récemment agrandi. Dans le secteur agricole, le pays demeure le premier producteur de cacao et continue d’être dans le peloton de tête en Afrique de plusieurs autres productions agricoles d’exportation.

Pourtant, la Côte d’Ivoire n’a pas connu une histoire sans embûches depuis la disparition de Félix Houphouët Boigny. De longues années de troubles sociaux, politiques, civils et militaires, ont ralenti son développement, altéré le tissu social, détruit certaines infrastructures et valeurs humaines que l’on pensait pérennes.

Coups d’État, rébellions, mutineries, menaces terroristes. La paix et la cohésion sociale, si chères au père fondateur, ont été durement éprouvées.

C’est dans ce tableau peu reluisant que Monsieur Alassane Ouattara accède à la magistrature suprême. Son investiture, en mai 2011, met un terme à une décennie de perturbation. Avec bravoure et dynamisme, il s’attaque aux multiples chantiers hérités d’un pays encore marqué par les stigmates de conflits récurrents.

Il transcende les oppositions et la division pour avancer vers l’unité et la réconciliation.

Aujourd’hui, la Côte d’Ivoire a retrouvé son prestige d’antan malgré les redoutables écueils que le Président de la République et son

équipe ont dû franchir. Le pays connaît une croissance continue et se dote d’infrastructures de plus en plus modernes voire avant-gardistes. Tous les secteurs ont connu des réalisations notables ou fait des bonds prodigieux, qu’il a paru pertinent de compiler et consigner dans une publication. Une pierre blanche dans la mémoire collective. Un guide de résilience, porteur d’espérance et de perspectives nouvelles, pour la postérité.

« Notre devoir sera d’être un Modèle

De l’Espérance promise à l’Humanité »

Bienvenue au cœur de la Côte d’Ivoire en route pour l’émergence.



SEM. Alassane OUATTARA
Président de la République
de Côte d'Ivoire

MOT DU CHEF DE L'ÉTAT

«*Le travail de mille générations...*»

Réforme du cadre institutionnel et amélioration de la gouvernance, réalisation d'infrastructures modernes et innovantes dans tous les secteurs, accélération de l'industrialisation, en 9 ans, nous avons indéniablement contribué à la construction de la Côte d'Ivoire.

“**Ce désir
de redistribuer
les fruits
de la croissance
aux populations**”

Le pays enregistre l'une des croissances économiques les plus dynamiques au monde et de multiples initiatives ont été menées par le gouvernement pour que l'embellie économique de la Côte d'Ivoire se ressente à l'échelle des individus. Le programme social du gouvernement (PsGouv) répond, entre autres actions, à ce désir de redistribuer les fruits de la croissance aux populations afin qu'elle soit plus inclusive.

Il faut encore continuer sans relâche à œuvrer à la réconciliation, inculquer le civisme et promouvoir l'excellence dans le travail, afin d'entretenir et pérenniser les acquis. En somme, malgré les obstacles, il est impératif de ne pas perdre de

vue ce que notre belle devise exige de nous tous en tant que fils et filles de la Côte d'Ivoire : Union-Discipline-Travail.

Enfin, les Ivoiriens peuvent déjà se réjouir qu'après les fondations robustes posées par Félix Houphouët-Boigny, l'héritage que nous laisserons aux générations futures est inestimable : de solides piliers de soutien pour une Côte d'Ivoire **aux portes de l'émergence.**

SEM. ALASSANE OUATTARA,
Président de la République
de la Côte d'Ivoire



M. Hamed BAKAYOKO
Premier Ministre, Ministre de la
Défense, Chef du Gouvernement

La *Sécurité* au cœur de l'action gouvernementale

La Côte d'Ivoire a, aujourd'hui, le même indice de sécurité que les plus grandes capitales du monde. Notre pays dispose désormais de Forces professionnelles, disciplinées et républicaines. Ces acquis sont le résultat d'une politique audacieuse et courageuse. Elle aura permis d'équiper, de former et de restructurer, avec l'assistance de pays amis, nos forces de défense et de sécurité.

“ La sécurité, la défense, au cœur de l'action gouvernementale ”

Avec un taux de croissance moyen de 8%, la Côte d'Ivoire, a mis la sécurité au cœur de l'action gouvernementale, pour maintenir la stabilité, la paix et garantir un climat apaisé pour le bonheur des populations qui y vivent. Si le pays a renoué avec la prospérité et la stabilité, gages de développement, c'est aussi dû à l'efficacité de son arsenal sécuritaire.

L'expérience ivoirienne, en matière de sortie de crise, avec 9 années de paix, après des décennies de crise de tous ordres, a fait école et a favorisé l'entrée de la Côte d'Ivoire au Conseil de Sécurité de l'ONU de 2018-2019, comme membre non-permanent à l'effet de partager son expérience.

En outre, pour ce cycle qui débute, le Gouvernement poursuivra les chantiers de transformation et de modernisation de notre pays, dans tous les domaines, conformément aux instructions du Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA. Les initiatives visant à l'amélioration de la gouvernance, de la gestion des finances publiques, du développement des infrastructures et du capital humain seront intensifiées.

Je voudrais enfin rendre à hommage à mon illustre prédécesseur, le Premier Ministre Amadou Gon COULIBALY, dont les valeurs incarnées inspireront indéniablement notre action pour le développement de la Côte d'Ivoire.

M. Hamed BAKAYOKO

SOMMAIRE

BONNE GOUVERNANCE ET COOPERATION INTERNATIONALE

- ✓ Paix et cohésion sociale
- ✓ Renforcement des institutions
- ✓ Diplomatie
- ✓ Sécurité
- ✓ Accès à l'information



DEVELOPPEMENT HUMAIN

- ✓ Autonomisation et baisse du chômage des jeunes
- ✓ Education
- ✓ Solidarité et lutte contre la pauvreté
- ✓ Promotion du Patrimoine Culturel
- ✓ Valorisation des compétences



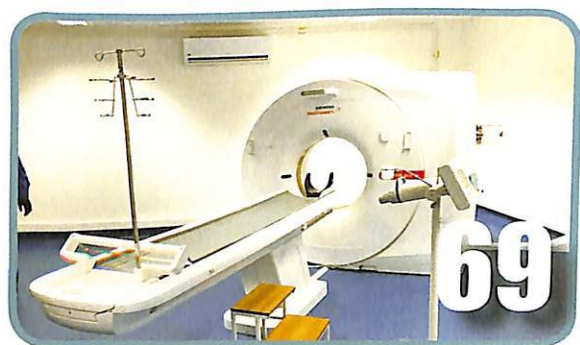
CREATION DE RICHESSE ET PERFORMANCE ECONOMIQUE

- ✓ Croissance économique
- ✓ Evolution du budget
- ✓ Situation et réforme monétaire
- ✓ Le Climat des affaires, Accompagnement des entreprises
- ✓ Industrialisation
- ✓ Agriculture
- ✓ Gestion de la Dette



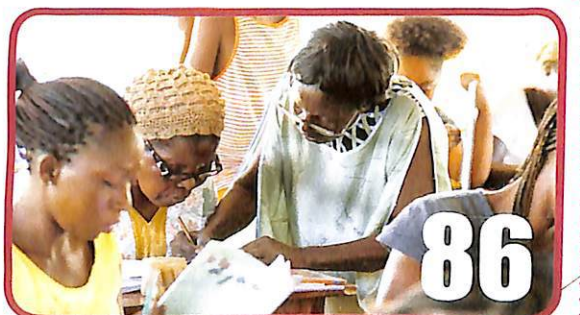
ACCES AUX SERVICES SOCIAUX ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

- ✓ Santé
- ✓ Accès à l'eau potable
- ✓ Accès à l'électricité
- ✓ Accès aux logements sociaux
- ✓ Infrastructures



PROMOTION DU GENRE

- ✓ Amélioration du cadre légal
- ✓ Autonomisation de la jeune fille et de la femme
- ✓ Education de la jeune fille et de la femme
- ✓ Lutte contre les violences basées sur le Genre (VBG)





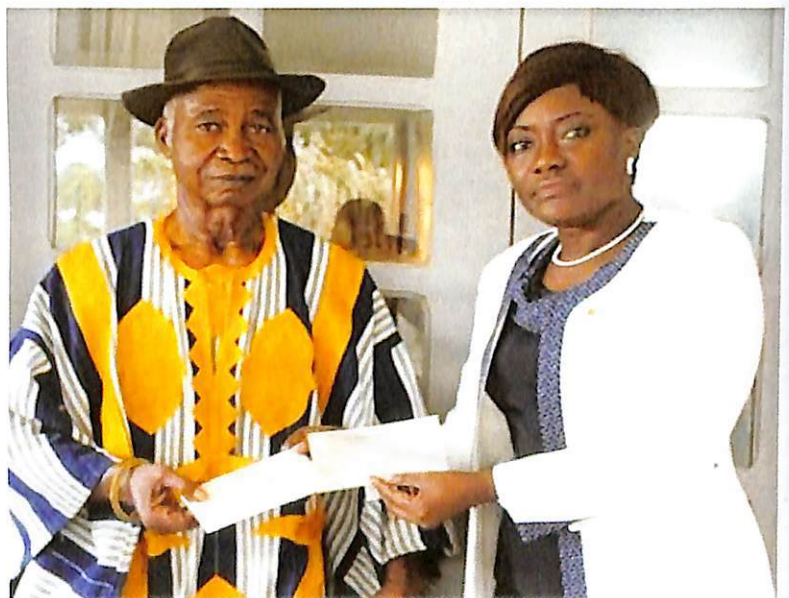
**BONNE GOUVERNANCE &
COOPÉRATION
INTERNATIONALE**



PAIX ET COHÉSION SOCIALE

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

La Côte d'Ivoire a connu deux décennies de crise qui ont fragilisé le tissu social et occasionné le déplacement de milliers d'Ivoiriens. La plus meurtrière, la crise post-électorale de 2010-2011, a fait de nombreux dégâts humains et matériels, avec plus de 3000 morts et 300 000 réfugiés/exilés dans les pays limitrophes, particulièrement au Liberia et au Ghana, de nombreuses victimes de blessures physiques et/ou morales, de violences basées sur le genre y compris les violences sexuelles liées au conflit. Les Ivoiriens vivaient dans un climat de méfiance, de suspicion et de repli identitaire. On note également la recrudescence des conflits fonciers, des conflits agriculteurs-éleveurs et des occupations illicites des aires protégées et forêts classées.



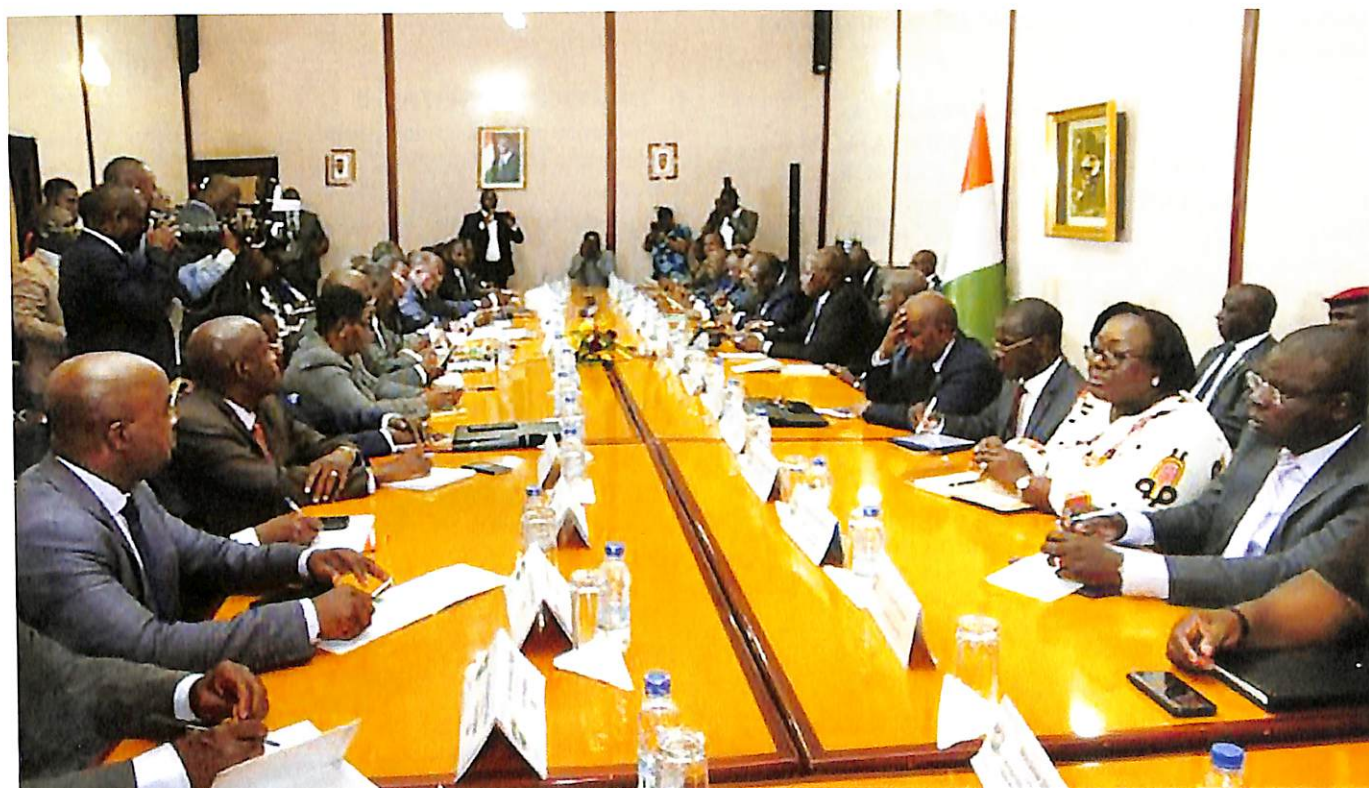
LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Dès son accession à la magistrature suprême en 2011, le Président de la République, Son Excellence M. Alassane OUATTARA, a fait de la réconciliation nationale, de la paix et du vivre-ensemble des priorités de l'action gouvernementale.

Plusieurs mécanismes avec des missions spécifiques ont été mis en place. Il s'agit notamment de :

- Cellule Spéciale d'Enquête (CSE), qui deviendra par la suite la Cellule Spéciale d'Enquête et d'Instruction (CSEI) pour lancer les enquêtes et les procédures judiciaires sur les crimes de la crise post-électorale ;
- Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) pour connaître les causes profondes de la crise ivoirienne et faire des recommandations ;
- Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire (CONARIV) pour recenser les victimes et proposer des mesures de réparation pour les préjudices subis ;
- Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire, aujourd'hui Conseil National des Droits de l'Homme (CNDHCI) pour promouvoir les Droits de l'Homme,
- Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) pour ressouder le tissu social.

- L'amnistie des prisonniers civils de la crise post-électorale ;
- Le retour et la réintégration des réfugiés ;
- La mise en place d'un cadre de dialogue permanent.





RÉSULTATS

1- COMMISSION DIALOGUE, VÉRITÉ ET RECONCILIATION (CDVR)

En trois ans de travaux, la CDVR a réussi à auditionner 72.483 victimes dont 28.064 femmes et 757 enfants.

Cette institution a œuvré en toute indépendance à la réconciliation nationale et au renforcement de la cohésion sociale entre toutes les communautés vivant en Côte d'Ivoire.

2- COMMISSION NATIONALE POUR LA RECONCILIATION ET L'INDEMNISATION DES VICTIMES DES CRISES SURVENUES EN CÔTE D'IVOIRE (CONARIV)

Créée en 2015 pour prendre le relais de la Commission dialogue, vérité et réconciliation, mise en place en 2011, la CONARIV a été l'un des piliers de la pacification des esprits dans notre pays.

Pendant son mandat, la CONARIV a recensé 316 954 victimes des crises survenues dans le pays entre 1990 et 2011.

L'institution a ensuite passé le relai en 2017 au Ministère en Charge de la Cohésion Sociale qui a débuté le processus d'indemnisation des victimes.

3- INDEMNISATION DES VICTIMES

Dans le cadre de la réparation des préjudices des crises survenues en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a procédé à l'indemnisation des familles des personnes décédées, (4242 familles de la crise post-électorale de 2011 et des crises avant 2011) à la date du 12 août 2020, la prise en charge psychologique et médicale de 1878 victimes à la date de juillet 2020.

En outre, les orphelins dont certains ont le statut de pupilles de la Nation bénéficient d'une prise en charge scolaire.

4- DIALOGUE POLITIQUE

Le Gouvernement a toujours eu recours au dialogue chaque fois qu'il s'est agi d'entamer des questions d'ordre national.

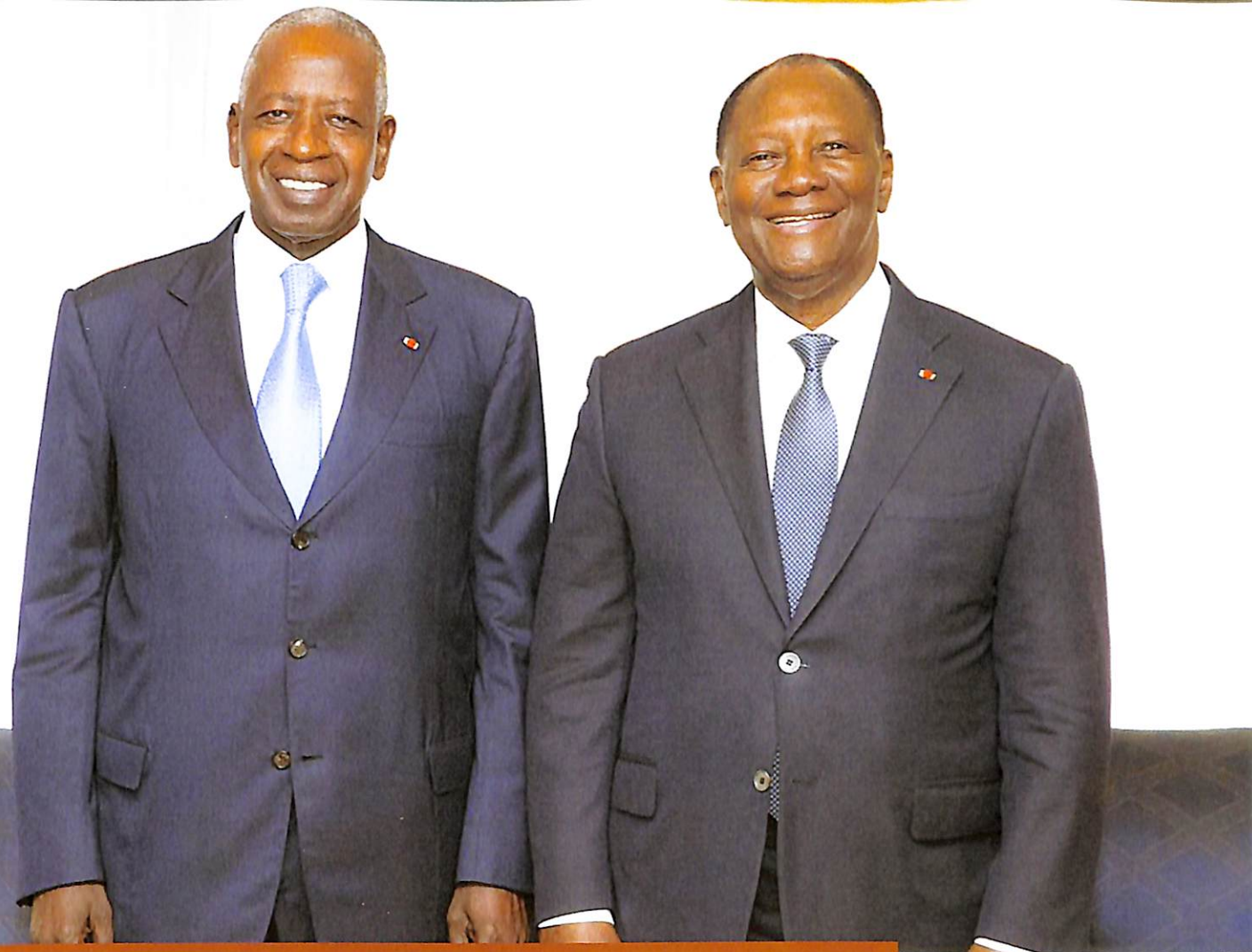
Cela a été le cas dans le cadre de l'élaboration de notre actuelle Constitution, cela a également été le cas quand il a fallu recomposer la CEI et adapter le nouveau code électoral à la nouvelle Constitution.

5- AMNISTIE

L'amnistie des prisonniers civils de la crise post-électorale (800 en 2018) ;

6- RETOUR DES RÉFUGIÉS

Le Gouvernement a favorisé le retour et la réintégration des réfugiés avec un taux de plus de 90%.



RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

La Côte d'Ivoire est restée un pays prospère et stable au cours des deux premières décennies de son indépendance. Les bases de son équilibre social ont été ébranlées par des contradictions apparues sous les effets conjugués de la récession économique des années 80 et des crises politiques des deux dernières décennies. Ces crises caractérisées par des bouleversements institutionnels et constitutionnels ont plongé le pays dans de longues périodes d'incertitude fortement marquées par la corruption et la perte des valeurs morales. Cet environnement a favorisé une véritable crise de confiance et une perte de légitimité des institutions de la République.

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

La Côte d'Ivoire, dans le processus de reconstruction post-conflit, a pu s'offrir un nouveau paysage institutionnel moderne à la faveur de la nouvelle Constitution promulguée par la loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016. Ce nouveau dispositif institutionnel obéit aux exigences de Renforcement de la bonne gouvernance et de la démocratie.



RESULTATS

1- JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME

Désormais en Côte d'Ivoire, tout citoyen, quel qu'il soit, a droit au respect de ses droits fondamentaux tels que définis dans la Constitution de notre pays et dans la Charte des Nations unies.

Pour y arriver, le gouvernement a initié plusieurs réformes et entrepris plusieurs actions :

- ✓ Réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- ✓ Adoption d'un nouveau statut de la magistrature et des lois organiques des juridictions supérieures ;
- ✓ Construction de juridictions de Commerce à Abidjan Sud, Bouaké et San-Pédro ;
- ✓ Promotion et vulgarisation des modes alternatifs de règlement de litiges ;
- ✓ Réforme de la carte judiciaire par la création de nouvelles juridictions et de nouveaux établissements pénitentiaires ;
- ✓ Mise en place d'un système d'information et de communication judiciaire accessible aux citoyens ;
- ✓ Adoption d'un projet de loi pour l'amélioration de l'assistance judiciaire et juridique ;
- ✓ Renforcement des capacités opérationnelles de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI).

En outre, la Cour de Cassation, le Conseil d'État et la Cour des Comptes forment les trois Institutions juridictionnelles représentatives du pouvoir judiciaire.



2-BONNE GOUVERNANCE

La bonne gouvernance est un enjeu important pour la Côte d'Ivoire. Elle contribue à une meilleure gestion des ressources publiques et une meilleure redistribution des fruits de la croissance.

Pour renforcer cet enjeu, le Gouvernement a initié plusieurs réformes et entrepris plusieurs actions :

- ✓ Mise en place et renforcement des capacités de la haute autorité pour la bonne gouvernance en vue de lutter avec plus d'efficacité contre la corruption ;
- ✓ Renforcement du rôle et des moyens de l'inspection générale d'état et amélioration du suivi de ses recommandations ;
- ✓ Mise en place effective de la cour des comptes ;
- ✓ Simplification des procédures administratives afin de réduire les risques de mauvaise gouvernance et de corruption et d'accélérer la délivrance des documents administratifs ;
- ✓ Mise en place du fichier unique de la population ;
- ✓ Accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat des affaires en collaboration avec nos partenaires au développement (Doing



Business, Millennium Challenge Corporation, Open Gouvernement Partnership) ;

- ✓ Accélération de la réforme des codes fonciers urbain et rural ;
- ✓ Modernisation en profondeur du cadastre afin d'en améliorer la transparence et la gouvernance ;
- ✓ Création des bureaux de crédit et de la centrale des risques afin d'améliorer la qualité du crédit bancaire ;
- ✓ Actions de moralisation du système judiciaire, de lutte contre le racket et de contrôle interne de la gestion des affaires de l'Etat ;
- ✓ Amélioration des infrastructures des tribunaux civils et de commerce ;
- ✓ Mise en place d'une Cour d'appel du tribunal du commerce ;
- ✓ Amélioration de la gouvernance des Etablissements Publics Nationaux (EPN), des sociétés d'Etat et des sociétés à participation financière de l'Etat par une meilleure sélection des dirigeants, un accroissement du contrôle de leur gestion et des sanctions des gestionnaires ayant failli à leurs obligations.

3-RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

- CREATION D'UNE VICE-PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le Vice-Président de la République agit sur délégation du Président de la République. Il supplée le Président de la République lorsque celui-ci est hors du territoire national.

- CREATION DU SÉNAT

Il assure la représentation des collectivités territoriales et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire.

- CREATION DE LA CHAMBRE DES ROIS ET CHEFS TRADITIONNELS

Chargée de la valorisation des us et coutumes, de la promotion des idéaux de paix, de développement et de cohésion sociale et du règlement non juridictionnel des conflits dans les villages et entre les communautés.

- ELARGISSEMENT DES COMPÉTENCES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Cette institution a vu son champ de compétence élargi pour y inclure les aspects environnemental et culturel. Elle devient dorénavant le Conseil économique, social, environnemental et culturel.

- ELARGISSEMENT DES COMPÉTENCES DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Il devient un intercesseur gracieux entre l'administration et les administrés. A ce titre, il est chargé de recevoir les réclamations relatives au fonctionnement du service public.



DIPLOMATIE

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Le coup d'État militaire de 1999, la crise militaro-politique de 2002 et la crise post-électorale de 2010, ont écorné, sur la scène internationale, l'image de la Côte d'Ivoire, naguère perçue comme un havre de paix et un modèle de progrès économique et social. Au moment de l'entrée en fonction du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, au lendemain de la crise post-électorale, le diagnostic laisse apparaître de nombreux défis dont notamment :

1. AU NIVEAU DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE :

- la faible représentation de la Côte d'Ivoire ;
- la fermeture et la délocalisation de plusieurs Ambassades et Organisations Internationales ;
- la détérioration de l'image de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale, suite notamment au gel des avoirs, embargo, etc. ;
- la dégradation des relations entre la Côte d'Ivoire et de nombreux pays ;
- l'insuffisance d'instruments de coopération ;

2. AU NIVEAU DE LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE :

- la faible affirmation du leadership et de l'influence à l'échelle régionale et internationale au regard du poids économique du pays ;
- l'accumulation des arriérés de contribution de la Côte d'Ivoire aux Organisations Internationales ;
- la non maîtrise des adhésions aux Organisations Internationales ;
- la délocalisation de plusieurs Organisations Internationales ;
- la suspension de l'assistance technique et financière de plusieurs partenaires multilatéraux ;
- l'absence de stratégie de valorisation et de promotion des compétences ivoiriennes dans les Organisations Internationales ;

3. AU NIVEAU DE LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE :

- la faible attractivité de la destination Côte d'Ivoire ;
- la faible mobilisation des ressources extérieures au regard des potentialités économiques du pays ;
- la fermeture et la délocalisation de plusieurs entreprises ;
- la faiblesse des Investissements Directs Étrangers (IDE).

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Les nouvelles visions et stratégies de l'action diplomatique du Gouvernement aux fins de restaurer le rayonnement de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale s'articulent autour de 3 grands axes :

1. AU NIVEAU DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE :

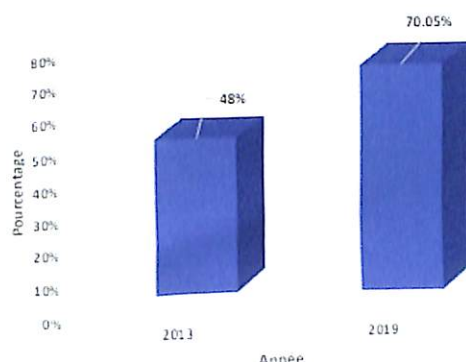
- l'ouverture de sept (07) nouvelles Ambassades (Liban, Turquie, Qatar, République du Congo, Guinée Equatoriale, Australie et Portugal) et quatre (04) Consulats Généraux (New York, aux Etats-Unis d'Amérique, Guangzhou en Chine, Lyon en France et Lâayoune au Maroc).
- l'extension des circonscriptions des Ambassades à travers les accréditations multiples ;
- Ce qui a permis d'améliorer significativement la représentation de la Côte d'Ivoire dans le monde avec un taux de couverture diplomatique passé de 48% en 2013 à 70.05% en 2020, soit une présence diplomatique dans 138 pays sur les 194 Etats membres de l'ONU ;
- l'implantation à Abidjan de cinq (5) nouvelles Ambassades (Guinée Equatoriale, Soudan, Congo -Brazzaville, Qatar et Emirats Arabes Unis) et la réouverture de l'Ambassade de Grande Bretagne et Irlande du Nord ;
- la participation à diverses rencontres bilatérales ;
- le raffermissement des relations bilatérales avec de nombreux pays grâce aux échanges de visites de hautes personnalités (Maroc, Libéria, Togo, Benin, Botswana, Sénégal, France, Liban, Gabon, Corée du Sud, Chine,

USA, Italie, Portugal, Tunisie, Ethiopie, Inde, Algérie, Rwanda, Egypte, Japon, Mali, Inde, Guinée, Burkina, Ghana, etc.).

- la réactivation d'instruments de coopération bilatérale à travers la tenue de douze (12) sessions de Grande Commission Mixte de Coopération bilatérale, avec dix (10) pays africains et deux (2) pays asiatiques (Guinée Conakry, Cameroun, Bénin, Gabon, Sénégal, Tunisie, Burkina Faso, Inde, Chine)
- La création de cinq (05) nouvelles Grandes Commissions Mixtes de Coopération bilatérale (Nigeria, Inde, Afrique du Sud, Mauritanie et Togo) ;
- la signature de quatre (04) nouveaux instruments stratégiques de coopération bilatérale (Ghana, Allemagne, Portugal et Royaume-Uni) ;
- la négociation et la signature de 478 accords bilatéraux (Liban, Corée du Sud, Turquie, Cameroun, Maroc, Inde, Tunisie, Ethiopie, Algérie, etc.);
- la ratification de 17 Accords bilatéraux ;
- la levée des embargos et éligibilité à certains programmes de coopération (AGOA, G20 Compact with Africa...)



Taux de couverture diplomatique





2. AU NIVEAU DE LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE :

2-1. Restauration de l'image de marque de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale

Les initiatives du Gouvernement ont contribué à la fin de l'isolement diplomatique de la Côte d'Ivoire à travers :

- la levée définitive de l'embargo sur les armes imposé à la Côte d'Ivoire depuis 2004 (Résolution 2283 du Conseil de sécurité de l'ONU du 28 avril 2016) ;
- la levée de l'embargo sur le diamant ivoirien (processus Kimberley) ;
- la levée définitive des sanctions individuelles (gel des avoirs et interdiction des voyages à l'étranger) de l'ONU contre certains citoyens ivoiriens ;
- la normalisation de la coopération avec les partenaires multilatéraux, notamment, le Système des Nations Unies, l'Union Européenne, les Institutions de Bretton Woods (PPTe), l'Union Africaine et la CEDEAO ;

- la reprise du dialogue politique avec l'UE ;
- la négociation et la signature de 74 Accords multilatéraux ;
- la ratification de 66 Accords multilatéraux ;
- le renforcement de l'assistance aux réfugiés ivoiriens avec le rapatriement volontaire de 282 099 personnes, soit 94 % au 30 juin 2020, en collaboration avec le HCR, sur les 300 000 qui avaient quitté le pays lors de la crise de 2011. A fin juin 2020, 17 901 compatriotes demeurent encore à l'extérieur.

De même, toutes ces actions ont contribué au renforcement de la confiance et de la crédibilité de la Côte d'Ivoire dans les instances multilatérales et à la redynamisation de la coopération multilatérale et au repositionnement de la Côte d'Ivoire dans les instances multilatérales par :

- le retour, à Abidjan, de plusieurs Organisations Internationales ayant délocalisé pendant la crise (BAD, Africare, BIT, OIT) ;
- le transfert du siège de l'ICCO à Abidjan et l'ouverture des bureaux de plusieurs Organisations Internationales en Côte d'Ivoire, sources de création d'emplois : AFREXIMBANK, UNESCO, BEI, Cebtre logistique du CICR, CRESMAO, Centre d'Investissement pour l'Afrique de la FAO, Pôle régional de l'Afrique de l'Ouest du FIDA, Centre d'Excellence Régional pour la Faim et la Malnutrition l'Afrique de l'Ouest et Centre pour la lutte contre la faim du PAM, etc. ;
- la multiplication des visites de plusieurs hauts dirigeants du Système des Nations Unies et de nombreuses Organisations Internationales en Côte d'Ivoire, etc. ;
- l'ouverture de trois nouvelles Représentations Permanentes ivoiriennes auprès des Organisations Internationales (OIF, FAO-FIDA, UE).

2-2. Renforcement de l'influence et du leadership de la Côte d'Ivoire dans les enceintes internationales

Renforcement de l'influence et du leadership de la Côte d'Ivoire par :

- la présidence de plusieurs Organisations sous régionales et régionales (CEDEAO, Conseil Judiciaire de la Cour de Justice de la CEDEAO et UEMOA, Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, le leadership pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA et son Plan décennal de mise en œuvre.) ;
- l'élection de la Côte d'Ivoire en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, pour la période 2018-2019 et la présidence dudit Conseil en décembre 2018 ;
- l'élection de la Côte d'Ivoire en qualité



de membre du Conseil d'Administration de l'Agence Universitaire de la Francophonie en 2017 ;

- l'élection de la Côte d'Ivoire en qualité de membre de plusieurs institutions internationales (Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, Conseil de la FAO, Conseil Exécutif de l'UNESCO et neuf (09) divers organes subsidiaires de la Conférence générale de l'UNESCO, membre du Comité Exécutif de l'OCI et du Conseil de l'OACI, etc ;
- la participation active de la Côte d'Ivoire à plusieurs rencontres internationales et processus de réformes (ONU, UA, ZLECAf, Agenda 2063) ;
- la désignation de la Côte d'Ivoire pour abriter plusieurs rencontres internationales (Conférence Mondiale sur le Cacao en 2012 ; Consultation multipartite africaine pour la Première réunion de haut niveau du Partenariat mondial de Coopération pour l'efficacité du Développement en 2014 ; Conférence Internationale sur l'émergence et les Assemblées Annuelles de la BAD en 2015 ; 58ème Conférence Afrique de l'Organisation Mondiale du Tourisme en 2016 ; 8èmes Jeux de la Francophonie en 2017 ; 5ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement Union Africaine-UE en 2017, avec la participation de 51 Chefs d'Etat et de Gouvernement dont 37 du côté africain et 14 du côté européen ; 12ème Forum Mo Ibrahim, 1er Sommet régional de l'Initiative de Financement

en faveur des Femmes Entrepreneures, 18ème édition du Forum de l'AGOA tenus en 2019, 2019) ainsi que le 27ème Congrès de l'Union Postale Universelle et la 34ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations reportés en raison de la COVID-19 ;

- le départ définitif de l'ONUCI de la Côte d'Ivoire, conformément à la Résolution 2284 du Conseil de sécurité de l'ONU avec le transfert de ses activités résiduelles au Gouvernement ivoirien ;
- la redynamisation du Conseil de l'Entente à l'initiative de la Côte d'Ivoire ;
- le doublement de la contribution de la Côte d'Ivoire à l'UA faisant ainsi de notre pays le 11ème contributeur de l'UA ;

2-3-Promotion des compétences nationales dans les Organismes internationaux

L'élection et/ou désignation de plusieurs Ivoiriens dans les Organismes internationaux (CEDEAO, Conseil de l'Entente, FAO, OIF, UA, UEMOA, Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA), etc.).

3. AU NIVEAU DE LA DIPLOMATIE ECONOMIQUE :

- L'intensification de la diplomatie économique en vue de la restauration de l'image de la Côte d'Ivoire et du renforcement de l'attractivité du pays ;
- le rôle accru des Chefs de Mission Diplomatique



- et Consulaire en matière de mobilisation des ressources financières extérieures auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux, d'attraction des investissements directs étrangers et d'encouragement de partenariats d'affaires ;
- Intensification des missions de prospection

- économique en Côte d'Ivoire et à l'étranger ;
- Importance accrue de la dimension économique et commerciale dans les différents cadres de coopération bilatérale (tenue de forums économiques en marge des sessions de Grandes Commissions Mixtes).

3.1. Mobilisation des ressources financières extérieures auprès des partenaires bilatéraux

PAYS/ PARTENAIRES	INVESTISSEMENTS OBTENUS / PROJETS REALISES
MAROC	- Projet de sauvegarde et de valorisation de la Baie de Cocody pour un montant de 280 milliards de FCFA, - Construction de 5500 classes primaires pour un montant 90 milliards de FCFA, - Construction de 8620 logements dont 8000 à Locodjro et 620 à Koumassi pour un montant de 130.521600 milliards de FCFA - Construction du Centre de formation Professionnelle de Yopougon - Construction du point de débarquement aménagé de Locodjro et celui en cours de réalisation à Grand-Lahou, - Implantation de plus d'une trentaine d'entreprises marocaines en Côte d'Ivoire et qui interviennent dans divers secteurs, tels que la finance, le BTP, l'immobilier, l'agroalimentaire, le tourisme, les TIC, les mines, etc.
L'AFRIQUE DU SUD	- Plusieurs entreprises sud-africaines sont implantées en Côte d'Ivoire, entre autres : Standard Bank (finances); South African Airways; Solenta Aviation; Weylands Furniture; KFC SA; Multichoice.
EGYPTE	- Le groupe Arab contractors a réalisé le Pont de Jacquerville et l'agrandissement de la zone de fret de l'Aéroport Félix Houphouët-Boigny ; - Reprise de la desserte de la Côte d'Ivoire par la compagnie Egypt'Air.
TUNISIE	- Construction d'une portion de l'autoroute du Nord (Singrobo-Yamoussoukro) par l'entreprise Tunisienne SOROUBAT, - Le 12 juin 2017, la Société arabe des industries pharmaceutiques «Les Laboratoires SAIPH», a posé la première pierre de sa nouvelle usine pharmaceutique en Côte d'Ivoire
BRESIL	- 08 mars 2018 : signature d'un Contrat de restructuration du reliquat de la dette bilatérale envers le Brésil d'un montant de 757 800 000 000 de FCFA.

PAYS/ PARTENAIRES	INVESTISSEMENTS OBTENUS / PROJETS REALISES
CHINE	- Réhabilitation du Bloc ministériel / 7 383 600 000 FCFA - Construction de l'Hôpital Général de Gagnoa - Stade Olympique d'Ebimpé / 63 milliards FCFA - Réhabilitation du Centre de Recherche et de Lutte contre le paludisme / 33 900 000 FCFA - Construction du Lycée d'Excellence de Grand-Bassam / 13,4 milliards FCFA - Réhabilitation et rénovation du Palais de la Culture d'Abidjan / 14,33 milliards FCFA - Connexion de 500 villages ivoiriens au réseau satellite / 6 milliards de FCFA - Don de scanners au Port Autonome d'Abidjan et au Poste frontière de Noé / 4 milliards FCFA - Signature d'un Accord de coopération économique et technique d'un montant de 17 milliards FCFA - La Côte d'Ivoire dispose de près de 60 milliards FCA de dons non encore utilisés auprès de l'Agence chinoise de Coopération Internationale - Remise de dette de 26 milliards FCFA, le 24 juin 2019, etc. - Barrage hydroélectrique de Soubré / 330 milliards FCFA - Autoroute Abidjan-Bassam / 54,66 milliards FCFA - Installation de la téléphonie rurale-fibre optique / 21,63 milliards FCFA - Installation de la téléphonie rurale-CDMA / 17,8 milliards FCFA - Alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de Bonoua, phase1 / 49,73 milliards FCFA - Réseau électronique gouvernementale / 15 milliards FCFA - Bitumage de l'axe Agboville-Rubino-Cechi et du tronçon Odienné -Gbéléghan / 60 milliards FCFA - Extension et modernisation du Port Autonome d'Abidjan (500 milliards de FCFA) - Alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan phase 2 (51, 94 milliards de FCFA), - Projet de réhabilitation e de développement du réseau électrique en Côte d'Ivoire (445,5 milliards de FCFA), - Financement du projet de réhabilitation et de construction d'hôpitaux militaires d'un montant de 71,4 millions USD, soit environ 44,540 milliards FCFA, objet d'accord signé le 22 mai 2017 ; - Financement de la 2ème tranche du projet d'interconnexion électrique Côte d'Ivoire-Mali d'un montant de 24 millions USD, soit environ 12 milliards FCFA ; - Projet de fourniture de véhicules par Ashok Leyland d'un montant de 199.99 millions USD, soit environ 99,995 milliards FCFA, projet en cours de réalisation réalisé ; - Projet de fourniture de 500 bus à la SOTRA d'un montant de 87,46 millions USD, soit environ 43,730 milliards FCFA, projet entièrement réalisé ; - Projet de Parc Technologique rural visant à installer de petites unités industrielles pourvoyeuses d'emplois et d'opportunités de formation en milieu rural (don), etc. - Implantation de plus d'une vingtaine d'entreprises indiennes en Côte d'Ivoire (Olam Kohinoor, Dharni Sampda Pvt Ltd et Taur, Ferro Alloy, Tata Steel, King Ivoire et Comcast, Sheloh intervenant dans divers secteurs d'activités, notamment l'industrie extractive, l'industrie pharmaceutique, l'agroalimentaire, l'agro-industrie, le transport, l'industrie chimique, l'hôtellerie, le BTP, etc.
JAPON	- Aménagement de l'échangeur de l'Amitié ivoiro-japonaise d'un montant de 25,135 milliards FCFA, - Projet d'aménagement du CHU de Cocody pour l'amélioration du système de référence des soins de santé maternelle et infantile du Grand Abidjan d'un montant de 21 milliards de FCFA, - Aménagement du site de débarcadère et la construction du marché de Sassandra d'un montant de 14,600 milliards de FCFA - Divers autres projets pour un montant de 35 milliards FCFA (Programme pour l'amélioration de la gouvernance d'un montant de plus d' 1 milliard de FCFA, programme pour l'amélioration de la confiance envers l'Administration pour un montant de 9,420 milliards FCFA, programme de promotion du secteur primaire pour un montant de 3,7 milliards FCFA, Aide alimentaire d'un montant de 10,07 milliards FCFA. - Financement de trois (3) échangeurs sur le Boulevard Mitterrand à Abidjan d'un montant de 80,685 milliards FCFA (prêt) - Projet de Terminal céréaliier du Port Autonome d'Abidjan d'un montant de 60 milliards FCFA (prêt).
COREE	- Construction d'un Centre sportif, culturel et des TIC ivoiro-coréen d'un montant de 5,2 milliards FCFA - Installation d'intranet au Ministère de l'Education Nationale d'un montant d'un milliard FCFA - Financement du projet de lutte contre l'ulcère de Burili d'un montant d'un milliard FCFA - Première phase des branchements sociaux à l'eau potable de la ville d'Abidjan d'un montant de 1,6 milliard FCFA - Aménagement de la voirie pour l'amélioration du réseau routier et le renforcement des capacités sur le boulevard Latrille d'un montant de 2,750 milliards de FCFA.

PAYS/ PARTENAIRES	INVESTISSEMENTS OBTENUS / PROJETS REALISES
ALLEMAGNE	- Energies renouvelables et efficacité énergétique : 118 867 200 000 fcfa (dont 102 992 000 000 en prêts et 15 875 200 000 en dons) - Promotion de l'emploi et du secteur privé : 12 392 400 000 FCFA (don) - Développement rural et biodiversité : 54 303 680 000 FCFA (dont 22 815 680 000 en dons et 31 488 000 000 en prêts) - Santé : 21 005 120 000 FCFA (don) - Paix et sécurité : 1,64 milliard de FCFA (don) - Autre secteurs (projets régionaux) : 3 945 840 000 FCFA (don) - « Financement des Réformes » dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sous forme d'un appui-budgétaire conjointement avec la Banque Mondiale de 65,600 milliards de FCFA (le premier décaissement de 39,360 milliards de FCFA est prévu avant la fin de l'année 2019) ; - Don de 14,760 milliards de FCFA (coopération financière/KfW) dont 8,2 milliards de FCFA pour le renforcement du système de santé en Côte d'Ivoire et 6,560 milliards de CFA pour le Parc national de la Comoé III (biodiversité) ; - Renforcement de la coopération dans les domaines de la santé Phase 5 et 6 VIH/SIDA d'un montant de 3,280 milliards de FCFA ; dans le cadre du renforcement du système de santé en Côte d'Ivoire, d'un montant de 13,120 milliards de FCFA ; - Ouverture prochaine d'un Bureau économique allemand en Côte d'Ivoire.
BELGIQUE	- Accord bilatéral portant sur un programme de conversion de la dette ivoirienne en projets de développement, signé le 06 octobre 2017. - annulation sèche de 50% de la dette ivoirienne contractée soit 33 milliards FCFA (50,3 millions d'euros). - En 2013, la Côte d'Ivoire avait bénéficié d'une annulation de sa dette d'un montant de 113 304 320 000 FCFA et 2,616 milliards de FCFA.
L'ESPAGNE	- Financement de la réhabilitation et le rééquipement de l'Institut de cardiologie d'Abidjan et du CHR de Yamoussoukro en 2005 et 2006, pour un montant de plus de 7 milliards de FCFA.
FRANCE	- Le premier Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) (2012-2015) a porté sur 413,280 milliards de FCFA (tous les fonds ont déjà été affectés mais certains programmes sont encore en cours d'exécution). Six secteurs de concentration ont reçu les affectations financières suivantes : infrastructures de transport, éducation, formation, emploi, eau, santé, agriculture, développement rural et biodiversité, justice. - Le deuxième C2D (2015-2020) s'élève à 738 milliards de FCFA répartis dans plusieurs secteurs. 219,760 milliards de FCFA seront alloués à de l'aide budgétaire et à une réserve, à affecter au fil de l'exécution.
ITALIE	- Annulation partielle de la dette de la Côte d'Ivoire envers l'Italie d'un montant total de 91 393 920 000 milliards de FCFA dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) - Signature de Conventions avec des entreprises ivoiriennes, le 17 décembre 2015 entre la Société ivoirienne Agromix et la Société italienne Selfglobe, en vue de la réalisation de deux projets agricoles en Côte d'Ivoire, d'une valeur de 25 millions d'euros, soit environ 16,4 milliards de FCFA.
PORTUGAL	- Reprise officielle de la liaison aérienne directe Lisbonne-Abidjan-Lisbonne depuis le 17 juillet 2017 la compagnie « Transports Aériens Portugais » TAP, qui avait cessé la desserte de la Côte d'Ivoire depuis 200, - Réalisation de plusieurs centaines de missions de prospections économiques et commerciales en Côte d'Ivoire par les investisseurs et hommes d'affaires étrangers en provenance de nombreux pays, grâce aux efforts de sensibilisation et de lobbying des Ambassades - Signature de quatre (4 Accords) à caractère économique et financier dont deux (2) en matière de non double imposition fiscale et deux(2) en matière de promotion et de protection réciproque des investissements - Ouverture à Abidjan de plusieurs Chambres consulaires (Agence Coréenne de Promotion du Commerce et des Investissements, Bureau du Quebec, Délégation de l'économie allemande, Bureau de l'Overseas Private Investissement Corporation(OPIC), le 2ème sur le continent africain pour renforcer la présence des entreprises américaines en Côte d'Ivoire, etc) - Organisation et participation à plusieurs événements à caractère économique et commercial à l'étranger - Mise en relation d'affaires de nombreuses entreprises ivoiriennes avec des entreprises étrangères, etc

PAYS/ PARTENAIRES	INVESTISSEMENTS OBTENUS / PROJETS REALISES
OIF (Organisation Internationale de la Francophonie)	Appuis financiers d'un montant total de: 975 547 440 FCFA - 196 800 000 FCFA en 2017 et 2018 au Marché des Arts et du Spectacle Africain (MASA) - 557 600 000 FCFA à l'organisation des VIIème Jeux de la Francophonie de 2017 en Côte d'Ivoire - 24 347 440 FCFA à l'appui de la diversité et au développement culturel en Côte d'Ivoire en 2017 - 13 120 000 FCFA à l'appui au financement de la 1ère édition du Festival régional des arts et de la culture Dan intitulé « Festival Tonkpi Nihidaley » en 2017 - 183 680 000 FCFA de subvention pour le financement de la mise en œuvre du Plan d'action ELAN 2018-2020 de la Côte d'Ivoire.
FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)	Appuis financiers d'un montant total de : 1,2 milliard de FCFA - 600 millions de FCFA pour le financement de la lutte contre la grippe aviaire - 600 millions de FCFA pour le financement de la lutte contre l'épizootie de la peste porcine africaine dans la région du Tchologo
PAM (Programme Alimentaire Mondial)	Appuis financiers d'un montant total de : 90 701 091 000 FCFA - Approbation en 2016 d'un Programme pays de 41 040 000 000 de FCFA - Approbation en 2019 d'un nouveau Plan Stratégique Pays (2019-2023) d'un montant de 49 661 091 000 de FCFA.
FIDA (Fonds International de Développement Agricole)	- Appuis financiers d'un montant total de: 21, 040 milliards de FCFA - Octroi d'un prêt de dix milliards (10 000 000 000) de FCFA en 2018 pour le financement du Projet d'Appui de Développement des Filières Agricoles (PADFA) - 11 040 000 000 de FCFA représentant la deuxième tranche de financement du PADFA en 2019
AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique)	- Adoption d'un budget pour le financement du Programme de Coopération Technique 2020-2021 de l'AIEA avec la Côte d'Ivoire d'un montant de 635 804 384 FCFA



4. IMPLICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DANS LA RESOLUTION DES CONFLITS :

Le soutien constant de la Côte d'Ivoire aux initiatives multiformes en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans les enceintes multilatérales et bilatérales a permis de circonscrire de nombreux conflits en Afrique et dans le reste du monde.

4-1. En Afrique

- Au cours de ses deux mandats en qualité de Président en exercice de la CEDEAO, de février 2012 à mars 2014, le Président Alassane OUATTARA a fortement contribué au retour à l'ordre constitutionnel au Mali après le coup d'Etat qui a débouché sur l'organisation des élections démocratiques tenues le 28 juillet et le 11 août 2013 ;
- le Président de la République s'est également

impliqué dans le retour à l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau en 2012, de même que dans l'organisation des élections présidentielles et législatives en 2014 ;

- il a également participé à la résolution des conflits en Libye, dans la région du Sahel, au Darfour ou encore en Somalie dans le cadre du mandat de la Côte d'Ivoire au Conseil Sécurité.

4-2. Dans le monde

- Participation au règlement des problématiques nationales, régionales et transversales à l'Agenda du Conseil de sécurité, aux Résolutions et Déclarations présidentielles auxquelles la Côte d'Ivoire a directement contribué ;
- contribution en qualité de Porte-plume aux actions d'apaisement de la situation en Guinée-Bissau et à celles du Bureau Régional des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et au Sahel (UNOWAS) ;
- implication de la Côte d'Ivoire dans les travaux du Groupe de Travail sur les Opérations de Maintien de la Paix et ceux du Comité de Sanctions concernant la République Centrafricaine ;
- promotion du dialogue et de la négociation en tant que moyen de règlement pacifique des conflits des conflits, à l'occasion du mandat de la Côte d'Ivoire en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité.



SÉCURITÉ

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Le système national de défense et de sécurité en Côte d'Ivoire était confronté à des difficultés structurelles telles que :

- l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières des forces;
- la concentration de la carte sécuritaire au sud du pays ;
- le manque de formation continue ;
- l'augmentation de maladies invalidantes et l'insuffisance de couverture médico-sociale au sein du personnel de sécurité et de défense ;
- l'existence d'activités contraires à l'éthique telles que le racket, la corruption ou l'abus d'autorité;
- l'immixtion des forces armées dans les affaires judiciaires;
- l'intrusion de la politique au sein des forces de première et de deuxième catégories ;
- L'insuffisance d'équipements et d'infrastructures (brigades de gendarmerie, commissariats de police, casernes de sapeurs-pompiers, casernes militaires, etc.).

Le pays était également confronté à d'autres menaces comme **la cybercriminalité, la piraterie maritime, le blanchiment d'argent, le trafic de drogue sans oublier le terrorisme. La prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) s'était accentuée en raison des crises successives enregistrées avant 2011 en Côte d'Ivoire ainsi que celles dans certains pays limitrophes.**

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement à la sortie de la crise post-électorale en vue de contribuer à améliorer la situation sécuritaire. Il s'agit de :

- la réunification de l'armée ivoirienne (2011) ;
- la finalisation du processus DDR avec la mise en place de L'Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (ADDR), créée par décret présidentiel le 8 août 2012 ;
- le renforcement du cadre légal et réglementaire par l'adoption de la Loi portant Organisation de la Défense et des Forces Armées, abrogeant la loi 61-209 du 12 juin 1961 ;
- l'adoption de la loi de programmation militaire 2016-2020.





RÉSULTATS

1. RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ET RÉORGANISATION DES FORCES ARMÉES

- la réorganisation des Forces Armées de Côte d'Ivoire (création des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) en 2011 par ordonnance portant unification des Forces Armées Nationales et des Forces Armées des Forces Nouvelles ;
- le renouvellement de la chaîne de commandement des Armées et de la Gendarmerie Nationale ;
- la création des Forces Spéciales au sein des FRCI en 2011 ;
- la création de 04 nouvelles unités en 2012 pour répondre aux défis sécuritaires :
 - ✓ Bataillon de Sécurisation de l'Ouest (BSO) avec pour siège Man ;
 - ✓ Bataillon de Sécurisation de l'Est (BSE) à Abengourou ;

- ✓ Bataillon de Sécurisation du Nord-Ouest (BSNO) à Odienné ;
- ✓ Bataillon de Sécurisation du Sud-Ouest (BSSO) à San-Pedro.

- la création d'un Bataillon Logistique en 2012 pour participer à la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) ;
- la mise en place d'un Groupe de travail en 2012 pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de RSS et une lettre de politique du Désarmement, de la Démobilisation et de la Réintégration (DDR) des ex-combattants ;
- la création d'une autorité pour le DDR en 2012 avec pour missions d'assurer l'orientation générale, la coordination, la supervision et l'exécution des actions de DDR.

Dans le cadre du volet Défense de la RSS, **quatre documents d'orientation stratégiques et quarante projets de textes** ont été rédigés. Les-dits documents d'orientation stratégique sont la Politique de Défense, le Concept d'emploi des Forces, la Doctrine d'emploi des Forces et le Programme présidentiel d'urgence militaire. Quant aux projets de textes, ils portaient sur l'organisation de la Défense et des Forces Armées, la formation des militaires, leur carrière et les questions financières.

Sur l'ensemble des projets de textes, plusieurs ont été signés, à savoir :

- le décret portant création du Centre Interarmées de Formation Initiale des Militaires du Rang (CIFIM) adopté en 2015 ;
- la loi portant organisation de la défense et des Forces Armées de Côte d'Ivoire promulguée en 2016 ;
- la loi portant Code de la Fonction militaire promulguée en 2016 ;
- la loi portant Programmation Militaire pour les années 2016 à 2020 promulguée en 2016 ;
- le décret portant organisation du Ministère de la Défense adopté en 2016 ;
- le décret portant création de l'Institut d'Etudes stratégiques et de Défense (IESD) adopté en 2018.

2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MANAGÉRIALES ET OPÉRATIONNELLES DES FORCES ARMÉES

L'embargo imposé à la Côte d'Ivoire en 2004 concernait notamment l'importation des armes, des systèmes d'armes et le matériel connexe, mais également la formation des militaires ivoiriens dans les écoles militaires des pays étrangers.

Toutefois, depuis la fin de la crise post-électorale et l'allègement de l'embargo, la formation des militaires ivoiriens dans les écoles à l'étranger a repris et est en constante progression. Il en est de même pour l'acquisition d'équipements.



3. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MANAGÉRIALES

- la formation de plusieurs Officiers à l'école de guerre, au diplôme d'Etat-major, au cours des capitaines, au cours supérieur interarmées de l'intendance et au cours d'application d'officiers dans une vingtaine de pays étrangers ;
- la formation des sous-officiers dans une dizaine de pays africains pour le brevet supérieur, le brevet élémentaire, le certificat technique, le perfectionnement et la formation initiale.

4. INFRASTRUCTURES

- les travaux de construction de dortoirs pour filles dans les Ecoles de Gendarmerie d'Abidjan et de Toroguhé pour la prise en compte du genre à la Gendarmerie nationale ;
- les travaux de construction des dortoirs à l'Ecole Militaire Préparatoire et Technique (EMPT) de Bingerville pour la poursuite de la prise en compte du genre et de l'introduction de classes préparatoires ;
- la construction de l'Académie des Métiers de l'Air d'Abidjan (AMAA) et la formation des premiers ;
- la construction du cantonnement des FRCI de Grabo ;
- la construction du cantonnement des Forces Spéciales à Olodio ;
- la réhabilitation de 43 casernes sur l'ensemble du territoire ;
- la construction de l'Institut d'Etudes Stratégiques de Défense (IESD) à Zambakro ;
- l'extension de l'Ecole de Gendarmerie de Toroguhé ;
- la construction du siège du Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique de l'ouest (CRESMAO) ;
- la construction de 03 hôpitaux militaires (Bouaké, Daloa, Korhogo) ;

- l'extension de l'Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA) ;
- la construction de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT) ;
- les travaux de construction de la base principale des Forces Spéciales à Jacqueville ;
- la remise en état de l'atelier de la Marine Nationale ;
- la construction de 10 nouvelles cuisines en 2018 dans les casernes ;
- la rénovation de l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active (ENSOA) de Bouaké ;
- la rénovation de l'Escadron de Gendarmerie d'Abobo, du Centre de Formation de l'HMA ;
- la rénovation et l'extension de l'Ecole des Forces Armées de Zambakro et de la base des Forces Spéciales de Yamoussoukro ;
- la rénovation de l'Ecole Militaire Préparatoire Technique (EMPT) de Bingerville ;
- la rénovation et la construction des soutes et de dépôts à carburant pour le ravitaillement des Forces.
- la construction et l'équipement d'une salle de veille stratégique au Ministère de la Défense ;
- la remise en état du Centre Opérationnel Interarmées (COIA).

5. EQUIPEMENT DES FORCES

- Les Forces Armées ont été dotées en équipements de transmission, matériels informatiques, matériels d'habillement, de campement, de couchage et d'ameublement (HCCA) et en moyens de mobilité.
- Plus spécifiquement en matière de mobilité, les Forces Armées ont reçu environ 1200 véhicules sur la période 2011-2020 (véhicules de la



gamme tactique, gamme commerciale et des blindés légers) et environ 2000 motocyclettes.

- Concernant la Marine Nationale, le plan d'équipement a été entamé depuis 2013 et a permis l'acquisition de 30 embarcations, de 07 vedettes rapides, de 04 patrouilleurs de 26m et de 02 patrouilleurs rapides de 33m.
- L'Armée de l'Air qui ne disposait plus d'aéronefs depuis plusieurs années, a reçu **03 hélicoptères MI 24 en 2017, 02 avions de transport troupes en 2018, 01 avion multifonction en 2019, 02 MI 8 en 2020 et 02 MI 24 à livrer au cours du deuxième semestre de l'année 2020** pour permettre à cette force de disposer d'un minimum de matériel.

6. DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE FORMATION

- l'intégration des filles à l'EMPT en 2013 ;
- l'ouverture du concours des sous-officiers de Gendarmerie aux filles en 2014 pour la rentrée scolaire 2015-2016 ;
- la sortie des quatre premières femmes Officiers de la Gendarmerie en 2015 ;
- l'ouverture du Centre Interarmées de Formation et d'Instruction des Militaires du Rang (CIFIM) de Séguéla en 2014 pour répondre aux besoins d'harmonisation et de standardisation de la formation initiale des soldats de toutes les Armées ;
- l'ouverture de l'Académie des Métiers de l'Air

d'Abidjan (AMAA) en 2014 avec la formation de 10 élèves-mécaniciens et 06 pilotes hélicoptères ;

- l'organisation de la session inaugurale de l'Institut d'Etudes Stratégiques et de Défense (IESD) en 2015 ;

7. AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE :

- L'Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration socio-économique des ex-combattants a démarré en octobre 2012 ses activités auxquelles il a été mis fin en 2015 ;
- Au titre du désarmement, 34 798 fusils et grenades ont été collectées ainsi que 3 618 obus et roquettes, soit un total de 38 416 armements recueillis. A ce chiffre, s'ajoutent 3 093 441 munitions enregistrées.
- la réinsertion et la réintégration de 74 068 ex-combattants recensés biométriquement
- l'amélioration continue de l'environnement sécuritaire sur l'ensemble du territoire national reflétée par l'Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS) qui est passé d'une valeur moyenne annuelle de 5,2 en 2012 à 1,2 en 2020 ;
- la mise en œuvre continue de diverses opérations de sécurisation des événements spéciaux, des zones frontalières, des biens et des personnes sur l'ensemble du territoire ;

8. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES RESSOURCES HUMAINES

- Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des ressources humaines, une opération de recensement biométrique des militaires et gendarmes a été lancée en avril 2017 sur l'étendue du territoire national. Elle a permis d'avoir des informations actualisées sur les différentes catégories des Forces Armées de Côte d'Ivoire.
- La mise en œuvre d'un programme de départ volontaire à la retraite des militaires sur la période 2017 – 2020 avec 4 449 militaires rayés des effectifs au 31 janvier 2020.



9. MISE EN ŒUVRE DE LA DIPLOMATIE DE DÉFENSE

- la signature d'un Traité instituant un Partenariat de coopération militaire entre la France et la Côte d'Ivoire en janvier 2012 à Paris. L'accord comporte trois parties, à savoir :
 - ✓ les principes généraux du partenariat de défense ;
 - ✓ le statut des membres du personnel engagés dans le partenariat ;
 - ✓ les dispositions diverses et finales.
- la signature de quatre (04) conventions en application dudit Traité en août 2012 :
 - ✓ l'appui au commandement et à l'organisation des Armées ;
 - ✓ l'appui au commandement et à l'organisation de la Marine Nationale ;
 - ✓ l'appui à la formation des cadres des Armées ;
 - ✓ l'appui à la formation de sécurité intérieure Gendarmerie.
- la transformation depuis janvier 2015 de la Force Licorne en Forces françaises en Côte d'Ivoire avec une vocation d'intervention ouest-africaine.
- la réorganisation des postes d'Attachés de Défense (AD) conformément à l'évolution des relations diplomatiques entre pays ;
- l'installation des Attachés de Défense accrédités en Côte d'Ivoire à partir de 2014 ;
- la tenue régulière des réunions du comité conjoint de suivi des accords de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burkina ;
- la signature des accords de coopération technique et militaire avec plusieurs pays, à savoir :
 - le Cameroun et le Bénin en 2014 ;
 - la Turquie, la Chine et le Sénégal en 2015 ;

- le Libéria et le Maroc en 2016 ;
- la Russie et le Canada en 2017 ;

10. CONTRIBUTION À LA PAIX ET À LA STABILITÉ SOUS RÉGIONALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE :

- la projection d'une compagnie de protection de 150 hommes à Tombouctou au Mali en 2017 ;
- la participation d'un bataillon ivoirien équipé et entraîné de 650 hommes aux opérations de maintien de la paix sur le continent africain. Ce bataillon a débuté sa projection sur le théâtre au Mali en novembre 2019 ;
- la participation des Forces Armées de Côte d'Ivoire aux opérations extérieures de soutien à la paix sous mandat de l'ONU, de l'Union Africaine (UA) et de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- la mise en œuvre d'opérations conjointes avec les forces internationales en matière de patrouille, d'échange de renseignements, de formation et de manœuvres ;
- la désignation de la Côte d'Ivoire en mai 2015, à Accra, pour abriter le siège du Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique de l'Ouest (CRESMAO) ;
- l'élection de la Côte d'Ivoire en juin 2017 comme membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour un mandat de 02 ans.

11. RENFORCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE ET PROMOTION DE LA COHÉSION AU SEIN DES FORCES ARMÉES

- l'organisation des tournois sportifs au sein des Forces Armées dans les régions militaires et dans les unités. Certaines des compétitions sont élargies aux Forces paramilitaires, aux Forces internationales et à des équipes civiles.
- le recensement et la prise en compte de 3 347 ex-exilés en 2014 ;

- la mise en œuvre de l'opération de libération des sites publics et privés illégalement occupés par les militaires avec environ 1 300 sites libérés ;
- la sensibilisation des troupes par les Chefs de corps dans le cadre de la lutte contre la corruption et le racket.



ACCÈS À L'INFORMATION

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

En Côte d'Ivoire, le droit d'accès à l'information a toujours été un droit constitutionnellement reconnu : (Réf : Article 7 Alinéa 2 de la constitution de 2000, qui consacre l'égal accès des citoyens à l'information et les articles 9 et 10 qui garantissent la liberté d'expression).

Cependant, si la libéralisation de l'espace politique ivoirien a eu pour corollaire la parution tous azimuts d'organes d'information tant au niveau de la presse écrite qu'au niveau de la radio, force est de reconnaître que l'accès à l'information d'intérêt public ainsi que la libéralisation de l'espace audiovisuel ou encore la liberté d'expression n'étaient pas garantis.

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Dans le but de renforcer le droit d'accès à l'information et à internet, et en vue de garantir la liberté d'expression, le Gouvernement a adopté d'importants textes :

- La loi de 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt public ;
- Le décret N° 2015-503 de 2015 portant exonération des droits et taxes sur le matériel informatique : les tablettes électroniques et les téléphones portables ;
- Le décret n°2013-301 de 2013 relatif à l'homologation des équipements terminaux et radioélectriques et l'agrément de l'installateur ;
- La loi de 2017 portant régime juridique de la presse ;
- La loi de 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle ;
- L'ordonnance n° 2019-391 du 08 mai 2019 portant exonération des droits de douane et de TVA relative à l'acquisition du kit de la réception TNT ;
- Le décret 2017 n°2014 portant interdiction de l'importation et de la commercialisation des postes téléviseurs analogiques et de ceux non conformes aux normes de diffusion et de compression ;
- Le décret n°2017-844 du 20 décembre 2017 portant création et fonctionnement de la société d'état IDT ;



- Le décret n°2019-297 du 03 avril 2019 portant transfert des actifs de la RTI à la société IDT ;
- Le décret n°2019-419 du 15 mai 2019 portant plafonnement du prix des équipements de réception de la télévision numérique de terre ;
- Le décret n°2019-293 du 06 novembre 2019 portant adoption de cahier des charges de la Société Ivoirienne de Télédiffusion ;
- Le décret n°2020-642 du 19 août 2020 portant adoption du schéma national d'arrêt de ma diffusion analogique et le basculement vers la Télévision Numérique Terrestre ;
- Le décret n°2020-643 du 19 août 2020 portant renforcement des conditions d'accès à la Télévision Numérique Terrestre en CI ;
- L'arrêté portant mise en place du comité de suivi et du contrôle de la migration de la CI vers la Télévision Numérique de terre (TNT).
- La loi de 2020 portant régime juridique de la communication publicitaire.
- L'adoption et la mise en oeuvre de la Politique Nationale de la Communication (PONACOM 2018 - 2023 ;

RÉSULTATS

1- ACCES A L'INFORMATION

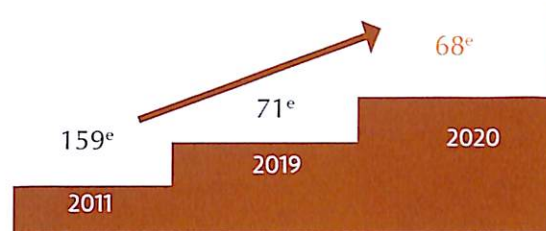
- ✓ La mise en place de la CAIDP permet à ce jour à tout Ivoirien d'accéder aux documents publics ;
- ✓ Au titre de la presse : La couverture du territoire en termes de distribution de la presse est passée de 18 régions en 2011 à 31 régions en 2020.

2- APPUI AUX MEDIAS

- ✓ 7,9 milliards de Fcfa de 2011 à 2019 ;
- ✓ 2 milliards de FCFA en 2019 de fonds de garantie contre 500 millions en 2011.

3- LIBERTE DE LA PRESSE

Classement mondial RSF de la liberté de la presse :



4- LES AUTORITES DE REGULATION

- ✓ Création de l'Autorité Nationale de la Presse (ANP),
- ✓ Création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA),
- ✓ Création de l'Autorité de la Communication Publicitaire (ACP) qui devrait remplacer le Conseil Supérieur de la Publicité (CSP) ;

5- PRISE EN CHARGE DES JOURNALISTES

- ✓ Création de la Mutuelle Sociale des Médias (MS Média) pour la prise en charge des journalistes et de 6 membres de leur famille ;
- ✓ 80% de taux de prise en charge.

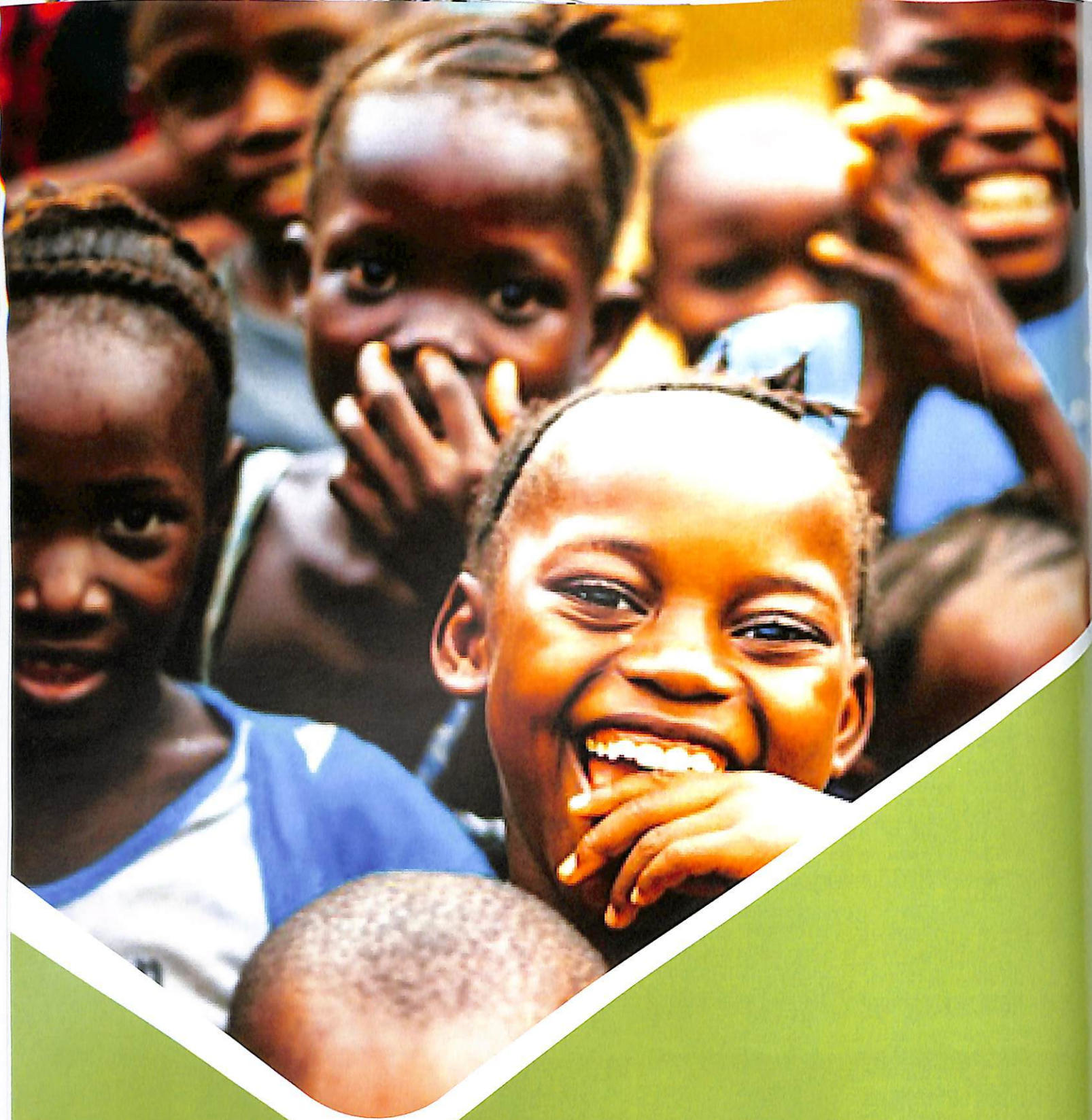
6- OUVERTURE DU PAYSAGE AUDIOVISUEL

- ✓ Lancement de la TNT en février 2018 ;
- ✓ 6 chaînes gratuites opérationnelles sur 7 autorisées ;
- ✓ Taux de couverture de 60%.

7- L'ACCES A INTERNET

- ✓ La proportion de personnes utilisant internet est passée de 21% en 2015 à 32% en 2019.
- ✓ Globalement, le territoire est couvert à 97 % en 2G, à 72 % en 3G et 51 % en 4G.





DÉVELOPPEMENT HUMAIN



AUTONOMISATION ET BAISSSE DU CHÔMAGE DES JEUNES

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

La situation est caractérisée par un chômage endémique, en particulier chez les jeunes. Cela s'explique, entre autres, par une inadéquation du système de formation avec les besoins de l'économie, l'absence d'une politique cohérente de création et de financement de l'emploi, un cadre institutionnel peu favorable, une politique inefficace de la promotion de l'auto-emploi et enfin un manque de statistiques fiables.

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Dans le souci de favoriser l'autonomisation des jeunes et la baisse du chômage, il a été créé, en 2015, un Ministère Délégué auprès du Président de la République spécialement dédié à la question de l'emploi des jeunes. Le renforcement des actions du Gouvernement en faveur des jeunes a conduit à l'érection du Ministère Délégué en un Ministère de plein exercice. Ainsi, a été créé par décret n°2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique. Plusieurs autres textes importants ont aussi été adoptés :

- ✓ Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code de Travail en 2015 en vue d'accompagner la modernisation et le redressement de l'économie nationale ;
- ✓ Décret n°2013-791 du 20 novembre 2013 portant revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti, en abrégé SMIG ;
- ✓ Ordonnance n°2015-228 du 08 avril 2015 portant création d'une Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes, dénommée « Agence Emploi Jeunes » ;
- ✓ Politique nationale de l'emploi 2016-2020 pour

promouvoir l'accès à un emploi productif, décent et durable pour tous les hommes et les femmes en âge de travailler (y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap) ;

- ✓ Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020, adoptée en Conseil des Ministres le 19 octobre 2016, qui vise à faire du jeune ivoirien un citoyen autonome, engagé, responsable et accompli au triple plan professionnel, civique et moral.

RÉSULTATS

- ✓ L'Agence Emploi Jeunes a permis d'insérer 90 629 jeunes depuis 2011 ;
- ✓ Le Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCPE) a permis d'insérer 96 850 jeunes dans le cadre d'opportunités d'emplois et de stages ;
- ✓ 201 guichets Emploi créés sur toute l'étendue du territoire pour accompagner l'entrepreneuriat ;
- ✓ Création de 2,8 millions emplois depuis 2011 ;
- ✓ Prise en charge des jeunes sans emploi et des jeunes sans

qualification par les programmes : développement de compétence, mise en stage, financement d'activités génératrices de revenus, de micro et petites entreprises, de projets structurants et de THIMO ;

- ✓ Prise en charge des ex-employés au chômage à la recherche d'un emploi avec des allocations chômage et le financement de projet d'entreprise ;
- ✓ Mise en place en 2015 d'un Conseil Présidentiel sur l'Emploi, d'un Conseil Interministériel pour l'Emploi, d'un Comité Emploi et d'un Comité Régional Emploi ;
- ✓ Augmentation du SMIG de 36 000 F CFA à 60 000 F CFA.



LE PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT

Dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PS Gov. 2019-2020), le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi Jeunes intervient au niveau de l'Axe Stratégique 4 « Améliorer l'employabilité et l'accès à un emploi décent et stable des jeunes et des femmes ». Il s'agit d'assurer l'autonomisation des jeunes à travers quatre dispositifs d'accompagnement, à savoir (i) le Programme de Développement des compétences, (ii) le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat, (iii) le Programme de Mise en Stage et (iv) les Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre.



OBJECTIFS

- ✓ Création d'emplois ;
- ✓ Amélioration des revenus des jeunes promoteurs ;
- ✓ Appui et soutien à l'économie locale ;
- ✓ Développement d'un tissu de PME stables ;
- ✓ Amélioration de l'employabilité et de la capacité à l'auto emploi des jeunes ;
- ✓ Amélioration de l'employabilité des primo demandeurs d'emploi ;
- ✓ Amélioration des conditions de vie des bénéficiaires.

RÉSULTATS

- ✓ Les programmes d'accompagnement des jeunes vers des opportunités professionnelles ont permis à 73 489 jeunes de bénéficier du projet pour un objectif de 77 004, soit un taux de réalisation de 95,4% ;
- ✓ En matière d'entrepreneuriat, 34 399 emplois ont été créés pour les jeunes sur un objectif de 35 799 et se répartissent par sous-programme comme suit :
 - 23 900 opportunités ont été offertes au titre de l'appui à la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
 - 8 796 opportunités ont été offertes au titre de l'appui à la création de Micro et Petites Entreprises (MPE) ;
 - 1 703 opportunités ont été générées pour l'appui à la mise en place de projets structurants ;
- ✓ 17 391 jeunes ont été pris en compte par le programme développement des compétences ;
- ✓ 15 149 jeunes ont été mis en stage ;
- ✓ En matière de Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO), 6 550 jeunes ont été insérés.



En plus des programmes spéciaux développés dans le cadre de l'axe 4 du PSGouv, ce sont 79 418 emplois formels qui ont été créés, aussi bien par le secteur privé que par le secteur public.

Au total, ce sont 152 907 jeunes qui ont bénéficié de mises en emploi, de stages, de formations et de financements de projets au cours de l'année 2019. Les objectifs de 2020 qui étaient fixés à 272 661 jeunes bénéficiaires ont dû être revus à la baisse, suite à la crise sanitaire liée au Coronavirus.

Finalement, ce seront 61 714 jeunes qui bénéficieront de mises en emplois, de stages, de formations et de financements de projets au cours de l'année 2020.



IV. LE PLAN DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19

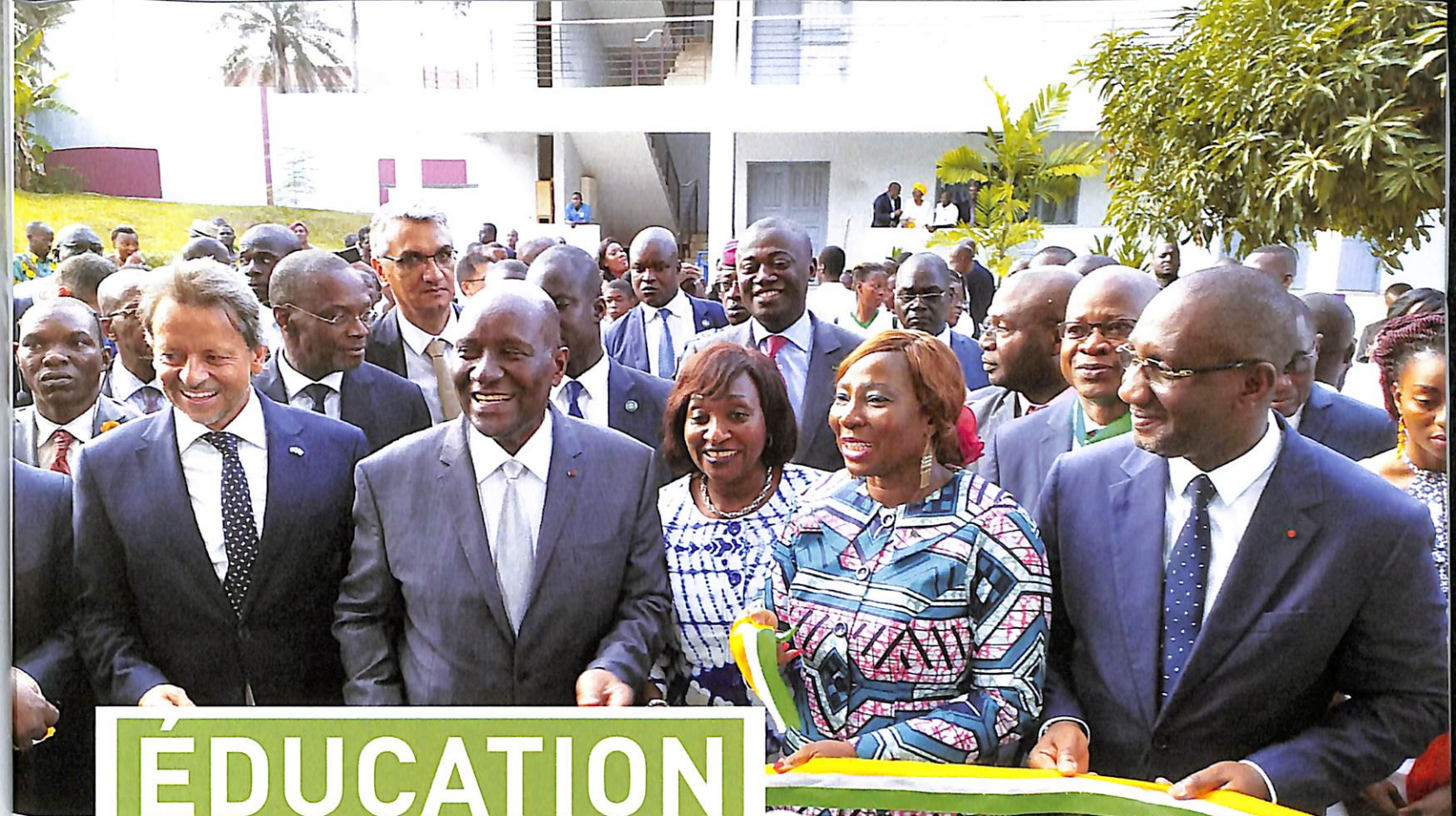
Face à la crise sanitaire, le Ministère a mené une campagne de sensibilisation et de formation dénommée « LE VRAI SON » animée par 700 bénévoles tant en présentiel que sur les réseaux sociaux.

Les résultats suivants ont été obtenus :

- ✓ 11 375 jeunes hommes et jeunes filles formés et sensibilisés en présentiel ;
- ✓ 15 375 000 personnes touchées à travers les réseaux sociaux.

De plus, il faut mentionner le Fonds d'appui aux acteurs du secteur informel (FASI) d'un montant de 100 milliards gérés par l'Agence Emploi Jeunes. Il permet d'accorder des subventions ou des prêts aux opérateurs économiques du secteur informel. Il vise, à terme, à sortir les bénéficiaires de l'informel.





ÉDUCATION

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Avant 2011, on constate une insuffisance et une obsolescence du matériel didactique et des équipements au niveau du secteur de l'éducation. Une forte proportion d'enfants est hors du système éducatif (42 % des enfants de 7 à 12 ans) et il y a environ 5,3 millions d'adultes analphabètes. La Côte d'Ivoire, sur l'ensemble des pays de la francophonie, fait partie des pays les moins performants à l'évaluation du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs (PASEC) 2009 de la CONFEMEN au niveau des mathématiques. Les diplômes ivoiriens perdent en crédibilité. Le taux de réussite aux trois examens de la session de 2011 est le suivant: CEPE : 59%, BEPC : 17%, BAC : 20%.



LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Pour améliorer les conditions d'études et de vie des élèves et réduire le taux d'analphabètes en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a adopté d'importants textes :

- ✓ Loi N° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n°95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement instituant le dispositif de scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans ;
- ✓ Décret n° 2012-894 portant introduction dans l'enseignement d'une discipline dénommée Technologies de l'Information et de la Communication, en abrégé TIC et fixant les conditions d'accès aux fonctions de professeur de Lycée et Collège de TIC ;
- ✓ Décret n°2012-884 du 12 Septembre 2012 portant introduction dans l'enseignement d'une discipline dénommée Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté.
- ✓ 81.671 enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire et leurs encadreurs ont été recrutés ;
- ✓ Pour le premier degré, 40 340 salles de classe, notamment 7491 pour le préscolaire, 32 849 pour le primaire ont été construites ;
- ✓ Pour le second degré, 320 établissements dont 07 lycées avec internat pour les filles, 1 lycée d'excellence mixte avec internat, 07 établissements professionnels ont été construits ;
- ✓ Pour la formation initiale des maitres, 02 CAFOP ont été construits ;
- ✓ 725.623 tables-bancs ont été acquis et distribués pour un coût global de 53 milliards FCFA ;
- ✓ 94 milliards de Francs CFA ont été mobilisés pour l'achat et la distribution gratuite de manuels et kits



- ✓ scolaires aux élèves du primaire ;
- ✓ 7 milliards sont consacrés annuellement aux bourses scolaires dont 4,5 milliards pour les bourses hors Côte d'Ivoire ;
- ✓ Création de 4 universités (université virtuelle, université de Man, de Daloa, de Korhogo) ;
- ✓ Taux net de scolarisation au primaire : de 72,9% en 2012 à 91,49% en 2019 ;
- ✓ Taux de réussite au CEPE : de 58,22% en 2011 à 95,35% en 2020 ;
- ✓ Taux de réussite au BEPC : de 16,88% en 2011 à 53,17% en 2020 ;
- ✓ Taux de réussite au BAC : de 20,25% en 2011 à 40,80% en 2020 ;
- ✓ Modernisation de l'école avec l'inscription en ligne et l'immatriculation des élèves avec un identifiant unique, pendant tout le cursus scolaire ;
- ✓ Codification des postes de travail (CODIPOST) pour rationaliser la gestion des ressources humaines ;
- ✓ Géoréférencement des infrastructures scolaires sur l'ensemble du territoire
- ✓ Adoption et mise en œuvre de la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat).

LE PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT

1-OBJECTIFS

- ✓ Comblant le déficit en enseignants ;
- ✓ Améliorer les conditions d'études et d'encadrement des élèves et étudiants ;
- ✓ Améliorer les conditions de vie des élèves en milieu scolaire.

2 -RÉSULTATS

A fin 2019 :

- ✓ 186 000 tables-bancs réceptionnées à fin 2019 ;
- ✓ 10 300 enseignants contractuels recrutés et déployés, avec plus de 2 millions d'élèves impactés positivement ;
- ✓ 4 257 600 kits scolaires achetés par le Gouvernement et distribués aux élèves du primaire public ;
- ✓ 730 000 élèves affectés dans les établissements secondaires privés d'enseignement général, technique et professionnel dont la scolarité a été prise en charge par l'Etat pour un coût de 91 milliards de F CFA ;
- ✓ 636 latrines-écoles construites en milieu rural.

Au titre du 1^{er} semestre 2020 :

- ✓ Les fournisseurs de 225.000 tables-bancs ont déjà été sélectionnés ;
- ✓ Les travaux pour la construction de 78 collèges sur 95 ont été entamés ;
- ✓ 1 401,5 tonnes de vivres ont été distribués dans 613 cantines scolaires ;
- ✓ 1500 tonnes de vivres sèches ont été distribuées en faveur de 15 000 filles scolarisées et 119 527 autres élèves dans 7 régions.



LE PLAN DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19



- ✓ Initiation de « mon école à la maison » qui consiste en la production de ressources pédagogiques diffusées via les médias et les plateformes d'apprentissage en ligne et destinées aux élèves du préscolaire, du primaire, du collège et du lycée ;
- ✓ Accompagnement à distance de l'autoapprentissage des élèves par les enseignants ;
- ✓ Intégration des enfants en situation de handicap ;
- ✓ Sensibilisation des acteurs du système éducation-formation pour leur adhésion effective au dispositif d'enseignement à distance ;
- ✓ Appui aux élèves des familles défavorisées et vulnérables ;
- ✓ Aide psychosociale appropriée aux enfants et aux enseignants ;
- ✓ Sensibilisation des parents, alphabétisés ou non au dispositif d'enseignement à distance ;
- ✓ Assainissement de l'environnement physique des établissements ;
- ✓ Facilitation de l'accès des élèves aux établissements.



SOLIDARITÉ & LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

En 2011, le taux de pauvreté a dépassé le seuil critique de 50% jamais atteint depuis le début de la hausse tendancielle de la pauvreté que notre pays a connue. Il est passé progressivement de 10% en 1985 à 32,3% en 1993, 38,4% en 2002, 48,9% en 2008, puis à 51% en 2011. La pauvreté est particulièrement plus ressentie en milieu rural qu'en milieu urbain et le niveau de vie se dégrade continuellement.

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Dans l'optique de lutter contre la pauvreté et améliorer la vie des citoyens les plus démunis, le Gouvernement a adopté :

- ✓ le décret n° 2019-759 du 18 Septembre sur le Registre Social Unique (RSU) qui permettra d'identifier l'ensemble des ménages pauvres et vulnérables potentiellement éligibles aux différents programmes de protection sociale et de lutte contre la pauvreté;
- ✓ l'arrêté interministériel n°2015-664 du 17 Août 2015 portant création, organisation et fonctionnement de l'unité de Gestion du Projet Filets Sociaux afin d'améliorer l'alimentation et l'accès aux services sociaux de base de ménages ciblés parmi les plus pauvres du milieu rural.

RÉSULTATS

1- AIDE AUX DÉMUNIS

- ✓ Le Projet des Filets Sociaux Productifs, qui accorde une allocation de 36 000 FCFA par trimestre aux ménages les plus pauvres, a élargi son assiette, passant de 35 000 ménages bénéficiaires en 2015, à 127 000 en 2019 ;
- ✓ Les ressources budgétaires allouées aux dépenses dites « pro pauvres » sont passées de 1 080 milliards de FCFA en 2012 à 1 770 milliards de FCFA en 2015, et à 2 291 milliards de FCFA en 2018 ;

- ✓ Il a été procédé, dans le cadre de la gratuité ciblée en 2019, à la distribution de 545 727 kits d'accouchement, de 77 983 kits de césarienne et de 1 218 435 divers produits contre le paludisme.

2- AIDE AUX PAYSANS

- ✓ Les producteurs agricoles sont désormais assurés d'un revenu minimum garanti, à savoir au moins 60% du prix des matières premières sur les marchés internationaux. Ainsi, ce sont plus de 44 000 milliards qui leur ont été redistribués de 2011 à 2019.

3 - AIDE AUX SALARIES

- ✓ Le déblocage des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat et la revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG),

passé de 36 607 FCFA à 60 000 FCFA.

4 - AIDE EN SITUATION HUMANITAIRE

- ✓ Assistance aux victimes de l'attentat terroriste de Grand Bassam survenu le 13 mars 2016 ;
- ✓ Assistance en vivres et non vivres aux communautés suite aux affrontements intercommunautaires des 24 et 25 mars 2016 entre agriculteurs et éleveurs à Bouna qui ont occasionné 33 morts, 52 blessés, 2.640 déplacés ;
- ✓ Assistance financière de 120 020 000 FCFA, en vivres et non vivres en 2017 aux familles de 26 personnes décédées et 66 blessés des inondations dans plusieurs localités;
- ✓ Assistance financière de 258 145 000 FCFA en vivres et non vivres en 2018 aux 2 681 familles sinistrées des inondations dans plusieurs villes;





- ✓ Assistance financière de 27 125 000 FCFA en 2018 à 22 blessés et aux familles des 12 victimes décédées lors de l'écroulement de bâtiments à Yamoussoukro et San-Pédro ;
- ✓ Assistance à 4599 ménages à hauteur de 150 000 000 FCFA dans plusieurs villes ;
- ✓ Assistance financière de 42 055 000 FCFA en 2018 aux 18 blessés et aux 30 familles des victimes décédées dans des incendies ;
- ✓ Assistance financière de 20 405 000 FCFA en 2018 à 217 familles à Bangolo, Katiola, Zouan-Hounien et Bin-Houyé suite aux conflits intercommunautaires ;
- ✓ Assistance financière de 32 205 000 FFA en 2018 à 25 personnes victimes de lésions intestinales et aux familles des 12 victimes décédées suite à l'intoxication alimentaire à Yakassé Attobrou (Kong 2) ;
- ✓ Assistance financière de 33 141 094 FCFA, 02 bons de prise en charge médicale, en vivres et non vivres en 2019 aux 125 blessés et aux 17 familles des victimes décédées dans les conflits intercommunautaires à Bin-Houyé, Zouan-Hounien et Béoumi et 02 bons de prise en charge médicale à 02 blessés ;
- ✓ Assistance financière de 19 670 000 FCFA en 2019 aux victimes blessées et aux 19 familles de victimes décédées dans des incendies survenus dans plusieurs villes ;
- ✓ Assistance aux populations sinistrées d'Anyama suite à l'éboulement de terre survenu le 18 juin 2020 ;
- ✓ La prise en charge sanitaire de plus de 21 personnes à faible revenu, pour un montant de 77.005.066 FCFA, dont 08 cas sociaux d'urgence, en 2017 ;
- ✓ Le financement de projets sociocommunautaires pour un montant de 548.411.268 F CFA, en 2017 ;
- ✓ Construction de l'Institut de Formation et d'Education de la Femme de Gbéléban (Odienné) et Gbon (Kouto) ;

- ✓ Construction d'une chambre froide pour l'autonomisation des femmes à Gbéléban (Odienné) ;
- ✓ Construction de 07 foyers polyvalents dans plusieurs localités ;
- ✓ Construction de 04 centres multiethniques de médiation et d'arbitrage dans 4 localités au profit de la Chefferie traditionnelle pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits ;
- ✓ Extension de la maternité de l'Hôpital Général de Dabou ;
- ✓ Construction de 05 pompes hydrauliques villageoises à motricité solaire ;
- ✓ Confection de tables-bancs au profit de l'INFAS.

TRAITE DES PERSONNES

- ✓ Prise en charge de 1165 victimes, notamment 490 mineurs et 675 adultes, 450 victimes ivoiriennes et 715 victimes étrangères. Ces victimes ont été prises en charge par l'État et accueillies dans des centres d'accueil.

La réduction du taux de pauvreté. 51% en 2011. 46% en 2015. 37% en 2018 et une estimation de 35% en 2020.

LE PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT

1. OBJECTIFS

- Poursuivre les transferts aux 35 000 ménages de 2017/2018 ;
- ✓ Augmenter le nombre de bénéficiaires pour atteindre 125 000 ménages au 31 décembre 2019 ;
- ✓ Intégrer de nouvelles régions et prendre en compte les zones périurbaines ;
- ✓ Engager 250 000 ménages à la promotion de la cohésion sociale et à la paix dans leurs communautés et villages.

2-RÉSULTATS

- ✓ 127 000 ménages bénéficiaires des filets sociaux en 2019 avec une couverture de ménages vulnérables dans 1534 villages, 21 régions et 5 communes chefs-lieux de région perçoivent régulièrement des allocations trimestrielles de 36 000 FCFA, soit 144 000 F par an. Le volume global de ressources distribuées à septembre 2020 est de 27,5 milliards de FCFA;
- ✓ Au cours de l'année 2018, le ministère a apporté, dans le cadre de la prise en charge des personnes confrontées à des risques particuliers, des allocations estimées à près de 100 millions de Fcfa à 231 personnes.
- ✓ Du 4 août 2015 au 12 août 2020, 4,242 milliards de FCFA ont été distribués à 4 242 ayants droit dans le cadre de l'indemnisation des victimes des crises ivoiriennes de 1990 à 2011. Sur cette période 1 878 blessés ont bénéficié d'une prise en charge psycho-médicale totale.
- ✓ La hausse tendancielle du niveau de pauvreté depuis 1985 a été inversée depuis 2012. Ainsi, le niveau de pauvreté a commencé à baisser pour s'établir à 46,3% en 2015 converge à 35% en 2019.

LE PLAN DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19

1. PRÉSENTATION DU PLAN DE RIPOSTE

- ✓ Mise en place d'un Fonds spécial de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire doté de 170 Milliards FCFA, destiné à aider les populations les plus fragiles et les plus exposées;
- ✓ Report pour l'ensemble des abonnés, les dates limites de paiement des factures d'électricité et d'eau ;
- ✓ Prise en charge des factures d'électricité et d'eau,

devant être payées en avril et en mai 2020 des couches défavorisées, c'est-à-dire des ménages abonnés au tarif social d'électricité, et des ménages facturés uniquement dans la tranche sociale pour l'eau.

2-RÉSULTATS

- ✓ Appuis en vivres et non vivres aux collectivités en vue d'une redistribution aux populations vulnérables au niveau local ; aux structures privées et publiques en charge de la protection de l'enfance ; aux victimes des crises, aux ONG
- ✓ La totalité des 31 régions, soit 201 communes et 2 districts autonomes, ont reçu des dons en vivres et non vivres, ainsi qu'une centaine d'ONG.
- ✓ Paiement des factures d'électricité d'avril et mai 2020 de plus d'un million de ménages, soit environ 6 millions concitoyens pour un montant de 7 132 284 103 FCFA.
- ✓ L'assistance à cinq (05) centres d'accueil spécialisés pour enfants pour un montant total de 60 463 700 FCFA.
- ✓ Transferts monétaires effectués à 113 487 ménages vulnérables du grand Abidjan à la date du 15 août 2020 pour un montant total de 8 420 225 000 FCFA.
- ✓ Transferts monétaires effectués à 12 185 travailleurs mis au chômage technique du fait de la Covid-19 à la date du 15 août 2020 pour un montant total de 2 282 280 000 FCFA.
- ✓ Début des transferts monétaires aux ménages vulnérables des localités de l'intérieur du pays. Au 08 septembre 2020, 3796 ménages issus de 17 localités.
- ✓ Remise de chèques à 550 bénéficiaires dont 350 étudiants, des ONG et associations de familles endeuillées par la Covid-19 en France, pour un montant de 114 000 euros (soit environ 90 millions de francs CFA)





PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Avant 2011, la situation de la culture en Côte d'Ivoire est caractérisée par une inadéquation formation-emploi, une absence de politique sectorielle de développement, un manque d'infrastructures, ainsi qu'un Bureau ivoirien du Droit d'auteur (BURIDA) durablement affecté par des conflits internes. Suite à la crise post-électorale de 2011, s'ajoute aux chantiers existants celui de réconcilier les Ivoiriens à travers la promotion de la paix, de la cohésion sociale et du vivre-ensemble.

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Dans l'optique de pallier les insuffisances identifiées, valoriser le patrimoine culturel et améliorer la vie des acteurs de la culture et participer à la paix et la cohésion sociale, le Ministère de la Culture et de la Francophonie s'est engagé aux côtés du Chef de l'Etat, en se dotant d'un nouveau cadre organique et de plusieurs stratégies innovantes :

- ✓ La loi n° 2014-425 du 14 Juillet 2014, portant Politique Culturelle Nationale de la Côte d'Ivoire. Elle vise à sauvegarder le patrimoine culturel national et à professionnaliser le secteur des arts et de la culture ;
- ✓ La loi n° 2014-426 du 14 Juillet 2014, portant politique de l'industrie cinématographique. Elle vise à doter le secteur cinématographique d'un cadre juridique au service des exigences économiques, commerciales et techniques du secteur ;
- ✓ La loi n°2015-540 du 20 Juillet 2015, relative à l'industrie du livre pour la professionnalisation de la chaîne du livre et son financement ;
- ✓ La loi n°2016-555 du 26 Juillet 2016, relative aux Droits d'Auteur et les Droits voisins qui renforce la protection des œuvres de l'esprit ;
- ✓ Le décret n°2017-51 fixant les attributions, l'organisation



et le fonctionnement du Fonds de Soutien aux industries cinématographiques (FONSIC) pour mieux financer la Promotion et le Développement du cinéma ivoirien ;

- ✓ La ratification de la Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés en Mai 2018.

Dans le cadre spécifique de la réforme du BURIDA nous pouvons mentionner, entre autres :

- ✓ Le décret n°2015-271 du 22 Avril 2015 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Bureau Ivoirien du droit d'Auteur (BURIDA) ;
- ✓ L'Arrêté N° 34/MCF/ CAB du 03 mars 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des organes de gestion et de restructuration du BURIDA ;
- ✓ L'Arrêté N° 36/MCF/ CAB du 03 mars 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'une cellule de Médiation des Arts de la Culture en abrégé cellule de Médiation ;
- ✓ L'Arrêté N° 38/MCF/ CAB du 03 mars 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un Conseil Consultatif des Arts et de la Culture ;

RÉSULTATS

1- PATRIMOINE MONDIAL ET CULTUREL

- ✓ Inscription de la Ville Historique de Grand- Bassam sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en juin 2012 ;
- ✓ Inscription du Balafon pentatonique Djéguélé sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO en décembre 2012 ;
- ✓ Reconnaissance du Zaouli, par l'UNESCO, comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité en Décembre 2017 ;
- ✓ Construction de stèles à Kanga Nianzé (Tiassalé) pour matérialiser et retracer le passage des esclaves pendant la traite négrière dans le cadre du Projet « la route des esclaves ».

2- EVENEMENTS D'ENVERGURE INTERNATIONALE

- ✓ Organisation du Salon International du Livre d'Abidjan ;
- ✓ Organisation du Salon du Livre pour Enfants et Adolescents ;
- ✓ Soutien au Prix Ivoire pour la Littérature Africaine d'Expression francophone ;
- ✓ Soutien au Festival des Musiques Urbaines d'Anoumanbo (FEMUA) ;



- ✓ Reprise des activités du Marché des Arts et du Spectacle d'Abidjan (MASA) ;
- ✓ Organisation des 8e jeux de la Francophonie (Juillet 2017).

3-REHABILITATION ET CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES

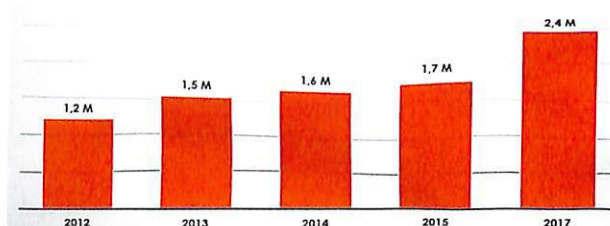
- ✓ Réhabilitation du Palais de la Culture Bernard Dadié de Treichville à hauteur de 25 milliards de F CFA (2015);
- ✓ Réhabilitation du Centre Culturel Jacques Aka de Bouaké, du Centre d'Actions Culturelles d'Abobo, etc;
- ✓ Projet de construction de la Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan d'une valeur de 49 milliards (en cours) ;
- ✓ Projet de construction du Lycée d'Enseignement Artistique (LEA) de Yamoussoukro dont en cours ;
- ✓ Construction du Centre Technique des Arts Appliqués (CTAA) de Korhogo (en cours) ;
- ✓ Projet de construction de 16 Centres Culturels Intégrés (la pose de la 1ère pierre du CCI de Dimbokro a eu lieu le 6 septembre 2020);

4- POLITIQUE SOCIALE EN FAVEUR DES ARTISTES

- ✓ Construction de résidences pour deux anciennes Gloires de la musique (Alla Thérèse et Anouma Brou Félix) ;
- ✓ Opération CD clés en main au profit de plus de vingt (20) artistes pour un coût global d'environ 119 millions ;
- ✓ Assurance maladie et retraite pour les artistes sociétaires du BURIDA ;
- ✓ Octroi d'une pension de solidarité de 300.000 F CFA/mois à plus de 60 anciennes gloires de la culture ;
- ✓ Un droit minimum de 60.000 F CFA pour les artistes sociétaires du BURIDA.

Les droits collectés par le BURIDA

Les droits collectés par le BURIDA en Millions





VALORISATION DES COMPÉTENCES

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

On note une absence d'initiatives gouvernementales d'envergure nationale visant à promouvoir l'excellence et à **valoriser les compétences**. Les prix d'excellence institués par le Président de la République, Henri Konan Bédié, n'avaient plus connu d'éditions depuis plusieurs années.

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Dans le souci de valoriser les compétences des Ivoiriens et de récompenser l'excellence, le gouvernement a adopté des textes importants :

- ✓ Décret N°2015-86 du 04 février 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du système intégré de gestion des Fonctionnaires et agents de l'Etat, en abrégé SIGFAE pour identifier les ressources humaines ainsi que leurs domaines de compétence et permettre la gestion automatisée des carrières;
- ✓ Décret N°2015-347 du 13 mai 2015 instituant un ordre du Mérite de la Communication afin de récompenser les personnes qui se sont distinguées par leur contribution active au développement, au rayonnement et à la promotion de la communication et des médias en Côte d'Ivoire ;
- ✓ Arrêté n°152/PM/CAB du 24 avril 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de la Journée Nationale de l'Excellence afin de réactiver l'initiative créée par le Président Henri Konan BÉDIE en 1998;



RÉSULTATS

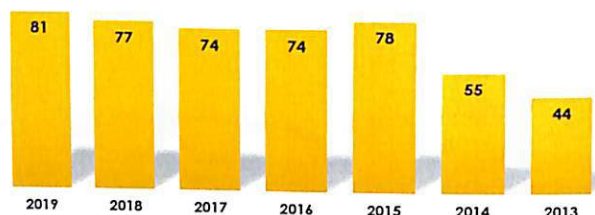
1-ADEQUATION FORMATION-EMPLOI

- ✓ Révision des curricula de formation de l'Ecole Nationale d'Administration sur la base des résultats obtenus pendant la phase pilote de mise en œuvre du Référentiel des Emplois et des Compétences après 26 ans de statut quo ;
- ✓ Affectation des ressources humaines aux postes adaptés grâce au SIGFAE et au Référentiel des Emplois et des Compétences ;
- ✓ Reprise de l'évaluation et de la notation des fonctionnaires ;
- ✓ Création du Compendium des compétences féminines pour favoriser la participation des femmes à la gestion des affaires publiques et privées conformément à leurs compétences.

2-PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE

Institué depuis 2013, le prix d'excellence permet au gouvernement de récompenser les meilleurs citoyens pour leur ardeur au travail et pour leur exemplarité. Il est décerné pendant la Journée Nationale de l'Excellence.

Le nombre de personnes récompensées au cours de la Journée Nationale de l'Excellence 2019 - 2013



En dehors du grand prix par catégorie, doté d'une enveloppe de 10.000.000 FCFA et décerné de manière solennelle par le Président de la République lors de la Journée de l'excellence, les 2^e et 3^e prix de chaque secteur reçoivent également des Ministres de tutelle des enveloppes respectives de 1,5 million et 1 million de Francs CFA.

3-ORDRE DU MERITE

- ✓ Institué en 2015, l'Ordre du Mérite de la Communication a décerné ses premières récompenses en 2019. 95 acteurs du secteur de la communication ont été distingués cette première année.

4-PRIX SECTORIELS

- ✓ Prix d'Excellence de la Gouvernance et de la performance des entreprises publiques. Instauré en 2019, il a pour objectifs de soutenir l'effort de promotion de la bonne gouvernance, de promouvoir la culture de la performance et la rentabilité au niveau des entreprises publiques, d'inciter les sociétés à l'amélioration de la qualité des informations financières afin de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs ;
- ✓ Prix Alassane Ouattara du jeune entrepreneur émergent. Instauré en 2014, ce prix a favorisé l'insertion socio-professionnelle de 180 jeunes et la création de 606 emplois directs en 5 ans, pour un investissement d'un milliard de FCFA. Ce Prix s'adresse aux jeunes des différentes communes du District d'Abidjan.
- ✓ Création d'une base de données des compétences nationales pour centraliser les informations relatives au secteur public et au secteur privé.



CRÉATION DE RICHESSE
& PERFORMANCE
ÉCONOMIQUE



CROISSANCE ÉCONOMIQUE

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Quatre grandes phases ont marqué la croissance de l'économie ivoirienne de 1960 à 2011.

De 1960-1979, l'économie est dynamique, avec pour poumon l'agriculture, grâce au binôme Café-Cacao. Elle enregistre un taux de croissance annuelle moyen du produit intérieur brut (PIB) réel de plus de 7%, supérieur au taux de croissance démographique qui était de 3,2%. C'est la période du miracle ivoirien caractérisée par une forte intervention de l'Etat dans l'activité économique, notamment à travers la création de plusieurs Sociétés d'Etat communément appelées SODE. Suivra une période de forte récession (**1980 à 1989**) marquée par un taux de croissance moyen de 1%, puis une reprise de **1990 à 1999**, avec un PIB réel qui croît de 4,4% par an, sous l'effet d'un programme de stabilisation et de relance

économique, avec comme fait majeur, la dévaluation de franc CFA le 12 janvier 1994 pour résorber les déséquilibres macroéconomiques et corriger les pertes de compétitivité.

De 2000 à 2010, l'activité économique est fortement perturbée par les différentes crises politico-militaires qu'a connues le pays. En conséquence, l'économie a perdu le sentier de la croissance avec un ralentissement de l'activité. Au cours de l'année 2011, la crise post-électorale a gravement affecté la santé de l'économie, ce qui a entraîné sa contraction (croissance négative) de 4,7%.



LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Après la crise post-électorale, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès remarquables en termes de la normalisation sociopolitique et sécuritaire, créant ainsi des conditions favorables à la relance économique. Ainsi, avec la mise en œuvre du PND 2012-2015 soutenue par la bonne exécution des programmes économiques et financiers conclus avec le FMI, la Côte d'Ivoire a retrouvé une trajectoire de croissance forte et fait désormais partie des pays à plus fort taux de croissance au monde. On assiste donc à une évolution du taux de croissance de l'économie ivoirienne qui passe de -4,2% en 2011 à 10,1% en 2012, 9,3% en 2013 et 8,8% aussi bien en 2014 qu'en 2015, soit une croissance annuelle moyenne d'environ 9% sur la période.

A partir de 2016, l'activité économique s'est inscrite dans la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2016-2020, avec pour principal objectif la transformation structurelle de l'économie. Ainsi, le taux de croissance est passé de 7,2% en 2016 à 7,4% en 2017, 6,8% en 2018 et 6,9% en 2019.

En 2020, l'activité économique continue de tirer avantage de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Toutefois, la crise sanitaire de la Covid-19 a eu des conséquences néfastes sur l'activité économique. Dans ce contexte, la croissance du PIB devrait ressortir à 0,8% en 2020 contre une situation de référence de 7,2%, sous l'hypothèse que la pandémie se poursuive jusqu'en fin d'année 2020, soit une perte de croissance d'environ 6,4%.

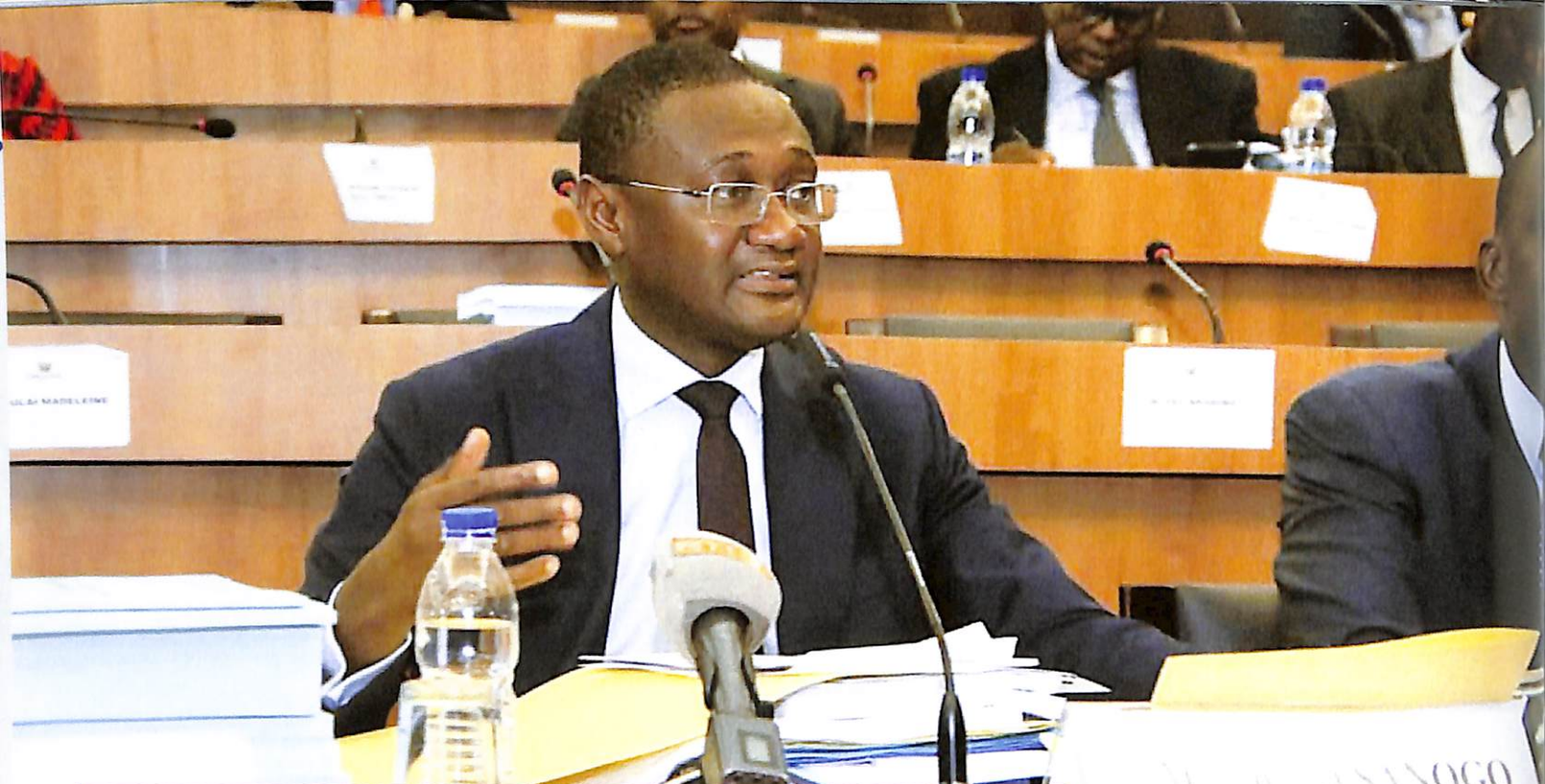
- ✓ 8 % de croissance en moyenne de 2012 à 2019, avec des pics en 2012 (10,1%) ; 9,05% en moyenne de 2013 à 2015, et un peu plus

de 7% de 2016-2019. Elle reste l'une des plus fortes croissances économiques en Afrique, voire dans le monde ;

- ✓ Fruits de la croissance distribuée à travers des investissements massifs dans des infrastructures économiques, mais également dans les services sociaux de base sur l'ensemble du territoire national, avec la réalisation de routes et pistes rurales, de ponts, de centres de santé, écoles, de châteaux pour la fourniture abondante d'eau potable en milieux rural et urbain, de l'électrification ;
- ✓ Valorisation salariale des fonctionnaires et agents de l'Etat, avec le déblocage des avancements, permettant à ces derniers d'évoluer aux grades A4, A5, A6 et A7. Les salaires étaient bloqués depuis vingt-cinq ans. Le déblocage a coûté à l'Etat 616 milliards de FCFA en 2014 et 2015 ;
- ✓ Taux d'investissement public élevé, passant de 23,3% du PIB en 2017 à 23,4% en 2018.
- ✓ Mobilité urbaine renforcée grâce aux investissements divers : acquisition de nouveaux autobus, renouvellement du parc automobile, amélioration des infrastructures routières.

PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PSGOUV)

Le Programme Social du Gouvernement (PSGouv 2019-2020), d'un coût de 727,5 milliards de FCFA en 2019, porté à 1008 milliards de FCFA en 2020, permet de renforcer la redistribution des fruits de la croissance par la fourniture aux populations de services de santé efficaces, l'accès et le maintien des enfants à l'école, l'accès à un coût abordable aux services essentiels tels que le logement, l'énergie, l'eau potable et le transport. Il permet également d'investir dans les routes et pistes rurales, et d'améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes, et l'accès à un emploi décent et stable.



EVOLUTION DU BUDGET

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Le budget de l'Etat, acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'Etat pour une année civile, exprime la vision du Gouvernement en matière de développement économique, social et financier. Depuis l'indépendance, le 07 août 1960, le budget ivoirien a enregistré une forte progression dans son histoire. Pour l'exercice 1964, la loi No 64-106 portant loi des finances, votée le 20 février 1964, fixait le budget à 29,353 milliards de FCFA. Mais les enjeux de développement vont conduire à le revoir régulièrement à la hausse pour atteindre en 2010, le montant de 2 627 milliards de FCFA.



LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

1. EVOLUTION DU BUDGET DE 2011 À 2020

Les engagements de l'Etat liés aux défis de la relance de l'économie, après la crise sociopolitique de 2011, se sont ressentis à travers les niveaux de dépenses effectuées sur la période 2010-2019. En particulier de 2013 à 2017, l'on note une forte hausse du budget, en lien avec le dynamisme de l'économie et les réformes entreprises par le Ministère en charge du Budget. Ces réformes ont favorisé une amélioration des recettes publiques. Toutefois, en 2018, le budget est réduit de plus de 2%, en raison du ralentissement de l'économie et de l'impact du double choc de 2017, à savoir la chute des cours des matières premières au niveau international (le cacao notamment) et les revendications sociales au niveau interne.

Ainsi, les dépenses budgétaires sont passées de 2 923,7 milliards de FCFA en 2010 à 7 334,3 milliards de FCFA en 2019, soit un accroissement de plus de 4 410,6 milliards de FCFA. Un rythme de progression moyenne de plus de 10% par an sur la période 2010 à 2019.

Par ailleurs, le Gouvernement a augmenté les ressources mobilisées auprès des partenaires au développement pour financer les vastes projets d'infrastructures inscrits dans les deux Programmes Nationaux de Développement (PND 2012-2015 et 2016-2020) en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Les coûts sont respectivement de 11 076 milliards de FCFA et 30 000 milliards de FCFA.

2. RÉFORMES DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

D'importantes réformes ont été initiées depuis 2012. Ce sont, entre autres, les lois, décrets et arrêtés suivants :

- Loi organique n° 2014-337 du 06 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des finances publiques ;
- le Décret n° 2019-81 du 23 janvier 2019 portant charte de gestion des programmes et des dotations ;
- Décret n° 2019-190 du 06 mars 2019 portant déconcentration de l'ordonnancement, c'est-à-dire du transfert du pouvoir d'ordonnateur principal des dépenses du Ministre chargé du Budget aux Présidents d'institutions constitutionnelles et aux Ministres techniques ;
- Décret n° 2019-222 du 13 mars 2019 portant modalités de mise en œuvre des contrôles financiers et budgétaires des Institutions, des Administrations Publiques, des établissements publics nationaux et des collectivités territoriales ;
- Instauration du Budget Citoyen en 2019, un guide du citoyen pour la loi de finances 2019 votée chaque année. Il présente de façon synthétique et facilement accessible au citoyen les données et informations inscrites dans le Budget de l'État, permettant ainsi aux populations de participer à l'amélioration des politiques publiques et à l'État de renforcer l'adhésion au civisme fiscal.
- Basculement en 2020 de la gestion budgétaire annuelle au budget-programme, conformément à la Directive no06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009. Le budget programme couvre 03 ans ;
- Arrêté interministériel n° 001 MPMBPE/MEF du 14 janvier 2020 portant réforme des procédures et circuits d'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'État et mise en œuvre du système d'information budgétaire.

Evolution du taux de croissance économique



ANNEXE : Evolution du budget de 2010 à 2020

Rubriques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (est.)	2020 (Prév.)
Budget de l'Etat (milliards)	2 923,7	3 041,7	3 331,1	3 735,8	4 165,2	4 970,1	5 789,1	6 706,0	6 495,1	7 334,3	8 061,0
Progression annuelle(%)		4,0	9,5	12,1	11,5	19,3	16,5	15,8	-3,1	12,9	9,9
PIB (en milliards)	12324,7	12112,7	13677,3	15445,8	17461,0	27086,2	28423,9	29955,0	32063,0	34447,0	36044,0
Budget en % PIB	23,7	25,1	24,4	24,2	23,9	18,3	20,4	22,4	20,3	21,3	22,4

Sources : DGBF, DGE/DPPSE

- Augmentation annuelle du budget de l'Etat;
- Financement des Plans Nationaux de Développement (PND 2012-2015, 2016-2020) sur le budget de l'Etat (40%) ;
- Transparence et bonne lisibilité du budget de l'Etat établies, renforçant ainsi la confiance des partenaires financiers du pays ;
- Facilité de mobilisation de ressources sur les marchés financiers régionaux et internationaux par emprunts directs ou émissions d'obligations ;
- Amélioration des conditions de vie des populations, grâce aux investissements massifs

- dans les infrastructures économiques et dans les services sociaux de base (santé, éducation, électricité, hydraulique, routes et pistes rurales, etc.) ;
- Renforcement de la bonne gouvernance dans les entreprises publiques, ainsi que dans les administrations ;
- Part du budget de l'Etat consacrée à l'investissement public en croissance : 33,6% en 2017 contre 26% en 2013 ; 20,4% en 2012, et 9,7% en 2011.

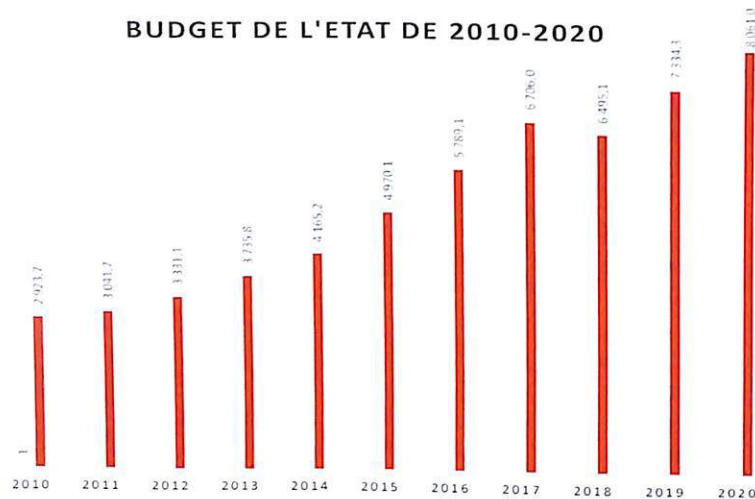
PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PSGOUV 2019-2020)

1003,4 milliards de FCFA en 2020 contre 727,5 milliards de FCFA en 2019 sont affectés au financement du Programme Social, dont l'objectif est de renforcer les acquis en matière d'amélioration des conditions de vie des populations.

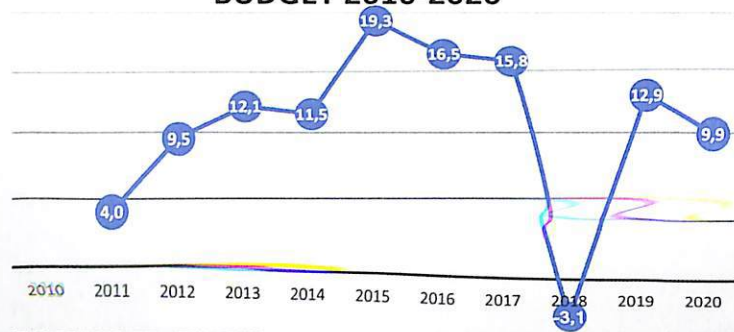
PLAN DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19

- 95,8 milliards de FCFA ont été dégagés pour financer la riposte contre cette crise sanitaire ;
- 1700,88 milliards de FCFA destinés au plan de soutien économique, social et humanitaire, avec création de cinq fonds spécifiques en faveur des ménages vulnérables (170 milliards de FCFA), des grandes entreprises (100 milliards de FCFA), des PME (100 milliards de FCFA), du secteur informel (100 milliards de FCFA), et du secteur agricole (300 milliards de FCFA).

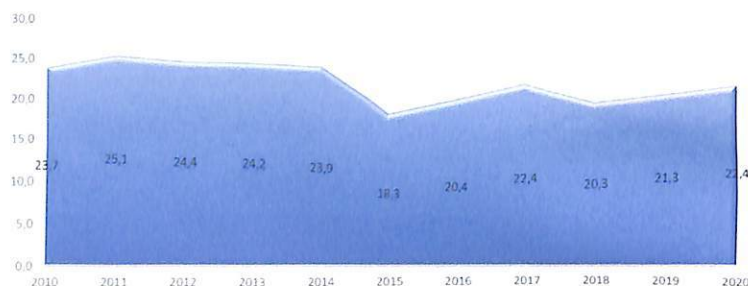
BUDGET DE L'ETAT DE 2010-2020



TAUX DE PROGRESSION ANNUEL DU
BUDGET 2010-2020



Evolution du Budget en % du PIB





SITUATION ET RÉFORME MONÉTAIRE

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Histoire et processus du projet de création de la monnaie unique

L'intégration monétaire demeure une volonté affichée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Elle est clairement édictée dans le Traité de 1975 et dans celui révisé de 1993 de la CEDEAO. L'idée de création d'une monnaie unique de la CEDEAO est apparue pour la première fois en 1983 à Conakry, en Guinée, lors de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) de la CEDEAO. Un Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC) a ainsi été adopté le 9 juillet 1987 (A/DEC.2/7/87). De même, le Traité révisé de la CEDEAO en 1993 a consacré, en son article 55, l'engagement formel des Etats membres « à établir dans un délai de cinq (5) ans après la création d'une Union Douanière, une Union d'une Union Economique et Monétaire ». Ce PCMC Economique et Monétaire est un ensemble d'actions cohérentes visant une harmonisation des systèmes monétaires nationaux et la création d'un environnement macroéconomique stable propice à la création de l'union monétaire et à l'introduction de la monnaie commune.

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Au regard des retards importants enregistrés dans la mise en œuvre de la feuille de route pour la création de l'union monétaire de la CEDEAO et des difficultés pour respecter le délai de 2015 fixé pour la monnaie unique de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, lors du Sommet extraordinaire tenu à Dakar, le 25 octobre 2013, ont :

- ✓ réaffirmé leur volonté politique pour la création d'une monnaie unique en Afrique de l'Ouest ainsi que leur attachement au programme de coopération monétaire et à la feuille de route adoptés à cet effet;
- ✓ exhorté les Etats membres en particulier ceux de la deuxième Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la convergence de leurs politiques macroéconomiques nécessaires à l'opérationnalisation de la deuxième zone monétaire ;
- ✓ décidé de confier le rôle d'impulsion et de suivi du processus de convergence monétaire à leurs Excellences Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger et John Dramani Mahama Président de la République du Ghana. Cette Task-force a été élargie par la suite aux Présidents du Nigeria et de la Côte d'Ivoire.

En octobre 2017, la Task-force a maintenu l'année 2020 pour le lancement de la monnaie unique de la CEDEAO. Aussi, l'approche en deux étapes a été abandonnée au profit d'une approche en une seule étape, privilégiant un processus graduel d'adhésion à la monnaie unique qui

commencerait avec les pays qui respectent les critères de convergence tandis que les autres pourront s'y joindre progressivement. Face aux lenteurs constatées, une nouvelle dynamique a été enclenchée dans le processus avec notamment l'adoption, lors de la 5^{ème} réunion de la Task-force présidentielle sur le programme de la monnaie unique de la CEDEAO, tenue le 21 Février 2018 à Accra, au Ghana, d'une révision de la feuille de route, réaffirmant un engagement politique à réaliser la monnaie unique de la CEDEAO en 2020.

Ce document comporte trente-cinq (35) activités réparties en dix (10) programmes qui devraient être mis en œuvre jusqu'en 2020. Chaque Programme comporte plusieurs activités qui sont subdivisées en une variété de tâches spécifiques assorties de délais de réalisation et du coût associé.

RÉSULTATS

La résultante des initiatives susmentionnées a été la réforme du franc CFA au niveau de l'UEMOA. Afin de préparer les Etats membres de l'Union à l'avènement de l'ECO, un profond réaménagement des accords de coopération monétaire entre lesdits Etats et la France a été annoncé le 21 décembre 2019, par le Président de la République de Côte d'Ivoire, Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union.

Les principaux éléments de la réforme sont :

- le changement du nom de la monnaie franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- l'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert dans les comptes de la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- le retrait des représentants français des organes de décision et de gestion de l'Union (Conseil d'Administration et Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, Commission bancaire) ;
- le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle) ;
- la garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.



PLAN DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19

Au cours du premier semestre 2020, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a adopté une politique monétaire accommodante, afin de contrer les impacts négatifs de la pandémie de la Covid-19 sur le système bancaire et maintenir le financement de l'activité économique dans l'Union. Ainsi, elle a organisé, à compter du 27 mars 2020, des adjudications sur ses guichets d'appel d'offres au taux fixe de 2,50%, son plus faible taux d'intervention. Par la suite, à compter du mois de juin 2020, la Banque Centrale a baissé ses taux directeurs de 50 points de base, faisant passer le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appel d'offres d'injection de liquidité de 2,5% à 2,0% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal de 4,5% à 4,0%. Par ailleurs, les entreprises ont bénéficié d'un report des échéances de créance pour celles qui ont été affectées par la pandémie.





LE CLIMAT DES AFFAIRES ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Les mauvaises performances des entreprises et la crise économique internationale des années 1980 avec pour corollaire la chute des recettes des produits de rente ont conduit le gouvernement à engager, à partir des années 1990, des réformes profondes incluant la libéralisation, la restructuration et la privatisation des entreprises, consacrant ainsi la prépondérance du secteur privé dans le développement économique du pays. Cependant, la crise sociopolitique et les conflits en 2002 et 2011 ont détérioré le climat des affaires, et fragilisé le tissu industriel à travers des fermetures et des délocalisations de plusieurs entreprises.

La production industrielle qui avait enregistré une croissance positive de près de 28% entre 1996 et 1999, a chuté de 20% entre 1999 et 2003.

De 2000 à 2010, l'appareil de production industrielle est devenu vétuste et s'est fortement dégradé sur la période, les capacités productives manufacturières sont en deçà du niveau de 1998 suite aux faillites, aux délocalisations et au non-renouvellement de l'outil de production. En outre, les zones industrielles sont vétustes, mal entretenues et inadaptées du fait de leur état de dégradation et de leur capacité insuffisante, le climat des affaires est jugé peu attractif et non incitatif pour les investissements.





II. LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

L'amélioration du climat des affaires et l'accompagnement des entreprises ont été faits à travers d'importantes réformes ci-dessous indiquées :

- Ordonnance n°2019-587 du 03 juillet 2019 instituant des mesures fiscales incitatives spécifiques aux investissements réalisés dans le secteur de la transformation agricole.
- Mise en place du Guichet unique de facilitation des formalités des entreprises (création d'entreprise en 48 heures) ;
- Création de Tribunaux de commerce (facilitation du règlement des litiges commerciaux) ;
- Adoption du nouveau Code des investissements, avec des avantages fiscaux plus importants que le précédent en termes de durée des avantages, de zones d'activité, et de taille des entreprises, notamment les PME ;
- Appui pour la mobilisation de financements par la facilitation de l'accès aux crédits, notamment par la mise en place de mécanismes de garanties de financement et de refinancement ;
- Promotion et développement de l'entrepreneuriat national par des mécanismes incitatifs tels que l'encadrement et les appuis techniques et financiers ciblés ;
- Mise en place, en décembre 2012, du cadre légal et institutionnel sur les Partenariats Public-Privé,
- Adhésion en 2015 de la Côte d'Ivoire à l'Open Government Partnership,
- Adoption en juillet 2017 du projet de Loi sur les zones franches par le Gouvernement
- Mise en œuvre, depuis 2014, du Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau, en abrégé PNRMN, dont le coût global est de 216,2 milliards de FCFA, avec pour objectif d'accompagner les entreprises dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre d'un plan d'action visant l'amélioration de leur compétitivité ;
- l'appui aux secteurs impactés par la COVID 19 ;
- l'octroi du bénéfice des conventions aux entreprises signataires même si ces dernières ne respectent pas leur engagement au titre de l'année 2020 ;
- la facilitation accordée aux entreprises productrices de gel hydroalcoolique et autres produits pour permettre leur disponibilité ;
- la mise en place de procédures pour la production et le contrôle de masques barrières.

- Au classement Doing Business (DB) 2020 de la Banque mondiale, la Côte d'Ivoire gagne 12 places et se classe au 110^e rang mondial. En 2019, le pays avait progressé de 17 places pour se hisser au 122^e rang sur 190 pays évalués pour la facilité des affaires, alors qu'il était en 2018 au 139^e rang dans le classement mondial et 17^e pays africain sur 54 que compte le continent noir ;
- Le Comité de Concertation Etat-Secteur Privé (CCESP) est installé et opérationnel, renforçant ainsi le dialogue entre l'administration publique et les opérateurs économiques ;
- De nouvelles entreprises voient le jour, faisant passer le nombre total à 8 500 en 2020 (étude INS, 2019) contre 2 408 en 2007 (DSRP)
- 703 milliards de Fcfa d'investissements privés captés en 2018 par le Centre de Promotion de l'Investissement en Côte d'Ivoire (CEPICI). Ces investissements ont bénéficié à plusieurs secteurs : agro-industrie (27%), transport et entreposage (24%), BTP (9%), TIC (6%) et industrie du plastique (4%).

PLAN DE RIPOSTE COVID-19

Fonds de soutien Covid-19 accordés aux PME et aux Grandes entreprises pour réduire l'impact négatif de la pandémie sur leurs activités. Ainsi, 100 milliards de FCFA ont été dédiés aux PME et 150 milliards de FCFA aux grandes entreprises.



INDUSTRIALISATION

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Le secteur industriel est devenu, au fil des années, un des piliers de l'économie ivoirienne grâce à la mise en place par l'Etat, depuis l'indépendance, des unités industrielles dans les secteurs de l'agro-industrie, de la chimie, de l'énergie, de la foresterie, etc. Ainsi, la contribution de ce secteur est passée de près de 16% en 1965 à près de 20% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 1980. Ce développement est essentiellement dû à une politique volontariste en matière de transformation industrielle de certaines filières agricoles (palmier, café, cacao, coton, canne à sucre, etc.). L'Etat a ainsi organisé la production, en suppléant un secteur privé insuffisamment développé, à travers la création de complexes agroindustriels (SODESUCRE, PALMINDUSTRIE, UTEXI, COTIVO, CHOCODI, PROCACI, etc.), dont la plupart feront l'objet de restructuration au cours des décennies 1980-1990.

Suite à ces réformes structurelles (libéralisation, restructuration et privatisation des entreprises) et aux effets bénéfiques de la dévaluation du Franc CFA, de 1990 à 1999, le secteur industriel a connu une croissance annuelle d'environ 9%, marquée par la hausse du taux d'utilisation des capacités productives, relevant sa contribution au PIB à 24% en 1999.

Cependant, la crise sociopolitique et les conflits en 2002 et 2011 ont détérioré le climat des affaires, et fragilisé le tissu industriel, à cause des fermetures et délocalisations de plusieurs entreprises. La production industrielle qui avait enregistré une croissance positive de près de 28% entre 1996 et 1999, a chuté de 20% entre 1999 et 2003.

La structure du secteur industriel ivoirien est dominée par les **activités manufacturières** qui cumulent 67% de la valeur ajoutée industrielle en 2010 contre 21% pour l'extraction, 9% pour les BTP et 3% pour l'énergie. **L'agro-industrie** constitue le principal pilier du sous-secteur manufacturier, avec 75% de la valeur ajoutée et de l'emploi. Entre 2000 et 2011, l'emploi formel dans le secteur industriel a représenté, en moyenne, 42% de l'emploi formel global en Côte d'Ivoire, revenant en 2011, autour de son niveau de 2000. Mais le développement du secteur industriel ivoirien est fortement affecté par diverses contraintes, dont la vétusté de l'appareil de production industrielle et sa forte dégradation sur la période 2000-2010, les délocalisations, le non renouvellement de l'outil de production et la faible compétitivité.

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Afin de faire face aux difficultés du secteur industriel, le gouvernement ivoirien a adopté plusieurs réformes et mesures. entre autres:

- ❑ Adoption de la loi n°2013-656 du 13 septembre 2013 portant réforme des filières coton et anacarde pour la mise en place de la réforme de la filière coton ;
- ❑ Loi n°2013-866 sur la normalisation et la qualité
- ❑ Loi n°2019-989 du 27 novembre 2019 relative au système national de métrologie en Côte d'Ivoire;
- ❑ Loi n°2013-865 du 23 décembre 2013 relative à la lutte contre la contrefaçon et le piratage, et la protection des droits de propriété intellectuelle dans les opérations d'importation, d'exportation et de commercialisation de biens et services;
- ❑ Décret n°2014-460 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'organisme national de Normalisation dénommé Comité Ivoirien de Normalisation (CIN);
- ❑ Décret n°2016-1152 rendant certaines normes d'application obligatoire;
- ❑ Décret 2013-298 du 02 mai 2013 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI);
- ❑ Décret n°2015-22 du 14 janvier 2015 relatif aux procédures et conditions d'occupations de terrains industriels;
- ❑ Décret n° 2017-145 du 01 mars 2017 fixant les conditions d'implantation d'une unité industrielle sur un terrain situé en dehors d'une zone industrielle;
- ❑ Ordonnance n°2013-297 du 02 mai 2013 fixant le barème des montants de la redevance d'occupation des terrains industriels;
- ❑ Ordonnance n°2014-633 du 22 octobre 2014 instituant le Fonds de développement des infrastructures (FODI);
- ❑ Ordonnance n°2016-1012 du 30 novembre 2016 fixant les taux du droit unique de sortie applicables aux cerises de café, aux fèves de cacao et aux produits dérivés du café et du cacao;
- ❑ Adoption en 2013 du Programme National de Développement de la Transformation de l'Anacarde ;
- ❑ Adoption en 2013 d'une Stratégie Nationale d'Exportation qui prend en compte la filière Coton/Textile au titre des filières prioritaires;
- ❑ Mise en place d'un cadre de concertation avec les acteurs de la filière pour faciliter l'approvisionnement des unités de trituration en matière première depuis 2015 ;
- ❑ Signature de deux accords-cadres dont le premier s'est fait entre les égreneurs et les tritrateurs pour la campagne 2015-2016 et le second entre les égreneurs, les tritrateurs et les filateurs pour la campagne 2019-2020;



- ❑ Prise de l'arrêté n°319/MCIPPME/MINAS/MINEDD du 14 mai 2019 fixant les types d'emballage autorisés pour le conditionnement du ciment produit localement ou important et destinée à la vente au détail en Côte d'Ivoire;
- ❑ Convention pour le développement et la gestion du système de normalisation et de certification des produits signée entre l'Etat de Côte d'Ivoire et CODINORM;
- ❑ La mise en œuvre d'instruments de développement des infrastructures industrielles, notamment les zones industrielles et zones franches (avec la création de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) et du Fonds National de Développement des Zones Industrielles (FN-DEZI) ;
- ❑ la mise en œuvre de plateformes industrielles intégrées, avec une offre d'infrastructures et de services complète (offres immobilière, logistique, de services variés et répondant aux besoins des industriels, guichet unique, offre de formation intégrée), afin de faire de la Côte d'Ivoire une destination attractive pour les investissements étrangers.





Toutes les réformes et mesures mises en œuvre par le Gouvernement de Côte d'Ivoire ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- ❑ Accroissement des volumes de cacao transformés passant de 437 014 tonnes en 2012 à 580 000 tonnes en 2018, soit une progression de +33%, puis de 443 251 tonnes en 2017 à 629 573 tonnes à l'horizon 2020, soit une progression de l'ordre de 42%.

	Année 1 2017/2018	Année 2 2018/2019
Objectifs contractuels (en tonnes)	454 873	498 824
Réalisations (en tonnes)	468 780	467 918
Taux de réalisation (%)	103,6%	94%

- ❑ Accroissement des capacités de transformation de l'anacarde de 87%
 - ❖ 104 500 tonnes en 2016
 - ❖ 195 800 tonnes en 2019.
- ❑ Accroissement de la transformation des noix brutes
 - ❖ 40 400 tonnes en 2016
 - ❖ 68 000 tonnes en 2018.
 - ❖ 57 466 tonnes en 2019 ;
- ❑ Installation en 2019 de trente (30) unités de décorticage de noix de cajou à petite échelle au sein des sociétés coopératives de producteurs d'une capacité annuelle de 90 tonnes par an;
- ❑ Accroissement de la production du coton graine passant de 450 000 tonnes en 2014-2015 à 458 762 tonnes en 2018-2019.
- ❑ Accroissement des capacités de production de ciment passant de 3 millions de tonnes en 2015 à 12,55 millions tonnes en 2019, soit une hausse de 318% sur la période 2015 à 2019.
- ❑ Hausse de la production de ciment passant de 1 969 677,93 tonnes en 2012 à 4,3 millions de tonnes en 2019, soit une hausse de 118,3% sur la période.
- ❑ Baisse des prix du ciment aux consommateurs en moyenne de 25% sur le ciment CPJ 32,5 et CPJ 42,5.

- ❑ Réhabilitation en 2018 de la Zone industrielle de Yopougon (voirie, réseaux d'eau, d'électricité, restauration, parking,...)
- ❑ Aménagement des zones industrielles de Vridi et Koumassi :
- ❑ Création de la zone industrielle d'Akoupé Zeudji PK24 (940 ha) avec toutes les commodités requises ;
- ❑ Construction d'une station d'épuration des eaux usées d'un débit de 800 m³/j (exécutée à 90%),
- ❑ pose et équipement d'un poste de Neutralisation et de Désinfection pour le traitement de l'eau potable (réalisé à 98%) ;
- ❑ Aménagement d'une zone dédiée aux cimentiers de 59 ha;
- ❑ Aménagement en cours de 112 ha de zone industrielle dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP) avec l'appui d'Afreximbank;
- ❑ Développement de la zone franche textile de Bouaké avec la signature en 2018 d'un mémorandum d'entente avec le Groupe chinois Orient International;
- ❑ Développement des zones agro industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde (projet BIRD-ENCLAVE) ;
- ❑ Création de la zone industrielle de Bonoua portant sur l'aménagement d'une parcelle de 334 ha dont les composantes sont : Voirie et réseaux divers, Eau potable, Assainissement des eaux usées, Electricité, Télécommunications;
- ❑ Création de la zone industrielle de Yamoussoukro avec l'aménagement 250 ha avec les purges de droits coutumiers en cours de paiement ;
- ❑ Création et opérationnalisation de l'Agence pour le Développement et la Compétitivité des industries de Côte d'Ivoire - ADCI qui assurera l'exécution de la composante 1 du Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau (PNRMN) qui est un appui direct aux entreprises ;
- ❑ Création du Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau (FREMIN) pour le financement du PNRMN ;

- ❑ Financement du PNRMN par la BAD à travers la mise en place du Projet d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI) pour un montant de 8,2 milliards FCFA.
- ❑ Accompagnement des entreprises à la mise à niveau dans le cadre du PARCSI :
 - ❑ 119 diagnostics global et stratégique réalisés ;
 - ❑ 49 missions de démarche qualité ;
 - ❑ 60 missions d'Assistance Technique et conseils ;
 - ❑ 249 cadres d'entreprises formés.
- ❑ Réalisation des études de faisabilité des Centres d'Appui à la Compétitivité et au développement Industriel (CACDI) ;
- ❑ Adoption de plus de 3000 normes ivoiriennes relatives à plusieurs produits appartenant à divers domaines d'activités (bâtiment, agriculture, génie rural, génie civil, alimentaires, emballages, électricité et matériel électrique, responsabilité sociétale, environnement, etc.) ;
- ❑ Opérationnalisation du Système Ouest africain d'accréditation (SOAC) depuis septembre 2018, avec 11 laboratoires accrédités dans l'espace UEMOA dont 07 en Côte d'Ivoire ;
- ❑ Organisation de neuf (09) éditions du Prix Ivoirien de la Qualité sur la période 2012-2019 qui a permis :
 - ❖ de récompenser 104 entreprises lauréates ;
 - ❖ de décorer près de 50 chefs d'entreprises dans l'ordre du mérite ivoirien ;

❖ de désigner au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO 6 entreprises ivoiriennes comme lauréates au prix UEMOA de la qualité et 1 entreprise au prix CEDEAO de la qualité.

- ❑ Promotion de l'innovation et la technologie avec 5 726 enregistrements d'actifs de propriété intellectuelle sur la période 2012-2018 réparties comme suit :

- ❖ 153 brevets d'invention,
- ❖ 3088 marques de produits ou services,
- ❖ 1007 noms commerciaux,
- ❖ 478 dessins et modèles industriels.

- ❑ Acquisition d'un camion laboratoire pour le LANEMA ;

PLAN DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19

- ❑ 13 millions de masques commandés par le Conseil National de Sécurité (CNS) ont été produits localement par des PME ivoiriennes et distribués aux populations pour se protéger contre la Covid-19.





AGRICULTURE

ETAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

En Côte d'Ivoire, près de 60% de la population vit en milieu rural, et 30.7% du PIB est issu du secteur agricole. Le développement du secteur agricole ivoirien a été favorisé par la mise en œuvre de plans quinquennaux généraux qui ont constitué, de 1960 à 1990, les grandes orientations agricoles du pays. A partir de 1992, c'est le Plan Directeur du Développement Agricole (PDDA 1992-2015) qui a servi de Programme central des politiques agricoles de Côte d'Ivoire, avec de nombreuses réformes à l'appui : loi sur les coopératives agricoles en 1997, loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, modifié par la loi 2004-412 du 14 août 2004 portant amendement de ladite loi, libéralisation du binôme café-cacao et fin de la Caisse de Stabilisation (Caistab), et création du fonds de développement agricole en 2001.

La période 2000-2010 a été marquée par l'avènement des structures de gestion des filières agricoles (FDPCC, FRCC, ARCC, etc.) gérées par les producteurs, mais l'expérience a foiré, pour cause de mauvaise gestion et détournements de fonds.

LES REALISATIONS DU GOUVERNEMENT DEPUIS 2011

Le gouvernement a engagé d'importantes réformes à partir de 2011, afin de dynamiser le secteur agricole et renforcer sa contribution au développement économique et social de la Côte d'Ivoire. Ces actions portent sur :

- Ordonnance n°2011-481 du 28 décembre 2011 fixant les règles relatives à la Commercialisation du Café et du Cacao et à la Régulation de la Filière Café-Cacao ;
- Elaboration et mise en œuvre, dès 2012, de deux programmes nationaux d'investissement agricole : PNIA 2012-2016, d'un coût de 2040 milliards de FCFA, et PNIA 2018-2025, d'un montant de 11 900 milliards de FCFA. Objectif, relancer le secteur agricole en mettant l'accent sur la sécurité et la souveraineté alimentaires, la gestion durable des cultures de rente et d'exportation; le renforcement des investissements privés, et la gouvernance axée sur la restructuration des organisations professionnelles agricoles et la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural ;
- Loi n°2013-655 du 13 septembre 2013 relative au délai accordé pour la constatation des droits coutumiers sur les

terres du domaine coutumier, et portant modification de l'article 6 de la loi 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural ;

- **Loi N° 2013-656 du 13 septembre 2013**, fixe les règles relatives à la commercialisation du coton et de l'anacarde et la régulation des activités des filières coton et anacarde ;
- Loi n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant code foncier, amendant la loi 2004-421 du 14 août 2014 portant amendement de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural ;
- loi n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant code forestier. C'est un nouveau code qui lie désormais la propriété de la forêt et la propriété foncière, et accorde (articles 19, 36, 37 et 40) la propriété des forêts aux titulaires de titres de propriété foncière selon la nature des forêts et le type d'actes détenus ;
- loi 2015-537 du 20 juillet 2015 d'orientation agricole de Côte d'Ivoire ;
- décret 2016-590 du 03 août 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'agence foncière rurale dénommée (AFOR) ;
- Plan National de Développement (PND 2016-2020) prévoyant dans sa matrice d'actions prioritaires, la sécurisation foncière rurale, notamment en son axe stratégique 3 : « Accélération de la transformation structurelle de l'économie pour l'industrialisation ».

RÉSULTATS

1. PERFORMANCES AGRICOLES DU PAYS

- *Premier producteur mondial de :*



1^{er} producteur mondial
Cacao (1,7 à 2 millions de tonnes/an) ;



1^{er} exportateur mondial
Noix de cajou
(800 000 t/an)



1^{er} producteur mondial
Noix de cola
(50 000 à 75 000 t/an).

- *Premier producteur africain de :*



1^{er} producteur africain
Caoutchouc
(780 000 t en 2019)



1^{er} producteur africain
Mangue
(180 000 t/an)



1^{er} producteur africain
Banane dessert
(450 000 t en 2019)



1^{er} exportateur africain
Huile de palme

- 22% de contribution au PIB 2018-2019 ;
- 40% des exportations de la Côte d'Ivoire en 2018 contre 56% en 2012, baisse due à une augmentation de la transformation sur place ;
- 50% des recettes d'exportation par an.

2. CROISSANCE MOYENNE AGRICOLE

- 8% de croissance moyenne des secteurs agricoles de 2012 à 2019.

3. TRANSFORMATION SUR PLACE

- Cacao : 35% en 2019 contre 29% en 2012
- Noix de cajou (anacarde) : 12,7% en 2019 contre 8% en 2017 et 5,3% en 2012.





4. AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PRODUCTEURS

- 6 148 milliards de FCFA de revenus cumulés captés par les paysans en 2017 contre 3370 milliards de FCFA en 2012
- Taux de pauvreté réduit à 56,8% en milieu rural en 2015 contre 62,5% en 2008. Une grande première depuis 2002 !

5. EMPLOIS

- 1 797 000 emplois directs créés en 2017 sur une prévision de 2 400 000.

6- PRIX BORD CHAMP MINIMUM

- Anacarde : 400 FCFA/kg (atteignant parfois un pic de 600 FCFA/kg) de 2012-2018 contre 100 FCFA/kg en 2011, et 225 FCFA/kg en 2012 ;
- **Coton graine : 300 FCFA/kg pour la campagne 2019-2020** (+17% par rapport à 2018-2019)
- **Cacao : 1000 FCFA/kg en 2020-2021**, en hausse de 14,28% par rapport à la campagne 2019-2020 au cours de laquelle bord champ était fixé à 825 FCFA / Kg (en augmentation de 10% par rapport 2018-2019) ;
- **Café : 700 FCFA/Kg en 2019-2020 (prix garanti bord-champ)**, grâce à une subvention de 32 milliards de FCFA consenti par le gouvernement ivoirien pour le maintenir au niveau de la campagne 2018-2019.

7. AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ AGRICOLE

- **75 milliards de FCFA** mobilisés (en 2014) pour améliorer la productivité dans cinq filières agricoles (cacao, hévéa, palmier à huile, coton, anacarde), à travers le Projet d'appui au secteur agricole (PSAG).

PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PSGOUV 2019-2020)

- Plus de 40 000 km de routes en terre et de pistes rurales réhabilitées, favorisant ainsi l'écoulement des productions agricoles ;
- Soutien à la production et la transformation des productions agricoles en milieu rural et renforcement des services sociaux de base, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations rurales.

PLAN DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19

Plan de soutien agricole de près de 300 milliards de F CFA, dont 250 milliards de FCFA en faveur des filières anacarde, cacao, café, coton, hévéa et palmier à huile impactées par le gel des exportations du fait de la Covid-19.



GESTION DE LA DETTE

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

L'endettement de la Côte d'Ivoire remonte aux années 1960-1980. Il répondait aux exigences de développement post indépendance et la nécessité pour l'Etat de se substituer, dans un premier temps, au secteur privé. Ainsi, ont été créées des sociétés d'Etat ou "Sode". Le tout facilité par les marchés financiers internationaux séduits par les performances économiques ivoiriennes ou « miracle ivoirien ». Mais, faute de retours sur investissement espérés, ces « Sode » dissoutes pour la plupart à partir de fin 1980-début 1990, ont laissé à l'Etat des dettes cumulées représentant 65% de la dette publique totale, évaluée en 2008 par le Ministère des Finances à 6500 milliards de FCFA. L'atteinte du point décision, le 29 mars 2009 et du point d'achèvement, le 26 juin 2012, de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) vont contribuer à rendre soutenable la dette publique de la Côte d'Ivoire.

REALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRES 2011

Suite aux allègements et annulations de dettes intervenus au point d'achèvement de l'initiative PPTE, en juin 2012, la situation de la dette publique de l'Etat de Côte d'Ivoire s'est considérablement améliorée. Plusieurs réformes ont été alors entreprises, afin de maîtriser l'endettement, accroître la mobilisation des ressources intérieures et dégager des marges budgétaires pour financer le Plan National de Développement (PND). C'est dans ce contexte que le pays a sollicité la notation financière internationale, et effectué quatre (4) sorties réussies sur le marché international de la dette souveraine en 2015, 2017, 2018 et 2019.

Par ailleurs, les autorités ivoiriennes ont inscrit la gestion de la dette publique dans une vision nouvelle s'alignant aux standards internationaux en la matière. Ainsi, le stock de la dette publique, à fin 2019, s'élève à 13 300,2 milliards de FCFA dont 8 867,5 milliards au titre de la dette extérieure et 4 432,7 milliards au titre de la dette intérieure. L'encours de la dette publique totale au 31 décembre 2019, représente 38,6% du PIB contre 69,2% en à fin 2011 (la norme communautaire est de 70%).



L'accroissement de cet encours sur cette période s'inscrit principalement dans une dynamique de relance économique par les investissements. (Cf. Tableau en annexe). Cette relance est soutenue par une stratégie économique cohérente définie dans les Plans Nationaux de Développement (PND) 2012-2015 puis 2016-2020, qui nécessitent d'importants moyens financiers.

Enfin, le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré au cours de la période 2020-2040, aussi bien sur la dette publique extérieure que sur la dette publique totale. Le gouvernement utilise les outils de gestion de la dette publique tels que la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) et l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) qui sont régulièrement mis en œuvre depuis 2012.

Pour éviter le surendettement, la gestion de la dette publique s'opère, depuis 2011, dans un nouveau cadre institutionnel conforme à la volonté de l'Etat de mieux encadrer l'endettement et d'honorer l'ensemble de ses engagements financiers actuels et futurs. Ce qui s'est traduit par l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) systématique, depuis 2012.

Globalement, les actions ont porté sur ce qui suit :

- Adoption et mise en œuvre de la **Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme** à partir de 2013 (SDMT 2013-2016 ; SDMT 2017-2021). Annexée à la loi des Finances, elle permet d'élaborer le

plan opérationnel d'endettement public extérieur et intérieur, et vise à satisfaire les besoins bruts de financement de l'Etat aux moindres coûts et risques possibles.

- **Plafonnement des emprunts émis** à hauteur de 10% sous forme d'instruments de court terme (CT), 30% sous forme d'instruments de moyen terme (MT), 55% sous forme d'instruments de long terme (LT) et 5% sous forme de crédits auprès de bailleurs tels que la BOAD et le FMI ;
- **Règlementation des emprunts extérieurs** : emprunts semi-concessionnels à hauteur de 71% ; concessionnels à hauteur de 22% et non concessionnels à hauteur de 7% ;
- Production trimestriellement d'un Bulletin Statistique de la Dette pour répondre aux exigences internationales, en particulier celles relatives au Système général de diffusion des données (SGDD) ;
- Adhésion à Open Government Partnership (OGP) ou Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, ainsi qu'à l'Open Data (données ouvertes), en 2015 ;

- Taux d'endettement (pourcentage de la dette ivoirienne sur le PIB) à 48% en 2019, contre 63% en 2010 et 66% en 2011, nettement inférieur à la norme communautaire de l'UEMOA, fixée à 70% au maximum ;
- Risque de surendettement modéré au cours de la période 2020-2040, aussi bien en termes de dette publique extérieure que de dette publique totale, note le FMI;
- Accroissement de la mobilisation des ressources intérieures et des marges budgétaires pour financer le Plan National de Développement (PND).
- Mobilisation d'importantes ressources financières sur les marchés internationaux (Euro bonds)
- Eligibilité de la Côte d'Ivoire au Millenium Challenge Corporation

(MCC), le 16 Décembre 2015, dont certains indicateurs portent sur le renforcement du suivi de la dette des entreprises publiques.

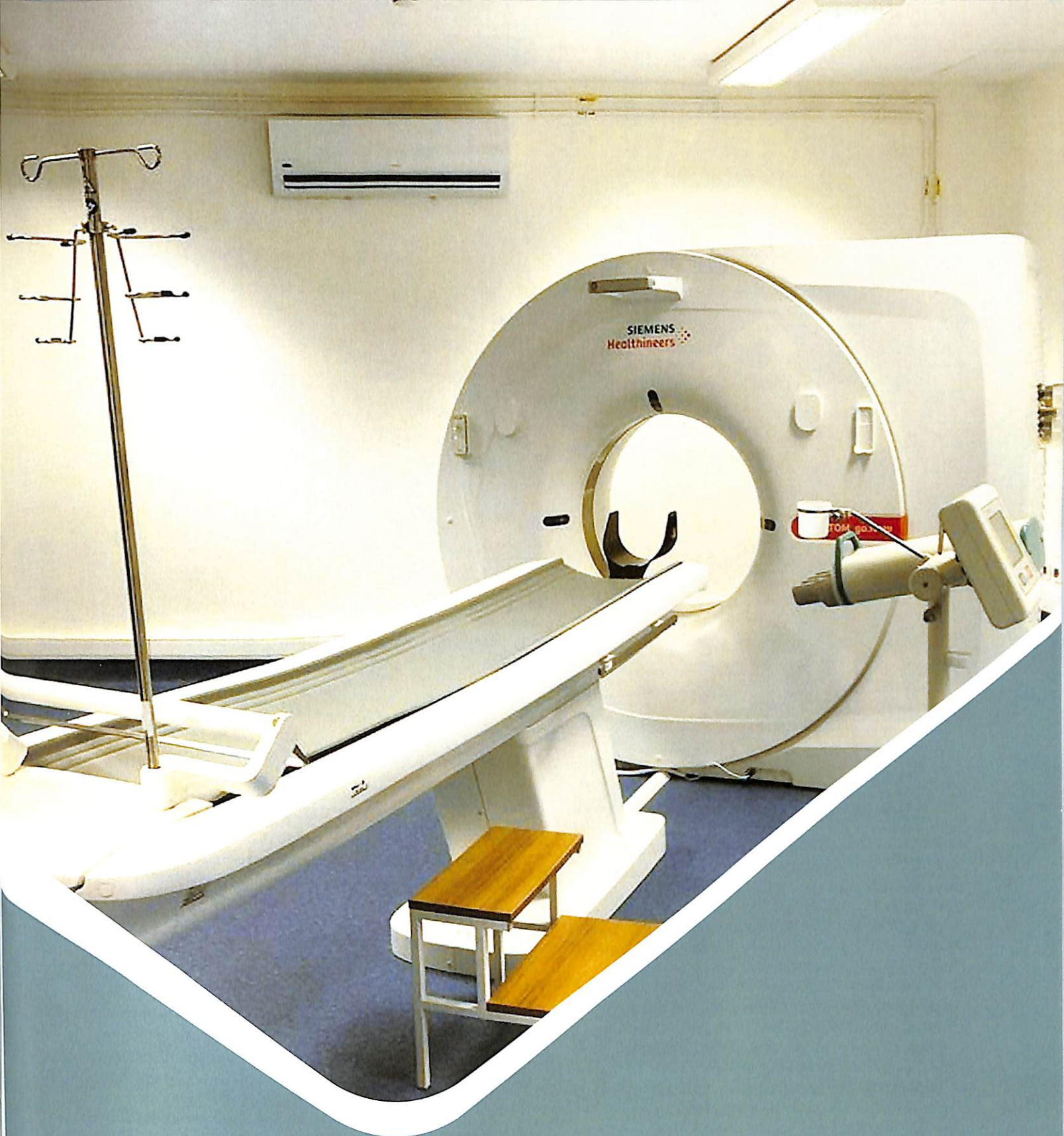
- Financement global apporté par les partenaires extérieurs dans le cadre de la riposte contre la Covid-19 : 157, 5 milliards de FCFA.

PLAN DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19

- Financement global apporté par les partenaires extérieurs dans le cadre de la riposte contre la Covid-19 : 157, 5 milliards de FCFA.



Alassane OUATTARA, aux portes de l'émergence



ACCÈS AUX SERVICES
SOCIAUX & DÉVELOPPEMENT
DES INFRASTRUCTURES



SANTÉ

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Avant les actions entreprises par le gouvernement depuis 2011, la situation sanitaire se présentait comme suit :

- ❑ le taux de disponibilité des médicaments était de 23% ;
- ❑ 44% de la population vivent à plus de 5 km d'un centre de santé ;
- ❑ la prévalence du VIH/SIDA en Côte d'Ivoire était de 3,83% dans la population générale ;
- ❑ l'incidence du paludisme dans la population générale était de 116 pour 1 000 habitants ;
- ❑ la mortalité maternelle était estimée à 543 pour 100 000 naissances vivantes et le taux d'accouchement par un personnel s'élevait à 69,22% à l'échelle nationale ;
- ❑ le ratio infirmier/population était de 1 pour 3 069 habitants. Quant au ratio sage-femme/femmes en âge de procréer, il était d'une sage-femme pour 2 270 femmes ;
- ❑ l'incidence de la tuberculose était de 106 cas pour 100 000 habitants en 2010 dans la population générale, et la co-infection TB/VIH était estimée à 105,11 pour 100 000 habitants en 2011 ;
- ❑ la couverture vaccinale en 2011 en Côte d'Ivoire se chiffrait à environ 89,05% pour le BCG, 64,1% Polio3, 53,5% Rougeole, 67,78% Penta3, 52,32% Fièvre jaune et 35,80% VAT2.

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

La Santé est l'une des premières priorités du gouvernement. Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures fortes pour améliorer sa capacité et son efficacité opérationnelles en vue de renforcer l'activité de vaccination. Ces mesures sont les suivantes :

- ❑ le gouvernement a adopté en conseil des Ministres un décret rendant obligatoire la vaccination des nourrissons et des femmes enceintes ;
- ❑ l'accès aux médias publics pour la diffusion de produits médias sur le Programme Élargi de Vaccination (PEV) a été rendu gratuit ;
- ❑ l'adoption d'un projet de loi portant création d'établissements publics hospitaliers (EPH), qui devrait ouvrir la voie à une gestion administrative et financière plus autonome des structures de santé.

Le gouvernement a mis un accent particulier sur le volet santé en améliorant la qualité de l'offre de soins de 2011 à 2019. Ainsi, un certain nombre d'infrastructures sanitaires sont apparues telles que :

PHOTO: A. OUAÏRA



- ❑ le premier centre national de radiothérapie ;
- ❑ l'hôpital Mère-Enfant de Bingerville ;
- ❑ le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Angré ;
- ❑ l'hôpital Saint-Joseph Moscati de Yamoussoukro ;
- ❑ l'hôpital Saint Jean-Baptiste de Bodo ;
- ❑ l'institut de médecine nucléaire d'Abidjan ;
- ❑ une unité de prise en charge des usagers de drogue au sein de l'INSP ;
- ❑ un centre national de dépistage précoce des cancers du sein et du col de l'utérus ;
- ❑ la nouvelle pharmacie de la santé publique de Côte d'Ivoire ;
- ❑ quatre (04) centres nationaux de transfusion sanguine.

Il a été recensé au premier semestre 2020 des avancées importantes en faveur d'autres projets sanitaires avec des taux de réalisation atteignant une moyenne de 50% d'achèvement. C'est la construction :

- ❑ de quatre (04) centres hospitaliers (CHR) ;
- ❑ de quatre (04) hôpitaux avec spécialités ;
- ❑ de quatre (04) hôpitaux généraux ;
- ❑ et la création de services neufs dans cinq (05) hôpitaux (Séguéla, Bouna, Toumodi, Daoukro et Abengourou).

Dans la même veine, les travaux de construction pour l'ouverture de l'agence de Bouaké de la NPSP ont atteint un taux de réalisation de 97%.

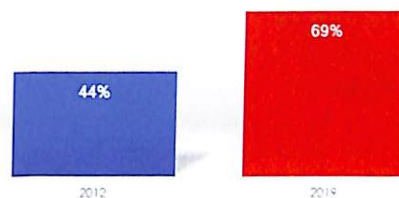
A ces infrastructures nouvelles et en cours, d'autres structures existantes ont fait l'objet de réhabilitation sur l'ensemble du territoire national, ce sont entre autres :

- ❑ 233 Établissements Sanitaires Premier Contact (ESPC) ;
- ❑ 22 centres hospitaliers régionaux ;
- ❑ et 72 hôpitaux généraux.

En somme, 16,60% du budget 2020 de l'État ivoirien a été consacré au secteur de la santé. Ce qui est au-dessus de la norme internationale qui recommande au plus 15% du budget de l'État.

16,6% du budget 2020 consacré à la santé au-dessus de la norme internationale qui recommande au moins 15%.

Taux d'accès aux services de santé



En ce qui concerne la couverture des établissements de santé, il a été enregistré une amélioration du ratio Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) par habitant de 2016 à 2017. Ce ratio est passé de 1 ESPC pour 12 006 habitants en 2016 à 1 ESPC pour 10 800 habitants en 2017 avec une évolution continue.

Le taux d'utilisation des services de santé (TUSS) au niveau national a progressé. Il est passé de 43,33% en 2015 à 45,26% en 2016 pour se situer à 48,2% en 2017. Ce taux dépasse largement la cible de 30% en 2017 fixée par l'Etat.

En matière de lutte contre le VIH, 66% des établissements sanitaires offrent aujourd'hui des services de prise en charge par traitement ARV contre 46% en 2016.

Cette même politique a permis de réduire le coût de la séance de dialyse pour les patients de l'insuffisance rénale, lequel est désormais de 1 750 FCFA dans les centres publics, contre 2 500 F CFA de 1991 à 2010. Ce coût varie entre 60 000 et 150 000 FCFA dans les cliniques privées. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré la Côte d'Ivoire "pays libre de polio" depuis novembre 2015. Aucun cas de poliomyélite n'a été enregistré depuis juillet 2011.

Nous notons également que la tuberculose est en régression, avec un taux de succès du traitement qui est passé de 68 % en 2001 à 83 % en fin 2017.

LE PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PSGOUV)

1. OBJECTIFS

Dans le cadre du PSGouv, l'État ivoirien a mis l'accent sur trois (03) volets que sont :

- ❑ la Couverture Maladie Universelle (CMU) qui vise à garantir l'accès à des soins de santé de qualité à l'ensemble de la population résidant en Côte d'Ivoire, dans des conditions financièrement soutenables ;
- ❑ le programme de gratuité ciblée visant à offrir gratuitement à des bénéficiaires certains services et actes médicaux dans le cadre de consultations prénatales, accouchements et leurs complications, consultations pour les enfants de 0 à 5 ans et prise en charge de cas grave de paludisme ;
- ❑ le PEV qui consiste à consolider les acquis en matière de couverture vaccinale, continuer de renforcer le système de vaccination et protéger les populations contre les épidémies.

2. LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU)

A la fin de l'année 2019, la CMU a enregistré les résultats principaux ci-après :

- ❑ 2 421 338 personnes ont été enrôlées en cumul, pour un nombre total de bénéficiaires de 2 979 469 à la fin du premier semestre 2020 ;
- ❑ 1 781 494 cartes ont été produites depuis le démarrage de la phase active de la CMU, y compris la production de 232 672 cartes au premier semestre 2020 ;
- ❑ 102 231 personnes ont bénéficié des prestations de la CMU dans le cadre de 174 165 consultations effectuées, en cumul d'octobre à fin juin 2020, dont 79 063 au premier semestre 2020 ;
- ❑ le taux de disponibilité globale des médicaments est de 85%.

3. LA GRATUITÉ CIBLÉE

Pour le programme de gratuité ciblée, le gouvernement a distribué, sur toute l'année 2019, 545 727 kits d'accouchement, 77 983 kits de césarienne et 1 218 435 divers produits contre le paludisme.

Au cours du premier semestre de l'année 2020, les réalisations enregistrées au titre de ce projet se présentent comme suit :

- ❑ Accouchement :
 - ❖ 271 868 accouchements ont été enregistrés dans les services sanitaires ;



- ❖ 121 685 kits d'accouchement ont été gratuitement mis à la disposition des populations.

❑ Césarienne :

- ❖ 14 028 cas de césarienne ont été enregistrés dans les établissements publics ;
- ❖ 15 358 kits de césarienne ont été gratuitement mis à la disposition des établissements de santé de janvier à juin 2020 ;
- ❖ 5 515 kits d'anesthésie générale-thiopentale et 9 525 kits rachianesthésie nécessaires dans le cadre des césariennes ont été mis à la disposition des établissements sanitaires.

❑ Paludisme :

- ❖ 1 875 174 cas de paludisme simple et 37 211 cas de paludisme grave confirmés ont été diagnostiqués ;
- ❖ 1 895 337 patients ont été gracieusement pris en charge dans le cadre de leur traitement, grâce à 739 284 divers produits mis à disposition.

4. LE PROGRAMME ÉLARGI DE VACCINATION (PEV)

Le PEV a permis de comptabiliser, au 31 décembre 2019, un taux de couverture vaccinale de 94% chez les enfants de 0 à 11 mois, au titre de la 3^{ème} dose du vaccin pentavalent.

Dans le même cadre, le taux de couverture pour la rougeole/rubéole et celui de la vaccination des femmes enceintes contre le tétanos se sont respectivement affichés à 91% et 83%.

Le PEV a également introduit dans son champ, le vaccin contre le cancer du col de l'utérus chez les jeunes filles de 9 ans.

Pour le premier semestre 2020, le PEV a enregistré les résultats suivants :

- ❑ 346 301 enfants de 0 à 11 mois ont été vaccinés au titre de la 3^e dose du vaccin pentavalent



- (Penta3), soit 80% de taux de couverture ;
- ❑ 338 710 enfants de 0 à 11 mois ont été vaccinés contre la rougeole/rubéole, soit 78% de taux de couverture ;
- ❑ 106 087 filles de 9 ans ont été vaccinées pour la première dose du vaccin anti-HPV pour la lutte contre le cancer du col de l'utérus, soit 41% de taux de couverture ;

PLAN DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19

- ❑ 443 975 femmes enceintes ont été vaccinées contre le tétanos, soit 73% de taux de couverture.

Présentation du plan de riposte sanitaire
Budgétisé à 95,9 milliards de FCFA, le plan de riposte vise huit (8) axes stratégiques d'intervention :

- 1- La surveillance épidémiologique et biologique ;
- 2- Le suivi des contacts ;
- 3- La prise en charge des malades ;
- 4- La riposte à la flambée épidémique ;
- 5- La prévention de la transmission de la maladie à coronavirus « covid-19 » ;
- 6- La communication sur les risques, la mobilisation sociale et l'engagement communautaire ;
- 7- La recherche opérationnelle ;
- 8- La création à la Primature d'un Cadre de Gestion des urgences, de suivi et d'évaluation de la matrice d'actions et des mesures de prévention.

❑ Site de confinement gratuit

- ❖ VITIB – Grand-Bassam
- ❖ Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) – Marcory

- ❖ Hôtel Ibis – Marcory

❑ Site d'accueil et de dépistage gratuit

- ❖ Yopougon – BAE
- ❖ Abobo – Complexe sportif
- ❖ Marcory – Foyer des jeunes
- ❖ Koumassi – Place Inch'Allah
- ❖ Cocody – Saint Jean
- ❖ Treichville – Sortie Pont de Gaulle, Gare de Bondoukou
- ❖ Plateau – Sorbonne
- ❖ Bingerville – Complexe sportif
- ❖ Attécoubé – Hôpital de la Fondation Didier Drogba

❑ Site de prise en charge gratuite

- ❖ CHU de Cocody
- ❖ VITIB – Grand-Bassam
- ❖ Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA)
- ❖ Hôpital Général d'Anyama
- ❖ Parc des Sports – Treichville
- ❖ Tous les Districts sanitaires à l'intérieur du pays
- ❖ PISAM*
- ❖ Polyclinique Farah*
- ❖ Polyclinique Hôtel DIEU*

Dans le cadre du PEV, les taux de couverture vaccinale sont légèrement en baisse par rapport à fin décembre 2019, en lien avec la réticence que la COVID-19 a induite chez les populations.

De même, dans la mise en œuvre d'infrastructures sanitaires, des travaux ont été réalisés afin d'accroître les capacités de prise en charge en milieu hospitalier à Abidjan (HMA, HG Anyama) avec 155 lits supplémentaires, de même qu'à l'intérieur du pays (Abengourou, Aboisso, Bouna, Bouaké, Daloa, Odienné, Man, San-Pedro, Korhogo, Gagnoa, Bondoukou) avec 406 lits supplémentaires.

Ces dispositions visent à prendre en charge aussi bien les cas d'hospitalisation que de réanimation.

* La prise en charge des soins de santé dans ces cliniques est aux frais du malade.



ACCÈS À L'EAU POTABLE

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Jusqu'à fin 2011, le secteur de l'eau était rattaché au Ministère des infrastructures. Les constats du secteur de l'eau en Côte d'Ivoire avant 2011 sont les suivants :

- ❑ L'activité de l'eau était rattachée au Ministère des infrastructures ;
- ❑ Le taux d'accès à l'eau potable était, en 2009, de 50% au niveau national ;
- ❑ Des coupures intempestives d'électricité, du sous-dimensionnement et de la vétusté des conduites, de la non viabilisation de certains quartiers, du risque sanitaire (superposition des réseaux d'eau potable et d'eaux usées) ;
- ❑ Des pertes et fraudes importantes (35%) ;
- ❑ Des déficits de stockage et de l'occupation anarchique des champs captant.
- ❑ L'assèchement des retenues d'eau, au tarissement des forages, à la vétusté et à la saturation des ouvrages.
- ❑ La vétusté des pompes à motricité humaine (PMH) et du manque de mécanisme d'entretien (30 ans d'âge moyen estimé).
- ❑ La surexploitation consécutive à l'accroissement de la population (on estime à 8 000 le besoin d'ouvrages complémentaires).

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Le gouvernement a procédé à la création, en juillet 2018, d'un ministère dédié au secteur de l'hydraulique dont les décisions de sa mise en œuvre sont les suivantes :

- ❑ la participation au suivi et à la protection des ressources en eau ;
- ❑ la gestion des infrastructures du secteur de l'eau potable ;
- ❑ le développement des infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu urbain et rural ;
- ❑ l'élaboration et le suivi de la réglementation en matière d'études, de réalisation et d'exploitation des ouvrages d'hydraulique humaine.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

1. DISTRICT D'ABIDJAN

Le gouvernement a démarré le projet de renforcement des capacités de production d'eau potable de la ville d'Abidjan par la construction d'une usine de potabilisation d'eau sur la rivière « La Mé » qui permet de fournir une capacité de 240 000 m³/jour.

Au niveau du district d'Abidjan, des investissements importants ont permis de porter aujourd'hui l'offre à 640 000 m³/jour, comparativement à 500 000 m³/jour en juin 2011, pour une production de 350 000 m³/jour, soit un déficit de 30 %. Des projets majeurs d'un coût global de 215 milliards de FCFA ont été réalisés. Ce qui a permis de résorber le déficit de production et d'alimentation en eau potable du District d'Abidjan. Le Gouvernement a fait recours à d'autres ressources en eau souterraine à partir de la nappe de Bonoua dont l'exploitation du champ captant donne une production de 160 000 m³/j.

De nouveaux champs captant ont été aussi créés, notamment à la Riviera SIPIM, Anyama et Songon. A cela s'ajoutent l'optimisation de la desserte en eau de Cocody Nord avec l'apport du projet Saint-Viateur et le doublement de la station de Niangon par l'apport de 40 000 m³ par jour.

2. VILLES DE L'INTÉRIEUR

Dans les villes de l'intérieur du pays, vingt-six (26) projets structurants ont été réalisés, dont treize (13) ont un financement acquis d'un montant de 372 886 984 852 FCFA.

La quasi-totalité des 31 chefs-lieux de région sont alimentés en eau potable à partir de 36 barrages et/ou seuils de retenue d'eau construits sur les cours d'eau.

Dans le cadre de l'adduction en eau potable, d'importantes activités ont été réalisées à fin juin 2020, à savoir :

- ❑ le renforcement de la production des villes de Tiassalé, Korhogo, Ferké et des localités environnantes,
- ❑ et l'alimentation en eau potable des régions du Gôh et de la Marahoué.

Au plan national, à la fin du premier semestre 2020, il a été également réalisé :

- ❑ le nouveau château d'eau d'Anyama ;
- ❑ le nouveau château d'eau de Boussoukro, à N'Douci (département de Tiassalé) ;
- ❑ la transformation de l'hydraulique villageoise améliorée en hydraulique urbaine à Bédiékro et Kongoti (département de Daoukro) ;
- ❑ l'adduction en eau potable au profit de la localité de Sakiaré, dans le district autonome de Yamoussoukro.



Notons qu'il a été procédé, à fin juin 2020, au lancement de deux (02) projets structurants portant sur :

- ❑ la construction de plateformes en béton armé couvertes, de transport et de pose de quarante (40) unités compactes de traitement d'eau potable,
- ❑ et le renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Bouaké à partir du lac de Kossou.

3. MILIEU RURAL

En milieu rural, les opérations ci-dessous ont été menées :

- ❑ la maintenance et l'entretien des Pompe à Motricité Humaine (PMH) à la SODECI pour une période de trois (3) ans.
- ❑ huit projets ont été initiés, cinq d'entre eux ont un financement acquis d'un montant de 29 272 000 000 FCFA, les travaux sont en cours.

**Taux d'accès :**

Aujourd'hui, le taux d'accès à l'eau potable de plus de 80 % au plan national, contrairement à 50% en 2011.

Budget :

De 2011 à 2018, ce sont plus de **600 milliards de FCFA** qui ont été injectés dans le secteur, augmentant ainsi le nombre de localités desservies en eau potable est passé de 789 en 2011 à 1098 en 2019.

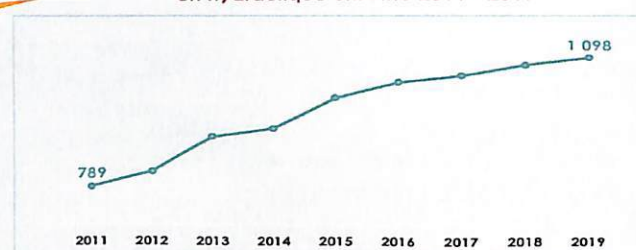
LE PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PSGOUV)

1. OBJECTIFS

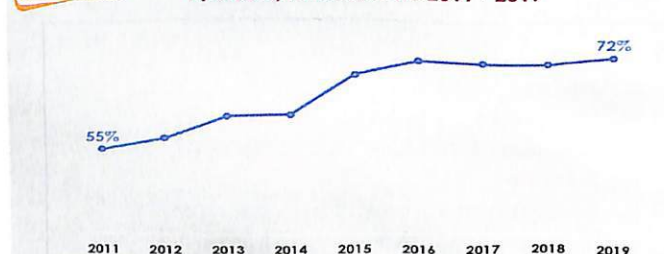
Au 31 décembre 2019, 2 665 pompes à motricité humaine (PMH) ont été réparées et/ou remplacées et un état des lieux a été réalisé sur toute l'étendue du territoire. Dans ce cadre, 11 927 localités ont été visitées et 207 contrôles de qualité ont été effectués dans les points de puisage.



Evolution du nombre de localités desservies en hydraulique urbaine 2011 - 2019



Evolution du taux de couverture en hydraulique urbaine de 2011 - 2019



Pour l'année 2019, les objectifs fixés consistaient à :

- ❑ procéder à l'état des lieux des ouvrages hydrauliques sur toute l'étendue du territoire ;
- ❑ réparer ou remplacer les PMH ;
- ❑ assurer la maintenance des PMH ;
- ❑ redynamiser des Comités de gestion des PMH ;
- ❑ effectuer des contrôles de qualité dans les points de puisage.

RESULTATS

Une subvention de 2.271.618.000 de francs a été obtenue pour le financement de 19 251 branchements à fin juin 2019 et trente-six (36) châteaux ont été inaugurés en 2019.

Au premier semestre 2020, il a été enregistré les principaux résultats suivants :

- ❑ 3 075 PMH réparées à la fin du premier semestre 2020, portant à 4 725, le nombre de PMH réparées de janvier 2019 à juin 2020, sur une prévision globale actualisée de 4 800 PMH, soit 98,4% de taux d'exécution ;
- ❑ 1 520 PMH remplacées à la fin du premier semestre 2020, soit 2 525 PMH remplacées en cumul de janvier 2019 à juin 2020, sur une prévision de 2 551 PMH, soit 99% de taux d'exécution ;

- ❑ 5 250 PMH ont fait l'objet de maintenance à la fin du premier semestre 2020 pour une prévision actualisée de 6 000 PMH, soit 87,5% de taux d'exécution. Le nombre total de PMH maintenues de janvier 2019 à fin juin 2020 est de 8 434.

IV. PLAN DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19

Face à la pandémie de la COVID 19, le **Ministère de l'Hydraulique** a pris plusieurs dispositions, entre autres :

- ❑ le report, pour l'ensemble des abonnés, des dates limites de paiement des factures, d'Avril à Juillet 2020 et de Mai à Août 2020.
- ❑ la prise en charge des factures d'eau des ménages de la tranche sociale dont la consommation varie entre 0 et 18m3.
- ❑ la mise en place d'un comité de crise pour traiter en urgence les manques d'eau signalés.
- ❑ la mise en orbite d'un centre d'appels « **1360** » pour répondre aux préoccupations des consommateurs.





ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

L'état des lieux en 2011 était marqué par une situation financière précaire qui se caractérisait par un important déficit de plus de 100 milliards de F CFA et un risque permanent de délestage.

A la fin de l'année 2011, le taux de couverture nationale était de 33% et le taux d'accès de 72%.

Le taux de couverture représente le nombre de localités électrifiées sur le nombre total de localités; et le taux d'accès, la proportion de la population ayant effectivement accès à l'électricité dans les zones couvertes.

Les défis de l'accès à l'électricité étaient de plusieurs ordres, mais pour lesquels nous retenons trois (03) obstacles majeurs, à savoir :

- ❑ l'absence d'un équilibre financier du secteur, en proie à un déséquilibre structurel ;
- ❑ l'augmentation de la capacité de production en vue de mettre fin aux délestages de l'offre que le pays connaissait depuis 2009 ;
- ❑ et le réseau de transport vétuste qui devait être réhabilité, de même que les infrastructures de distribution.

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Pour améliorer la performance du secteur de l'électricité, le gouvernement a tenu à rééquilibrer financièrement le secteur sur des horizons court, moyen et long termes, afin de donner de la lisibilité et de favoriser la mobilisation de ressources auprès d'investisseurs privés pour accroître la production.

Ainsi, pour accélérer le taux d'accès à l'électricité, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures qui sont les suivantes :

- ❑ la promulgation du nouveau Code de l'Électricité du 24 mars 2014 qui reconnaît le vol de l'électricité comme un délit, qui pénalise la fraude de l'électricité et définit les sanctions y afférentes ;
- ❑ la prise d'un arrêté relatif à la baisse de 20% du tarif social dès le 02 janvier 2019 ;
- ❑ la mise en œuvre du programme « Électricité Pour Tous » (PEPT) qui est destiné à favoriser l'accès à l'énergie à l'ensemble de la population. Il permettra d'atteindre 400 000 ménages, soit 2, 4 millions d'habitants ;
- ❑ le renforcement de l'accès à l'électricité, à travers le programme national d'électrification rurale (PRONER).

D'importants progrès ont été réalisés en matière d'accès à l'électricité depuis 2012. Des efforts considérables ont été consentis en vue d'améliorer les conditions de



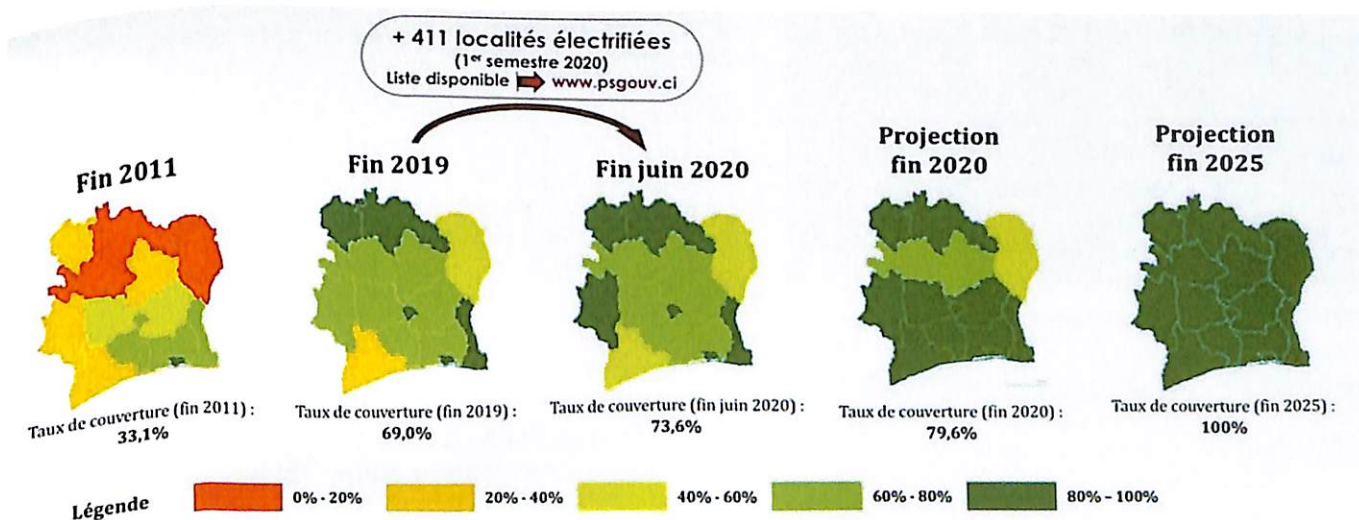
transport, de réduction de pertes techniques et de recouvrements combinés avec l'apurement des impayés du secteur. La performance de toutes ces actions a conforté la confiance des investisseurs privés qui ont investi dans le secteur de l'électricité dorénavant viable. Ainsi, des résultats probants suivants ont été atteints :

- ❑ la lutte contre la fraude a permis à fin 2018 de réaliser un gain de 37,6 millions de KWh, 3731 personnes interpellées dont 2409 cas traités à l'amiable, correspondant à 2,64 milliards FCFA de gain ;

- ❑ en huit (08) ans, la politique nationale en matière d'électricité a permis :

- ❖ de réduire le temps moyen de coupure de 33 heures par an au plan national. (50 heures en 2011 contre une projection de 17 heures en 2019) ;
- ❖ d'augmenter la capacité de production de 1 391 MW en 2011 à environ 2 229 MW à fin 2019, soit une hausse de 60,2%.

Evolution du taux de couverture : de 33% en 2011 à 69% à fin 2019 :





LE PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT

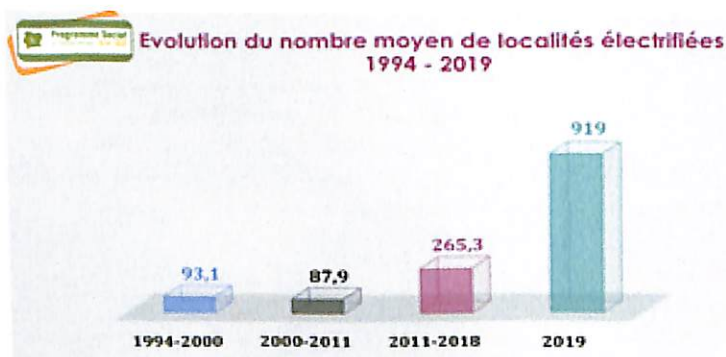
Les objectifs du PSGouv en matière d'accès à l'électricité se décline en trois (03) phases que sont :

- ❑ l'électrification de la totalité des localités de plus 500 habitants à fin 2020 dans le cadre du PRONER ;
- ❑ l'ajustement à la baisse de 20% du tarif nominal social des clients soumis au régime du domestique social ;
- ❑ et la facilitation au branchement-abonnement de 400 000 ménages éligibles au PEPT du réseau électrique national à fin 2020.

Au 31 décembre 2019, les travaux d'amélioration de l'accès à l'électricité ont permis à 919 localités d'être électrifiées, à 1 008 853 ménages de réaliser des économies équivalentes à 3,9 milliards au titre de la baisse du tarif social de 20% en 2019 et à 203 018 ménages de se raccorder au réseau électrique à 1 000 FCFA, grâce au Programme Électricité Pour Tous (PEPT). A la fin du premier semestre 2020, les réalisations du gouvernement sont les suivantes :

- ❑ l'électrification rurale : 411 localités ont été électrifiées, portant à 1 330 le nombre total de localités électrifiées de janvier 2019 à fin juin 2020. Le taux de couverture nationale est passé de 69% à fin 2019 à 73,6% à fin juin 2020. Il était de 33% en 2011 ;

- ❑ la baisse du tarif social : le nombre total de clients ayant bénéficié du tarif social de janvier 2019 à fin juin 2020 est de 1 214 354, dont 205 501 clients au titre du premier semestre 2020. Les bénéficiaires ont pu réaliser des économies globales de 6,645 milliards de janvier 2019 à fin juin 2020, dont 2,745 milliards au premier semestre 2020 ;
- ❑ les branchements PEPT : 115 979 branchements ont été réalisés au premier semestre 2020, soit 318 997 branchements en cumul, de janvier 2019 à fin juin 2020.



PLAN DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19

- Report pour l'ensemble des ménages des dates limites de paiement des factures d'avril à juillet 2020 et de mai à août 2020.
- Prise en charge des factures d'électricité devant être payées en avril et en mai pour 1 million d'abonnés au tarif social.

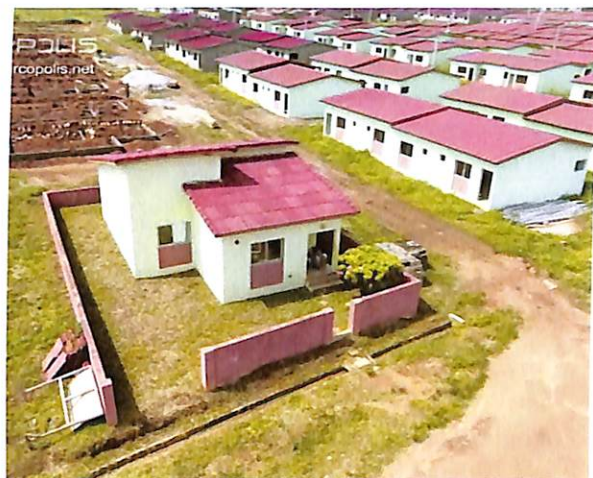


ACCÈS AUX LOGEMENTS

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Après les programmes de politique sociale d'accès au logement social et économique réussie des années 1970/1980, la Côte d'Ivoire a connu un arrêt brusque dans le secteur jusqu'à l'accession du Président de la République à la magistrature suprême en avril 2011. Ainsi, l'état des lieux du secteur des logements sociaux se résume comme suit :

- ❑ les villes ivoiriennes connaissent depuis plusieurs décennies de nombreux problèmes, dont une urbanisation anarchique et incontrôlée ;
- ❑ un déficit en logements et un cadre de vie indécemment de façon générale ;
- ❑ les investissements sociaux de base, ainsi que l'offre de logements ne suivent pas la croissance démographique. Malgré les efforts de l'État et du secteur privé pour résorber le déficit de logements, la demande demeure toujours supérieure à l'offre, avec un gap cumulé et croissant de plus de 600 000 logements ;
- ❑ l'insuffisance de commodités dans les habitations, les lotissements anarchiques et le phénomène des quartiers spontanés et précaires constituent les principaux facteurs de la détérioration du cadre de vie ;
- ❑ la croissance galopante de la population urbaine ;
- ❑ l'absence de systèmes efficaces de production et de financement du logement ;
- ❑ une planification urbaine mal maîtrisée ;
- ❑ et la destruction des habitations lors des différentes crises armées.



LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Le Gouvernement, à travers le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, a décidé de réaliser des études d'urbanisme (Schémas Directeurs d'Urbanisme et Plans Directeur d'Urbanisme) de l'ensemble des chefs-lieux de Régions et de Districts du pays.

De cet engagement ferme du gouvernement sont apparus plusieurs projets que sont :

- ❑ l'élaboration du Règlement Général d'Urbanisme du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA) ;
- ❑ la réalisation des Plans d'Urbanisme de Détails (PUD) du SDUGA ;
- ❑ la poursuite du projet de redressement des lotissements irréguliers d'Abidjan ;
- ❑ l'élaboration des plans d'urbanisme directeurs de 75 chefs-lieux de département ;
- ❑ le renforcement des opérations d'aménagement foncier par l'AGEF ;
- ❑ la mise en œuvre Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan (PAQRA) ;
- ❑ la restructuration des quartiers précaires d'Abidjan non pris en compte par le PAQRA.

Le bilan du Programme depuis 2011 à ce jour se décline comme suit :

⇒ Sur la réalisation des VRD primaires :

Le gouvernement a investi à ce jour un montant total de 72 milliards de FCFA.

⇒ Sur la purge des droits coutumiers :

Sur un total de 13,3 milliards de FCFA nécessaires à la purge des droits coutumiers, 10 milliards de FCFA ont déjà été mobilisés à ce jour. Le montant restant à mobiliser se chiffre à 3,3 milliards de FCFA.

Logements sociaux construits :

15 618 logements sociaux construits depuis 2011 :

- ❑ 10 126 construits par les opérateurs privés ;
- ❑ 3 859 par la SICOGL ;
- ❑ 1 633 logements construits dans le cadre du Programme de terrains équipés à bas coûts.

2. Le Programme Social du Gouvernement

OBJECTIFS

Pour l'année 2020, le programme de construction des logements sociaux vise à :

- ❑ procéder à la purge des droits sur tous les sites ;



- ❑ rendre habitables les logements implantés sur les sites de Bassam et Songon avec l'achèvement des travaux de VRD primaires ;
- ❑ réaliser la réforme institutionnelle du secteur du logement.

L'état d'exécution des travaux au 30 juin 2020 se résume comme suit :

- ❑ dans la commune de Songon : 917 logements sont achevés et 2 647 logements font l'objet de travaux. Les travaux en cours (notamment au titre des VRD) devraient s'achever à fin 2020, à l'exception des stations d'épuration.
- ❑ dans la commune de Yopougon : 90 logements sont habitables et 422 appartements ont fait l'objet de travaux de ravalement de façade et de définition, en septembre 2020.
- ❑ sur la ville de Bingerville : 493 logements sont achevés (sur 875 bâtiments implantés) et devraient être livrés à fin septembre 2020. Les travaux résiduels sur le site se poursuivent notamment au titre des VRD.
- ❑ dans la ville de Grand-Bassam : 1 039 logements sont achevés et 1 021 logements font l'objet de travaux. Les travaux résiduels en cours (en particulier les VRD) devraient s'achever à fin 2020.

LE PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT

Sensibilisation des propriétaires de logements à faire preuve de souplesse et à discuter avec leurs locataires pendant la période de crise.



INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

L'absence d'entretien et de mise en œuvre de réformes pendant plus d'une décennie de crise socio-politique, de 1999 à 2011, a eu des conséquences désastreuses sur le réseau routier de l'ensemble du territoire national ivoirien. Cette situation a occasionné un sous-investissement considérable dans le secteur des infrastructures routières et les difficultés suivantes sont apparues :

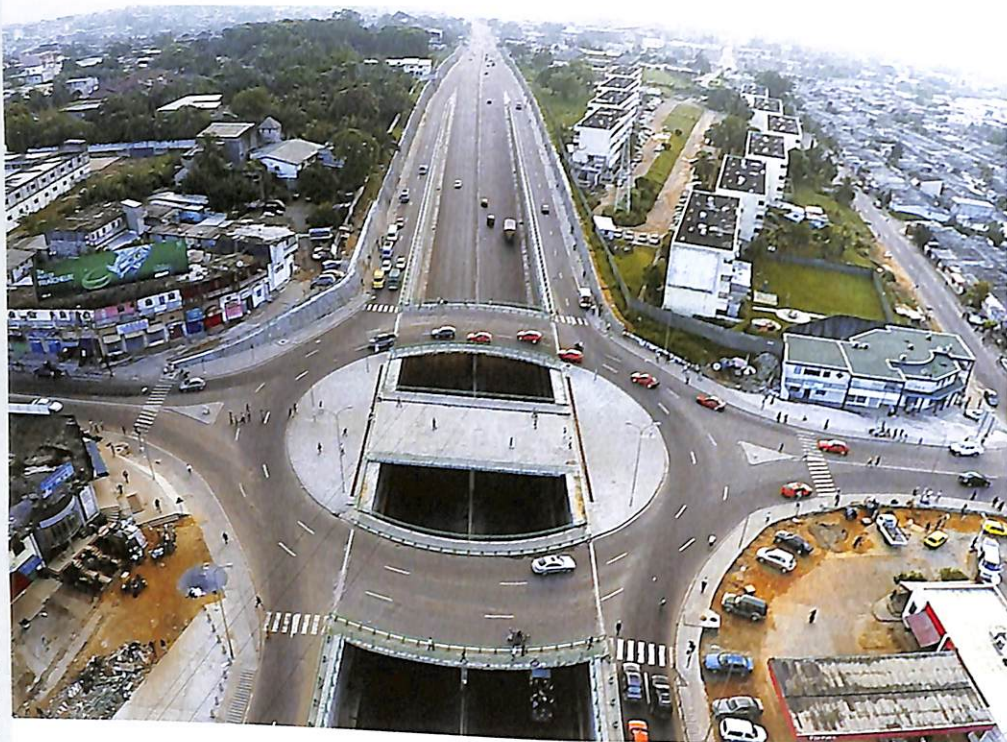
- ❑ la dégradation des infrastructures de transport aussi bien routières, ferroviaires, maritimes qu'aéroportuaires ;
- ❑ l'inadaptation des services de transport ;
- ❑ l'insuffisance de fluidité et les nombreuses tracasseries routières ;
- ❑ le manque de sécurité dans les espaces maritimes, portuaires et lagunaires.

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Afin de redonner une embellie à nos régions tout en les modernisant, le gouvernement a entrepris des actions fortes, au nombre desquelles nous pouvons citer :

- ❑ la création d'un Ministère de l'équipement et de l'entretien routier par le décret n°2018-648 du 1er août 2018 ;
- ❑ le Plan National de Développement (PND au titre des périodes 2012-2015 et 2016-2020) ;
- ❑ un Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) ;
- ❑ un Programme d'Entretien Routier Annuel (PERA).

La mise en œuvre du Programme National de Développement (PND 2012-2015) est couronnée par la réception des premiers ouvrages structurants prévus dans le cadre de l'émergence à l'horizon 2020. Il s'agit, entre autres, de l'autoroute du Nord (Singrobo-Yamoussoukro), l'échangeur de la Riviera II, les ponts Henri Konan Bédié, de Bouaflé et de Jacqueville. S'agissant des routes, 140 Km du tronçon d'autoroute Abidjan-Singrobo ont été renforcés, le bitumage des 86 Km du tronçon Singrobo-Yamoussoukro a été achevé ainsi que celui des 124 km du tronçon Boundiali-Tengrela. En outre, le niveau des investissements passé de 10 à 15% du budget en 2010 à environ un tiers en 2016, a permis la construction et la réhabilitation de 35 000 km de routes de 2011 à 2015.



Depuis le mois de janvier 2017, la poursuite de la mise en œuvre des actions de développement a permis :

❑ **Projets achevés**

- ❖ la construction du pont de Bettié ;
- ❖ l'aménagement et le bitumage de la route Adzopé – Yakassé Attobrou ;
- ❖ le renforcement de la route Ferké – Ouangolo.
- ❖ l'échangeur de l'amitié ivoiro – japonaise ;

❑ **Projets démarrés**

- ❖ les travaux de construction de l'autoroute du Nord : section Yamoussoukro – Tiébissou ;
- ❖ les travaux de construction du 4^e Pont d'Abidjan ;
- ❖ les travaux de réhabilitation du Pont Félix Houphouët Boigny ;
- ❖ le renforcement de l'axe Bouaké – Ferké ;
- ❖ le renforcement de l'axe PK 109 – N'Douci – Divo – Gagnoa ;
- ❖ la construction de la route Divo – Guitry – Côtière ;
- ❖ la construction de onze (11) ponts métalliques sur les axes ruraux en Côte d'Ivoire ;
- ❖ l'élargissement du Boulevard de Marseille ;
- ❖ le renforcement de l'axe Bassam – Aboisso ;
- ❖ le renforcement de l'axe Yamoussoukro – Bouaflé – Daloa ;
- ❖ la réalisation des travaux de voirie à Cocody, Yopougon et dans les villes de Sinématiali, Kouto, Adzopé, Daloa, Divo, Abengourou, San-Pedro, Dabakala et Gagnoa.

❑ **Début 2019, les perspectives étaient :**

- ❖ le démarrage des travaux de construction de l'autoroute du Nord : section Tiébissou – Bouaké ;
- ❖ le démarrage des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Odienné – Frontière Guinée et Odienné – frontière Mali ;
- ❖ le démarrage des travaux de construction du 5^e pont à Abidjan ;
- ❖ le démarrage des travaux de voirie dans les villes ci-après : Bouna, Doropo, Bondoukou, Akoupé, Kotobi, Bongouanou, Gbon, Kolia, Ouangolo, Korhogo ;
- ❖ l'achèvement des travaux de renforcement de la route Aboisso – Noé ;
- ❖ l'achèvement des travaux de renforcement de la route Akoupé – Kotobi – Bongouanou ;
- ❖ l'achèvement de l'aménagement et du bitumage de la route Tiebissou – Didiévi.

Actions 2011-2019 :

- ❖ 345,6 kilomètres de routes neuves construites.
- ❖ 400 kilomètres de routes interurbaines renforcées.
- ❖ 240 kilomètres de voirie urbaine réalisée.
- ❖ 22 ponts et échangeurs construits.

Action concrète :

L'inauguration de la route Adzopé – Yakassé-Attobrou le 03 août 2019 a changé la vie des populations.



LE PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PSGOUV)

L'objectif au titre de l'année 2019 était l'entretien de 40 000 Km de linéaires, comprenant deux tranches, à savoir une de 24 000 km et une seconde prévue initialement à 16 432. Pour l'atteinte de ces objectifs, un dispositif constitué de plusieurs entités a été mis en place à savoir :

- ❑ l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) pour la définition des besoins, la passation des marchés, le suivi et la coordination des travaux en relation avec les missions de contrôle et les Directions Territoriales de l'Équipement et de l'Entretien Routier ;
- ❑ le Fonds d'Entretien Routier (FER) pour la mobilisation des ressources et les paiements suivant l'avancement des travaux ;
- ❑ les Directions Territoriales de l'Équipement et de l'Entretien Routier (DTEER) qui viennent en appui aux missions de contrôle pour le suivi et le contrôle des travaux.

Au 30 juin 2020, le programme d'entretien routier a permis de profiler de nouveau 19 170 km de pistes rurales, correspondant à 1 389 itinéraires, et 736 km de linéaire (soit 43 itinéraires). Au premier semestre 2020, plusieurs projets routiers ont été achevés, à savoir :

- ❑ l'aménagement et le bitumage de la route de Danané – frontière Guinée pour 47 km ;
- ❑ l'aménagement et le bitumage de la route de Bouna – Doropo – frontière Burkina pour 91 km ;
- ❑ l'aménagement et le bitumage de la route d'Odienné – Gbéléban – frontière Guinée pour 72 km ;
- ❑ la construction de deux (02) nouveaux ponts (Douagué dans le Tonkpi et Kouroukoro dans le Worodougou), portant ainsi à 25 le nombre de ponts et échangeurs construits depuis 2011.

Notons tout de même que des travaux sont en cours en ce qui concerne le renforcement de la route Bouaké – Katiola – Niakara – Ferkessédougou. Le projet de renforcement de la route des sections Bouaké – Kanawolo (124,7 km) et Kanawolo – Ferkessédougou (95,2 km) devrait s'achever à la fin de l'année 2020.



PROMOTION DU GENRE



AMÉLIORATION DU CADRE LÉGAL



L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Afin de réduire les disparités homme-femme, la Côte d'Ivoire a consacré le principe de l'égalité entre la femme et l'homme à travers ses Constitutions successives, ses lois et par ses engagements internationaux. La création, depuis 1976, d'un ministère dédié à la promotion de la femme a mis en exergue la volonté des dirigeants d'adresser la problématique de l'égalité femme-homme. Mais la situation économico-socio-politique de la femme laisse apparaître de nombreuses inégalités.

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant a pour missions, entre autres, d'assurer la promotion sociale, économique et juridique de la femme. Depuis 2011, la Côte d'Ivoire a engagé d'importantes réformes législatives, juridiques et institutionnelles en vue de créer un environnement propice à l'élimination de toute forme de discrimination fondée sur le genre.

1- AU PLAN RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

- ❑ La Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF 1995) et son protocole facultatif (2012)
- ❑ Le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la femme dit protocole de Maputo (mars 2012) ;
- ❑ Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, le 12 mars 2012 ;
- ❑ Le Protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants, le 25 octobre 2012 ;
- ❑ La Déclaration des chefs d'Etat de l'Union Africaine sur l'égalité homme - femme, en 2014 ;
- ❑ L'Agenda 2063 de l'Union Africaine, notamment en son point 6 ainsi qu'à la décennie de la femme africaine (2010-2020).



2-AU PLAN NATIONAL

La loi constitutionnelle n° 2016-886 du 8 novembre 2016, consacrant la III^e République intègre trois articles spécifiques à la femme :

Promotion des droits politiques de la femme

- ❑ Article 35: L'Etat et les collectivités publiques assurent la promotion, le développement et la protection de la femme. Ils prennent les mesures nécessaires en vue d'éliminer toutes les formes de violence faites à la femme et à la jeune fille.
- ❑ Article 36: L'Etat œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues.
- ❑ Article 37: L'Etat œuvre à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi. L'Etat encourage la promotion de la femme aux responsabilités dans les institutions et administrations publiques ainsi qu'au niveau des entreprises.

Loi pour la promotion des droits politiques de la femme

- ❑ La loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la Femme dans les assemblées élues, intervient en application des dispositions précitées et impose pour les scrutins uninominaux ou de listes, un quota minimum de 30% de femmes sur le nombre de candidats présentés.

Egalité femme-homme dans le mariage

- ❑ La loi n° 2013-33 du 25 janvier 2013, consacre le principe de la gestion conjointe du ménage par les époux et l'abandon de la notion de chef de famille garantit une amélioration du statut de la femme mariée.
- ❑ La loi n° 2019-570 du 26 juin 2019 relative au mariage consacre la parfaite égalité entre les conjoints. La loi de 2019 reformule certaines

dispositions de la loi de 2013. Elle fixe un âge matrimonial et identique pour l'homme et la femme et instaure une harmonie entre majorité civile, majorité pénale et majorité électorale. Cette lutte réaffirme la volonté du Gouvernement de lutter contre le mariage précoce et prend en compte le rôle économique du conjoint au foyer.

- ❑ L'adoption de la loi n° 2019-573 du 26 juin 2019 relative aux successions qui permet à la femme d'hériter au même titre que les enfants du défunt.
- ❑ La loi n° 2019-571 du 26 juin 2019 relative à la filiation, tout en rappelant le statut des enfants nés dans le mariage clarifie la situation des enfants nés hors mariage.

Egalité de sexe dans l'éducation

- ❑ L'adoption de la loi relative à la scolarisation obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans, conformément à la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015.

Instrument d'alerte sur les inégalités de genre

- ❑ La création, en 2014, de l'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG) qui a pour mission d'assurer la veille, l'alerte et l'anticipation en matière d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes.

Lutte contre les violences basées sur le genre

- ❑ L'adoption en 2014 de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre.

Promotion de la femme

- ❑ L'organisation des journées statutaires (Journée internationale de la Femme, Journée mondiale de la Femme Rurale) ;
- ❑ L'organisation annuelle des festivités marquant les 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes.



AUTONOMISATION DE LA FEMME

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

La question de l'autonomisation des femmes a toujours été au cœur de la politique nationale de développement de la Côte d'Ivoire. Au regard du poids démographique, près de 50% de la population, et de la situation socio-économique de la population féminine, des actions spécifiques sont menées à travers la mise en œuvre de stratégies particulières. En 1994, est mis en place Le Fonds national « Femmes et Développement » afin d'aider les femmes les plus démunies à développer l'esprit d'initiative en exerçant des activités génératrices de revenus. Mais l'absence d'une vraie politique de suivi n'a pas permis d'apprécier l'impact de ces interventions sur la vie des bénéficiaires.

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

A partir de 2011, une nouvelle dynamique est insufflée au système de financement des activités génératrices de revenus des femmes. Ainsi, la gestion du Fonds « Femme et Développement » est consolidée par la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion :

- ☐ Avec la mise en place d'un système d'encadrement des bénéficiaires par l'implication d'agents spécialisés.

Les montants des financements destinés aux femmes sont accrus, ainsi que le nombre de bénéficiaires. D'autres dispositions structurantes sont prises :

- ☐ **La création du FAFCI (Fonds d'Appui aux Femmes de CI)**

Institué en 2012 par la Première Dame

- ☐ **Le Fonds pour la promotion des PME et de l'Entrepreneuriat féminin**

Géré par le Ministère de la promotion des PME

- ☐ **Engagement politique fort en faveur des femmes**



1. LA CONSTITUTION DE 2016 CONSACRE TROIS ARTICLES SPÉCIFIQUES À LA FEMME : LES ARTICLES 35, 36 ET 37

Article 37 : L'Etat œuvre à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi. L'Etat encourage la promotion de la femme aux responsabilités dans les institutions et administrations publiques ainsi qu'au niveau des entreprises.

2. CRÉATION D'UN SECRÉTARIAT D'ETAT À L'AUTONOMISATION DES FEMMES

- ❑ La mise en place d'un Secrétariat d'Etat à l'autonomisation des femmes en septembre 2019 : une grande première dans l'histoire de la Côte d'Ivoire.

3. ADOPTION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES EN CÔTE D'IVOIRE AVEC CINQ AXES PRIORITAIRES :

- ❑ Entrepreneurat des femmes et l'employabilité des jeunes filles
- ❑ Droits des femmes et santé sexuelle de la reproduction
- ❑ Education et formation
- ❑ Leadership et participation
- ❑ Gouvernance et suivi-évaluation

L'élaboration depuis 2012 du **Compendium des compétences féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI)** pour la mise en lumière des expertises féminines dans tous les secteurs d'activités.

4. FONDS « FEMMES ET DÉVELOPPEMENT »

- ❑ 2 milliards 800 millions pour 11.026 femmes
- ❑ 5628 emplois créés
- ❑ 37,40 % des bénéficiaires emploient du personnel ;

- ❑ 63,32% des bénéficiaires alimentent leur compte d'épargne
- ❑ Relèvement du taux de couverture de 63% en 2008 à 92,7% en 2015 et 98% en 2018

5. FAFCI

- ❑ 12 milliards de capital pour 210.000 bénéficiaires

6. FONDS ENTREPRENEURIAT FÉMININ

- ❑ D'un montant de 4 milliards de francs CFA, ce fonds disponible est destiné aux femmes entrepreneures.

7. MÉCANISMES DE FINANCEMENT DIVERS

- ❑ Il faut également prendre en compte les mécanismes de financement divers tels que les Institutions de micro finances en faveur des femmes, les Mutuelles de Crédit et d'Épargne pour les Femmes, les coopératives, les chaînes de solidarité, les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit, etc. Tous ces programmes ont eu un impact positif sur le taux de pauvreté qui a enregistré une baisse en milieu rural, passant de 62,5% en 2008, à 56,6 % en 2015 et à 35% en 2020.
- ❑ De petites unités de transformation agricole installées ;
- ❑ Yakassé (Sud) : une unité de transformation de l'arachide ;
- ❑ Korhogo (Nord) : une unité de transformation du karité ;
- ❑ Bayota (Ouest) : une unité de transformation du manioc.

LE PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PSGOUV)

Le PSGouv intègre un volet particulier sur la sensibilisation des jeunes filles et l'appui à l'autonomisation des jeunes femmes dans le cadre du projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) qui a permis :

- ❑ La création de 835 Espaces sûrs au profit de 18.435 filles et adolescentes déscolarisées ou non-scolarisées;
- ❑ Concernant les activités génératrices de revenus (AGR), 2235 personnes ont reçu leur subvention pour le financement de 868 AGR dont 557 AGR individuelles et 311 AGR collectives ;
- ❑ Concernant les espaces sûrs communautaires, 18.293 femmes et adolescentes ont bénéficié d'au moins une intervention dans ces espaces.

❑ En projet

- ❖ la construction de la Maison de la femme : 31 Maisons à raison d'une maison par région.

❑ Le projet plateforme de collaboration entre les productrices et les commerçantes en perspective.

- ❖ Projet 200 filles dans la couture
- ❖ Avec le soutien de R20 (la fondation de la Star américaine Arnold Schwarzenegger) et Uniwax : équipement et soutien financier à 200 jeunes filles pour leur installation dans le secteur de la couture.



PLAN DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19

Initiative « Paniers Solidaires »

Objectifs :

Apporter une réponse urgente au besoin primaire d'alimentation des ménages les plus exposés à la vulnérabilité de la crise sanitaire ;

- ❑ Offrir des opportunités d'affaires pour les micro-entrepreneurs, les femmes productrices de vivriers et maraîchers dans les régions.
- ❑ Une action de solidarité à l'endroit de 1000 bénéficiaires :
 - ❖ 900 femmes du secteur informel, exerçant principalement des petits métiers rendus vulnérables par la crise
 - ❖ 100 femmes du personnel soignant.





ÉDUCATION DE LA JEUNE FILLE ET DE LA FEMME

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Malgré l'augmentation des écoles et des classes dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire, les inégalités subsistent entre le taux de scolarisation des filles et celui des garçons qui reste toujours élevé. Sur un effectif total de 4 756 652 des 6-17 ans, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998, seulement 2 147 812 étaient scolarisés, soit 45%. La situation était encore critique chez les filles où la proportion scolarisée était de 39% pour un effectif de 2 433 628. En d'autres termes, 55% de la population de 6 à 17 ans et 61% des filles de ce groupe d'âge étaient en dehors de l'école, il y a quelques années.

Pour résorber le gap de scolarisation, il a fallu des réformes audacieuses et une volonté politique affirmée et déterminée.

LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

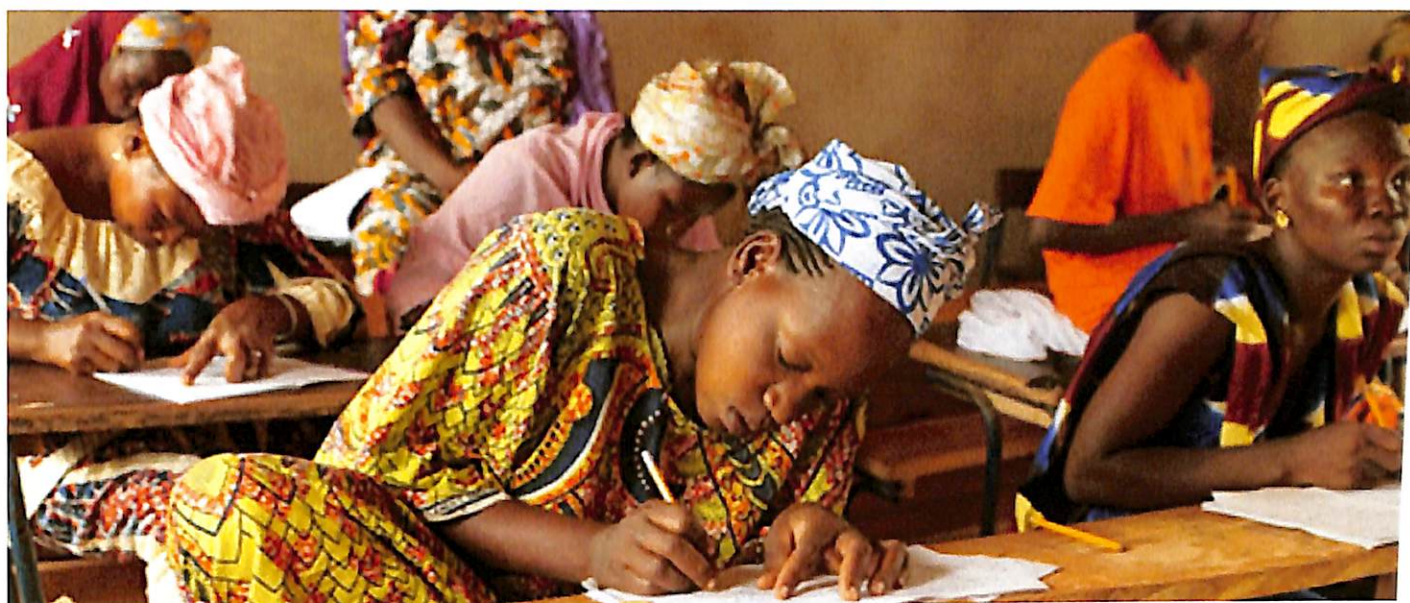
Des dispositions juridiques et légales ont permis de réelles avancées :

- ❑ L'adoption de la loi relative à la scolarisation obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans, conformément à la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015.
- ❑ L'ouverture en 2014 de l'Ecole Militaire Préparatoire et Technique (EMPT) et de l'Ecole de Gendarmerie aux filles.

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

- ❑ L'intégration de l'éducation sexuelle complète dans les programmes d'enseignement,
- ❑ Le développement des cantines scolaires,
- ❑ La création d'internats pour jeunes filles,
- ❑ La lutte contre les grossesses en milieu scolaire,
- ❑ La création de Clubs des Mères des Élèves Filles (CMEF).

La contribution du Ministère de la Femme, de la famille et de l'Enfant à la scolarisation des filles et à la formation des femmes s'évalue à travers ces données chiffrées :



- ❑ Indice de parité dans le préscolaire en faveur de la petite fille de 1,08, la presque parité au primaire (indice de parité : 0,99) et un taux net de scolarisation de 91,3 % en 2019 ;
- ❑ 94 Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE)
- ❑ 148 Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE)

Les structures CACE/CPPE contribuent à améliorer l'offre éducative. Elles ont un triple rôle; elles permettent :

- ❑ de protéger les enfants ;
- ❑ d'assurer l'éducation et l'éveil des enfants ;
- ❑ de libérer les Mamans pour leurs activités génératrices de revenus, donc d'aller à l'autonomisation ;

Ces structures totalisent pour l'année 2019-2020, 19.606 enfants de 2 à 5 ans dont 51% de garçons et 49% de filles.

- ❑ 121 Institutions d'Éducation et de Formation de la Femme (IFEFF) à travers le pays qui jouent le rôle d'« École de la seconde chance » en permettant aux jeunes filles et femmes non scolarisées et déscolarisées d'apprendre un métier et d'accéder à un emploi ou à l'auto emploi en vue de leur autonomisation, contre 89 en 2011.
- ❑ Création de 15 « maisons digitales » en rapport avec l'intégration de nouveaux modules de formation touchant aux technologies de l'information et à la gestion financière.



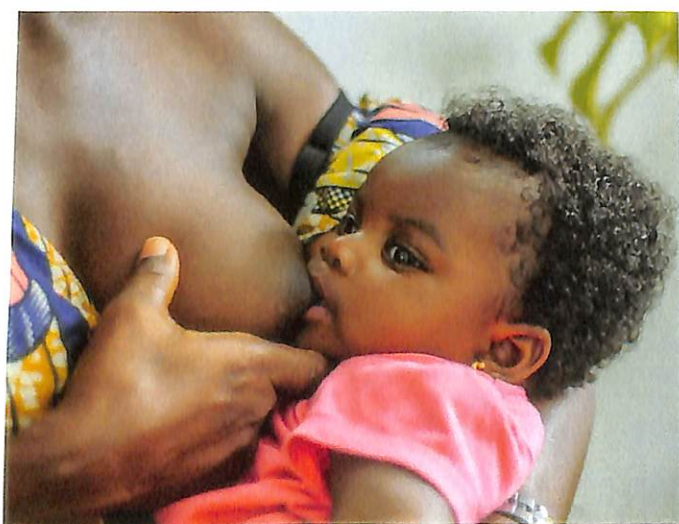


LUTTE CONTRE VBG

L'ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR AVANT 2011

Malgré les efforts concertés des organisations nationales et internationales, les femmes sont victimes d'inégalités de droit et de fait dans tous les domaines d'activité.

Cette situation est de nature à créer un déséquilibre dans l'évolution de la société ivoirienne. Les crises sociopolitiques (1999, 2002) et la crise postélectorale (2011) ont exacerbé la problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes, aggravant ainsi la vulnérabilité des femmes.



LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT APRÈS 2011

La Côte d'Ivoire a engagé d'importantes réformes législatives, juridiques et institutionnelles en vue de créer un environnement propice à l'élimination de toute forme de discrimination fondée sur le genre. Et l'arsenal juridique ivoirien sur l'égalité de rémunération et la lutte contre la discrimination dans l'emploi ont été renforcés. Par ailleurs, il faut noter qu'une réforme significative a été faite dans sa législation du travail régissant les personnes du secteur privé.

1. PROTECTION DE LA FEMME

- ☐ La Côte d'Ivoire assure la protection des femmes contre toutes les formes de violence et consacre l'interdiction des pratiques telles que les Mutilations Génitales Féminines, les mariages précoces.

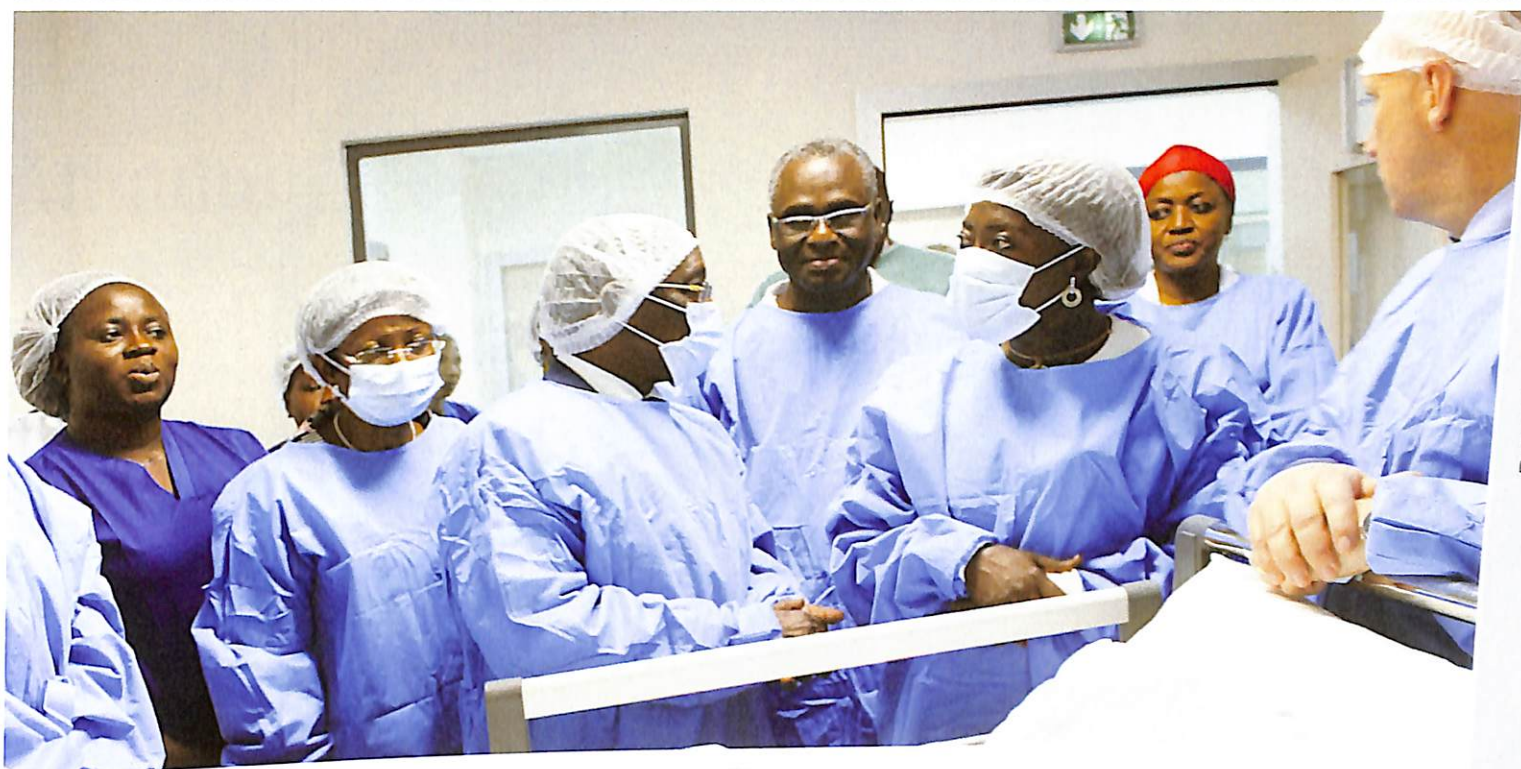
La stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre est adoptée en 2014.

2. DROIT À LA SANTÉ

- ☐ La gratuité *ciblée des actes médicaux* pour les femmes enceintes et les enfants de 0-5 ans ;
- ☐ 68% de la population vit désormais à moins de 5 km d'un centre de santé contre 44% en 2012.

3. LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

- ☐ La Stratégie Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes est adoptée en 2014



4. LÉGISLATION DU TRAVAIL

La Côte d'Ivoire a fait une réforme significative dans sa législation du travail régissant les personnes du secteur privé.

- ❑ La loi n°2015-532 du 20 Juillet 2015 est désormais conforme avec les normes du Bureau International du Travail (BIT) qui accorde quatorze (14) semaines de congés à la salariée augmentées de deux semaines en cas de naissances multiples.

5. ÉQUITÉ AU NIVEAU DES IMPÔTS

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur le mariage n°2013-33 du 25 janvier 2013, la femme salariée bénéficie à égalité avec l'homme des abattements d'impôt sur le revenu.

6. PRISE EN COMPTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ❑ Loi n° 15-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail.

- ❑ Article : 12.2.- L'employeur doit réserver un quota d'emplois aux personnes en situation de handicap possédant la qualification professionnelle requise.

- ❑ Décret n° 2018-456 du 09 mai 2018, relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé.

- ❑ La Stratégie Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes adoptée ;

- ❑ La stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre comporte 5 axes d'intervention : la prévention des VBG; la justice et la lutte contre l'impunité; la réforme du secteur de la sécurité; la prise en charge multisectorielle; la collecte des données;

- ❑ La création de 62 plateformes de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG);

- ❑ La mise en place de 32 Bureaux d'accueil genre dans les commissariats de police et brigades de gendarmerie animés par des volontaires (relais communautaires);

- ❑ L'engagement solennel de leaders communautaires et religieux à lutter contre l'excision et le mariage des enfants.

7. POLITIQUE SOCIALE

- ❑ Recrutement de 1094 personnes en situation de handicap à la Fonction Publique, dont 33% de femmes.



SEM. Amadou Gon COULIBALY
ancien Premier Ministre
de la République de la Côte d'Ivoire

Amadou Gon COULIBALY, *travailleur acharné, concepteur*

du Programme Social du Gouvernement

Le 18 décembre 2018, le Conseil des Ministres adoptait le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) qui vise à amplifier l'impact de l'action gouvernementale, dans la continuité des efforts déployés depuis avril 2011 en matière d'amélioration des conditions de vie des populations.

“ C'est la matérialisation de ce que l'action gouvernementale ne se limite pas seulement aux grands projets d'infrastructures et aux grands centres urbains ”

Aujourd'hui, le sigle « PSGouv » a une signification pour les Ivoiriens, pour les populations vivant en Côte d'Ivoire ainsi que pour les partenaires techniques et financiers. C'est un ensemble de projets cohérents qui sont mis en œuvre et qui touchent les populations partout en Côte d'Ivoire, y compris dans les zones les plus reculées.

C'est la matérialisation de ce que l'action gouvernementale ne se limite pas seulement aux grands projets d'infrastructures et aux grands centres urbains.

Nous devons poursuivre nos efforts, notamment par la généralisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU), des réponses appropriées aux besoins d'accès de nos populations à l'eau potable, tant en ville qu'en milieu rural, la poursuite de notre dynamique d'électrification pour tous. Enfin, la mise en œuvre d'un programme d'entretien routier continu devrait permettre d'assurer un meilleur approvisionnement de nos marchés en denrées alimentaires et de réduire le coût de la vie.

Conscient du chemin que nous devons encore parcourir pour répondre aux attentes légitimement croissantes des populations après ce premier bilan, le Gouvernement ne ménagera aucun effort, sous les hautes orientations de SEM le Président de la République, pour assurer une exécution satisfaisante des activités programmées pour l'année 2020.

Extrait du discours de l'ex Premier
Ministre Amadou GON COULIBALY
Programme Social du
Gouvernement BILAN 2019

PHOTOTHÈQUE



Hamed BAKAYOKO

- ❖ Ministre de l'Intérieur (*Décembre 2010 - Juin 2011*)
- ❖ Ministre d'État, ministre de l'Intérieur (*Juin 2011 - Novembre 2012*)
- ❖ Ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de la sécurité (*Novembre 2012 - Juillet 2017*)
- ❖ Ministre d'État, ministre de la Défense (*Juillet 2017 - Juillet 2020*)
- ❖ Premier ministre, chef du Gouvernement, ministre de la Défense (*Juillet 2010 - à nos jours*)



Patrick ACHI

- ❖ Ministre des Infrastructures Économiques, Porte-parole du Gouvernement (*Décembre 2010 - Juin 2011*)
- ❖ Ministre des Infrastructures Économiques (*Juin 2011 - Janvier 2017*)
- ❖ Ministre, secrétaire général de la présidence de la République (*Janvier 2017 - Août 2020*)
- ❖ Ministre d'État, secrétaire général de la présidence de la République (*à partir d'Août 2020*)



AMADOU GON COULIBALY

- ❖ Ministre d'État, secrétaire général de la présidence (*Avril 2011 - Janvier 2017*)
- ❖ Premier ministre, chef du Gouvernement (*Janvier 2017 - Juillet 2017*)
- ❖ Premier ministre, ministre du budget et du portefeuille de l'État, chef du gouvernement (*Juillet 2017 - Juillet 2020*)



Charles Koffi DIBY

- ❖ Ministre de l'Économie et des Finances (*Décembre 2010 - Novembre 2012*)
- ❖ Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères (*Novembre 2012 - Janvier 2016*)



Kablan DUNCAN

- ❖ Premier ministre, ministre de l'économie et des finances et du budget (*novembre 2012 - janvier 2017*)
- ❖ Vice-président de la République de Côte d'Ivoire (*Janvier 2017 - Juillet 2020*)



Gilbert Kafana KONE

- ❖ Ministre d'État, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité (*Juin 2011 - Novembre 2012*)
- ❖ Ministre auprès du président de la République chargé des relations avec les institutions de la République (*à partir de Juillet 2018-*)



Jeannot Kouadio AHOUSSOU

- ❖ Ministre d'État, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, gardes des sceaux (*Déc 2010 - Mars 2012*)
- ❖ Premier Ministre (*Mars 2013 - Mai 2015*)
- ❖ Ministre d'État auprès du Président de la République (*Mai 2015 - Janvier 2016*)
- ❖ Ministre d'État auprès du Président de la République chargé du dialogue politique et des relations avec les institutions (*Janvier 2016 - Septembre 2019*)



Kandia CAMARA

- ❖ Ministre de l'Éducation Nationale (*Décembre 2010 - Novembre 2012*)
- ❖ Ministre de l'Éducation Nationale et de l'enseignement technique (*Novembre 2012 - Janvier 2016*)
- ❖ Ministre de l'Éducation Nationale (*Janvier 2016 - Janvier 2017*)
- ❖ Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (*à partir de Janvier 2016*)



Guillaume SORO

- ❖ Premier Ministre, chef du Gouvernement, ministre de la Défense (*Déc. 2010 - Mars 2012*)



Tené Birahima OUATTARA

- ❖ Ministre chargé des Affaires Présidentielles (*Depuis Mars 2012*)

PHOTOTHÈQUE



Adama TOUNGARA

- ❖ Ministre des Mines et de l'Énergie (*Décembre 2010 - Juin 2011*)
- ❖ Ministre des Mines, du pétrole et de l'Énergie (*Juin 2011- Novembre 2012*)
- ❖ Ministre du pétrole et de l'Énergie (*Novembre 2012- Janvier 2017*)



Albert Mabri TOIKEUSE

- ❖ Ministre du Plan et du Développement (*Décembre 2010 - Juin 2011*)
- ❖ Ministre d'état, ministre du plan et du développement (*Juin 2011- Janvier 2016*)
- ❖ Ministre des Affaires étrangères (*Janvier 2016- Novembre 2016*)
- ❖ Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique (*Juin 2018- Mai 2020*)



Dagobert BANZIO

- ❖ Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Salubrité Urbaine (*Décembre 2010 - Juin 2011*)
- ❖ Ministre du Commerce (*Juin 2011- Novembre 2012*)



Gnamien Konan

- ❖ Ministre de la Fonction Publique (*Décembre 2010 - Juin 2011*)
- ❖ Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative (*Juin 2011-Novembre 2012*)
- ❖ Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (*Novembre 2012-Janvier 2016*)
- ❖ Ministre ivoirien de l'Habitat et du Logement social (*Janvier 2016-Novembre 2016*)



Rémi Kouadio ALLAH

- ❖ Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques (*Décembre 2010 - Juin 2011*)
- ❖ Ministre de l'environnement et du développement durable (*Juin 2011 - Novembre 2012*)
- ❖ Ministre de l'environnement, de salubrité urbaine et du développement durable (*Novembre 2012-Janvier 2016*)
- ❖ Ministre de l'environnement et du développement durable (*Janvier 2016- Janvier 2017*)



Moussa DOSSO

- ❖ Ministre de l'Industrie (*Juin 2011-Novembre 2012*)
- ❖ Ministre d'État, ministre de l'Industrie (*Novembre 2012- Janvier 2016*)
- ❖ Ministre d'État, ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la formation professionnelles (*Novembre 2012- Janvier 2016*)
- ❖ Ministre de l'Emploi et de la Protection sociale (*Janvier 2016- Janvier 2017*)
- ❖ Ministre des Ressources animales et Halieutiques (*à partir de Mars 2020*)



Thérèse Aya N'DRI YOMAN

- ❖ Ministre de la Santé et de la Lutte contre le SIDA (*Juin 2011-Novembre 2012*)



Sidiki KONATE

- ❖ Ministre de l'Artisanat et de la Promotion des PME (*Juin 2011-Novembre 2012*)
- ❖ Ministre de l'Artisanat (*à partir de Juillet 2018*)



Ibrahima CISSE BACONGO

- ❖ Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (*Juin 2011-Novembre 2012*)
- ❖ Ministre de la Fonction publique et la Réforme administrative (*Novembre 2012-Janvier 2016*)
- ❖ Ministre auprès du Président de la République chargée des Affaires politiques (*A partir de Juillet 2018*)



Kobenan Kouassi ADJOUMANI

- ❖ Ministre des Ressources Animales et Halieutiques (*Juin 2011-Septembre 2019*)
- ❖ Ministre de l'Agriculture et du Développement rural (*a partir de Septembre 2019*)



Gervais Jean-Baptiste KACOU

- ❖ Ministre des Affaires Étrangères (*Décembre 2010 - Juin 2011*)

PHOTOTHÈQUE



Mamadou Sangafowa COULIBALY

- ❖ Ministre de l'Agriculture (Juin 2011-Novembre 2012)
- ❖ Ministre de l'Agriculture et du Développement rural (Janvier 2016-Janvier 2017)



Souleymane Coty DIAKITE

- ❖ Ministre de la Communication (Juin 2011 - Novembre 2012)



Albert FLINDE

- ❖ Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (Juin 2011-Novembre 2012)
- ❖ Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (à partir de Mai 2020)



Charles Aké ATCHIMON

- ❖ Ministre du Tourisme (Juin 2011 - Novembre 2012)



Gnénéma COULIBALY

- ❖ Ministre chargé des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques (Juin 2011 - Novembre 2012)
- ❖ Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques (Novembre 2012 - Janvier 2016)



Mamadou SANOGO

- ❖ Ministre de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (Juin 2011 - Janvier 2016)
- ❖ Ministre de la Construction et de l'Urbanisme (Janvier 2016- Novembre 2016)
- ❖ Ministre de l'Habitat et du logement social (Novembre 2016- Janvier 2017)
- ❖ Ministre de l'Economie numérique et de la Poste (Depuis Septembre 2019)



Maurice Kouakou BANDAMA

- ❖ Ministre de la Culture et de la Francophonie (Juin 2011 - Mars 2020)



Philippe LEGRE

- ❖ Ministre des Sports et Loisirs (Juin 2011 - Novembre 2012)
- ❖ Secrétaire d'État auprès du ministre des transports chargé des Affaires maritimes (Depuis Septembre 2019-Mai 2020)
- ❖ ministre chargé des Affaires maritimes (Depuis Mai 2020)



Raymonde Goudou COFFIE

- ❖ Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (Juin 2011 - Novembre 2012)
- ❖ Ministre de la Santé et de la lutte contre le Sida (Novembre 2012- Janvier 2016)
- ❖ Ministre de la Santé et de l'hygiène publique (Janvier 2016- Juillet 2018)
- ❖ Ministre de la modernisation de l'Administration et de l'innovation du service public (Janvier 2018- Mars 2020)
- ❖ Ministre de la modernisation de l'Administration et de l'innovation du service public et Ministre de la Culture et de la Francophonie par interim (Mars 2020- Mai 2020)
- ❖ Ministre de la Culture et de la Francophonie (à partir Mai 2020)



Bruno Nabagné KONE

- ❖ Ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (Porte-Parole du Gouvernement) (Juin 2011 - Janvier 2016)
- ❖ Ministre de l'Economie numérique et de la Poste (Porte-Parole du Gouvernement) (Janvier 2016-Janvier 2017)
- ❖ Ministre de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste (Janvier 2016-Septembre 2018)
- ❖ Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (depuis Septembre 2018)

PHOTOTHÈQUE



Gaoussou TOURE

- ❖ Ministre des Transports (Juin 2011 - Janvier 2017)
- ❖ Ministre de la promotion de la riziculture (Depuis Mars 2020)



Clément Boueka NABO

- ❖ Ministre des Eaux et Forêts (Juin 2011 - Novembre 2012)



Adama BICTOGO

- ❖ Ministre chargé de l'Intégration Africaine (Juin 2011 - Mars 2012)



Alain Michel LOBOGNON

- ❖ Ministre de la Promotion de la Jeunesse et du Service Civique (Juin 2011 - Novembre 2012)
- ❖ Ministre de la promotion jeunesse, des sports et du loisirs (Novembre 2012-Mai 2015)



Nialé KABA

- ❖ Ministre de la Promotion du Logement (Juin 2011 - Novembre 2012)
- ❖ Ministre auprès du Premier ministre chargé de l'Économie et des Finances (Novembre 2012- Janvier 2016)
- ❖ Ministre du Plan et du Développement (depuis Janvier 2016)



Mathieu Babaud DARRET

- ❖ Ministre chargé des Ex-combattants et des Victimes de Guerre (Juin 2011 - Novembre 2012)
- ❖ Ministre des Eaux et Forêts (Novembre 2012- Janvier 2016)



Anne Désirée OULOTO

- ❖ Ministre de la Salubrité Urbaine (Juin 2011 - Novembre 2012)
- ❖ Ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (Novembre 2012 - Janvier 2016)
- ❖ Ministre de la Salubrité urbaine et de l'Assainissement (Janvier 2016- Janvier 2017)
- ❖ Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement durable (Porte-parole adjoint du Gouvernement) (Janvier 2017-Juillet 2018)
- ❖ Ministre de l'Assainissement et de la Salubrité (depuis Juillet 2018)



Paul Koffi KOFFI

- ❖ Ministre délégué auprès du Premier Ministre, Ministre de la Défense (Juin 2011 - Novembre 2016)
- ❖ Ministre de l'enseignement et de la Formation professionnelle (2016 - 2017)



Ally COULIBALY

- ❖ Ministre chargé de l'Intégration africaine (Mars 2012 - Novembre 2012)
- ❖ Ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur (Janvier 2016- Mars 2020)
- ❖ Ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, ministre des Affaires des étrangers par interim (Mars 2020- Mai 2020)
- ❖ Ministre des Affaires des étrangères (depuis Mars 2020)



Loma CISSE MATTO

- ❖ Ministre délégué auprès du Premier Ministre, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, chargé de la Justice (Mars 2012 - Novembre 2012)



Marcel AMON-TANOH

- ❖ Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République (Mars 2012 - Novembre 2016)
- ❖ Ministre des Affaires étrangères (Novembre 2016- Mars 2020)

PHOTOTHÈQUE



Albert AGGREY

❖ Ministre auprès du Président de la République, chargé des Relations avec les Institutions de la République (Mars 2012 - Novembre 2012)



Roger KACOU

❖ Ministre du Tourisme (Novembre 2012 - Janvier 2017)



Jean-Louis BILLON

❖ Ministre du Commerce (Novembre 2012 - Janvier 2017)



Jean-Claude BROU

❖ Ministre de l'Industrie et des Mines (Novembre 2012 - Janvier 2017)



Abdourahmane CISSE

❖ Ministre auprès du Premier Ministre, Chargé du Budget (Novembre 2012 - Janvier 2016)
❖ Ministre auprès du Premier Ministre, Chargé du Budget et du portefeuille de l'État (Janvier 2016- Janvier 2017)
❖ Ministre du Budget et du portefeuille de l'État (Janvier 2016- Juillet 2017)
❖ Conseiller spécial du Président de la république (Juillet 2017-Juillet 2018)
❖ Ministre, Conseiller spécial auprès du Président de la république (Juillet 2018-Décembre 2018)
❖ Ministre du pétrole, de l'énergies et des énergies renouvelables (depuis Décembre 2018)



Albert François AMICHIA

❖ Ministre des Sports et des Loisirs (Novembre 2012 - Juillet 2018)
❖ Ministre de la ville (depuis Juillet 2018)



Sidi TOURÉ

❖ Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (Mai 2015 - Janvier 2016)
❖ Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du service civique (Janvier 2016-Juillet 2018)
❖ Ministre de la Communication et des médias, Porte-parole du Gouvernement (depuis Juillet 2018)



Anzoumana MOUTAYÉ

❖ Ministre de l'Entreprenariat National, de la Promotion des PME et de l'Artisanat (Novembre 2012 - Janvier 2017)



Sansan KAMBILE

❖ Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (Janvier 2016-Janvier 2007)
❖ Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des droits de l'homme (depuis Janvier 2007)



Affoussiata BAMBA-LAMINE

❖ Ministre de la Communication, Porte-parole Adjointe du Gouvernement (Novembre 2012 - Janvier 2017)



Louis-Andre DACOURY-TABLEY

❖ Ministre des Eaux et Forêts (Janvier 2016-Janvier 2017)

PHOTOTHÈQUE



RAMATA LY-BAKAYOKO

- ❖ Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (*Janvier 2016-Juillet 2018*)
- ❖ Ministre de la femme, de la famille et de l'enfant (*depuis Juillet 2018*)



Thierry TANOAH

- ❖ Ministre du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables (*Janvier 2017-Décembre 2018*)



ADAMA KONE

- ❖ Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances (*Janvier 2016-Janvier 2017*)
- ❖ Ministre de l'Economie et des Finances (*Janvier 2017-Septembre 2019*)
- ❖ Ministre auprès du président de la république chargé des affaires Economique et Financière (*depuis Septembre 2019*)



Souleymane DIARRASSOUBA

- ❖ Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la promotion des PME (*Janvier 2017-Mars 2018*)
- ❖ Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la promotion des PME, ministre de l'industrie et des mines par intérim (*Mars 2018-Juillet 2018*)
- ❖ Ministre du Commerce, de l'industrie et de la promotion des PME, (*Juillet 2018-Septembre 2019*)
- ❖ Ministre du Commerce, de l'industrie (*depuis Septembre 2019*)



EUPHRASIE KOUASSI YAO

- ❖ Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant (*Janvier 2016-Janvier 2007*)



Claude Isaac DE

- ❖ Ministre de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (*Janvier 2017-Juillet 2018*)
- ❖ Ministre de l'économie numérique et de la poste (*Juillet 2018-Septembre 2019*)
- ❖ Ministre auprès du premier ministre chargé de la coordination des grands projets (*Septembre 2019 - juillet 2020*)
- ❖ Ministre Secrétaire Général Adjoint (*depuis juillet 2020*)



Pascal Abinan KOUAKOU

- ❖ Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (*Janvier 2016-Juillet 2017*)
- ❖ Ministre de la Modernisation, de l'Administration et de l'innovation du service publique (*Juillet 2017-Juillet 2018*)
- ❖ Ministre de l'emploi et de la protection sociale (*depuis Juillet 2018*)



GÉNÉRAL Issa COULIBALY

- ❖ Ministre des Eaux et Forêts (*Janvier 2017-Juillet 2017*)
- ❖ Ministre de la fonction publique (*depuis Juillet 2017*)



Paulette Badjo EZOUEHU

- ❖ Ministre des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques (*Janvier 2016-Janvier 2017*)



Siandou FOFANA

- ❖ Ministre du Tourisme (*Janvier 2017-Juillet 2018*)
- ❖ Ministre du Tourisme et des loisirs (*depuis Juillet 2018*)



Amedé Koffi KOUAKOU

- ❖ Ministre des Infrastructures Économiques (*Janvier 2017-Juillet 2018*)
- ❖ Ministre de l'équipement et de l'entretien routier (*depuis Juillet 2018*)

PHOTOTHÈQUE



Mamadou TOURE

- ❖ secrétaire d'état à l'enseignement technique et à la formation professionnelle (*Janvier 2017-Juillet 2018*)
- ❖ Ministre de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, porte-parole adjoint du gouvernement (*depuis Juillet 2018*)



Paulin Claude DANHO

- ❖ Ministre des Sports (*depuis Juillet 2018*)



Alain Richard DONWAHI

- ❖ Ministre auprès du président de la république chargée de la défense (*Janvier 2016-Juillet 2017*)
- ❖ Ministre des Eaux et Forêts (*depuis Juillet 2017*)



Laurent TCHAGBA

- ❖ Ministre de l'Hydraulique (*depuis Juillet 2018*)



Moussa SANOGO

- ❖ Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat (*Juillet 2017-Septembre 2019*)
- ❖ Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat (*Septembre 2019-Juillet 2020*)
- ❖ Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat (*depuis Juillet 2020*)



Emmanuel Esmel ESSIS

- ❖ Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé (*Juillet 2018-Septembre 2019*)
- ❖ Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé (*Septembre 2019-Juillet 2020*)
- ❖ Ministre de la Promotion de l'Investissement Privé (*depuis Juillet 2020*)



SIDIKI DIAKITE

- ❖ Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité (*Mars 2018-Septembre 2019*)
- ❖ Ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation (*depuis Septembre 2019*)



Siaka OUATTARA

- ❖ Secrétaire d'Etat chargé du Service Civique (*depuis Juillet 2018*)



Aouele Eugene AKA

- ❖ Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique (*depuis Juillet 2018*)



Aimée ZEBEYUOX

- ❖ Secrétaire d'Etat auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, chargée des Droits de l'Homme (*depuis Juillet 2018*)



Joseph Seka SEKA

- ❖ Ministre de l'Environnement et du Développement Durable (*depuis Juillet 2018*)



Felix ANOBLE

- ❖ Secrétaire d'Etat auprès Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, chargé de la Promotion des PME (*Juillet 2018-Septembre 2019*)
- ❖ Ministre de la Promotion des PME (*depuis Septembre 2019*)

PHOTOTHÈQUE



Gal. Vagondo DIOMANDE

❖ Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile *(depuis Septembre 2019)*



Lataille N'guessan KOFFI

❖ Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme chargé du Logement Social *(depuis Septembre 2019)*



Epiphane Bi ZORO

❖ Secrétaire d'Etat au Renforcement des Capacités *(depuis Septembre 2019)*



Adama COULIBALY

❖ Ministre de l'Economie et des Finances *(depuis Septembre 2019)*



Brice KOUASSI

❖ Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle *(depuis Septembre 2019)*



Jean Claude KOUASSI

❖ Ministre de l'emploi et de la protection sociale *(Janvier 2017- Septembre 2019)*
❖ Ministre des Mines et de la Géologie *(depuis Septembre 2019)*



Myss Belmonde DOGO

❖ Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, chargée de l'Autonomisation des Femmes *(depuis Septembre 2019)*



Adama DIAWARA

❖ Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique *(depuis Mai 2020)*



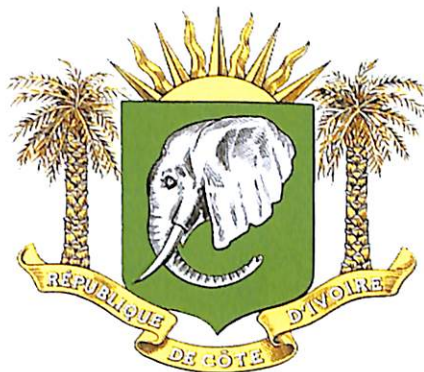
Roger ADOM

❖ Ministre de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public *(depuis Mai 2020)*

REMERCIEMENTS

à tous nos collaborateurs:

M. Adou Martial
M. Emmanuel ASSOUMANY
M. Karl ANOMA
Mme Agnès KRAIDY
M. Hué GOORE BI
M. Abdou Abdou GANIYI
Mme Ano KAKOU
M. Andy KOUASSI
Mlle Jessica AMANI
M. Venance KONAN
M. Serge Abdel NOUHO
Mme Patricia HOLOUALI
M. Séraphin GNONPLEGOU
M. Guillaume KOSSONOU
M. Noguès KOUADIO
M. Joachin KANTE KOUASSI
M. Xavier OUFFOUE
Mme Alina OUATTARA
M. Florent Galaty
Dr. Katiene OUATTARA
M. Lassine Diomandé
M. Charles HLYL
M. Pierre Kebou SOMBO
M. FIRMIN Bonfils N'DRI



ALASSANE OUATTARA,

aux portes de l'émergence

Sidi Tiémoko TOURE est le Ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du Gouvernement ivoirien depuis juillet 2018. Avant d'occuper ce portefeuille ministériel, il a présidé aux destinées d'un ministère dédié, pour la première fois dans l'histoire de la Côte d'Ivoire, à l'Emploi des Jeunes, de mai 2015 à juillet 2018.

Reconnu pour sa rigueur et son professionnalisme, **Sidi Tiémoko TOURE** rejoint le Président Alassane OUATTARA alors Président du Rassemblement des Républicains (RDR), en qualité de Chef de Cabinet de 2006 à 2011.

Homme politique et libéral, il a été, en 1994, président de la section de Cocody-Aghien du Rassemblement des Jeunes Républicains (RJR), puis président intérimaire du Bureau Exécutif National de la même organisation en 1996.

Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé, «*Alassane Ouattara et les Jeunes, le temps des Possibles*», un recueil de témoignages et d'hommages à celui qu'il considère comme son mentor et son « père ». Au niveau académique, il est certifié du MUST de HEC Paris, et diplômé de l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny de Yamoussoukro (Ex-INSET) et de l'Ecole Militaire Préparatoire Technique (EMPT) de Bingerville.

Dans cet ouvrage, **Sidi Tiémoko TOURE** dresse le bilan des travaux réalisés en Côte d'Ivoire sous le leadership du Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, de 2011 à 2020.

Avec bravoure et dynamisme, le Président Alassane OUATTARA, ce travailleur infatigable, rompu aux arcanes du monde de la haute finance et du développement économique et social, s'attaque aux multiples chantiers hérités d'un pays encore marqué par les stigmates de crises récurrentes.

Ce grand homme que ses contemporains qualifient à juste titre de bâtisseur, transcende les oppositions et la division pour avancer vers l'unité et la réconciliation depuis son accession au pouvoir.

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire a retrouvé son prestige d'antan, malgré les nombreux écueils qu'il a dû franchir avec son équipe. Tous les secteurs ont enregistré des progrès présentés, ici, pour porter la mémoire de la résilience et de l'espérance **aux portes de l'émergence**.



Sidi TOURE

Ministre de la Communication
et des Médias, Porte-parole
du Gouvernement